L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1423 - VENDREDI 05 MAI 2017 — 2,10 €

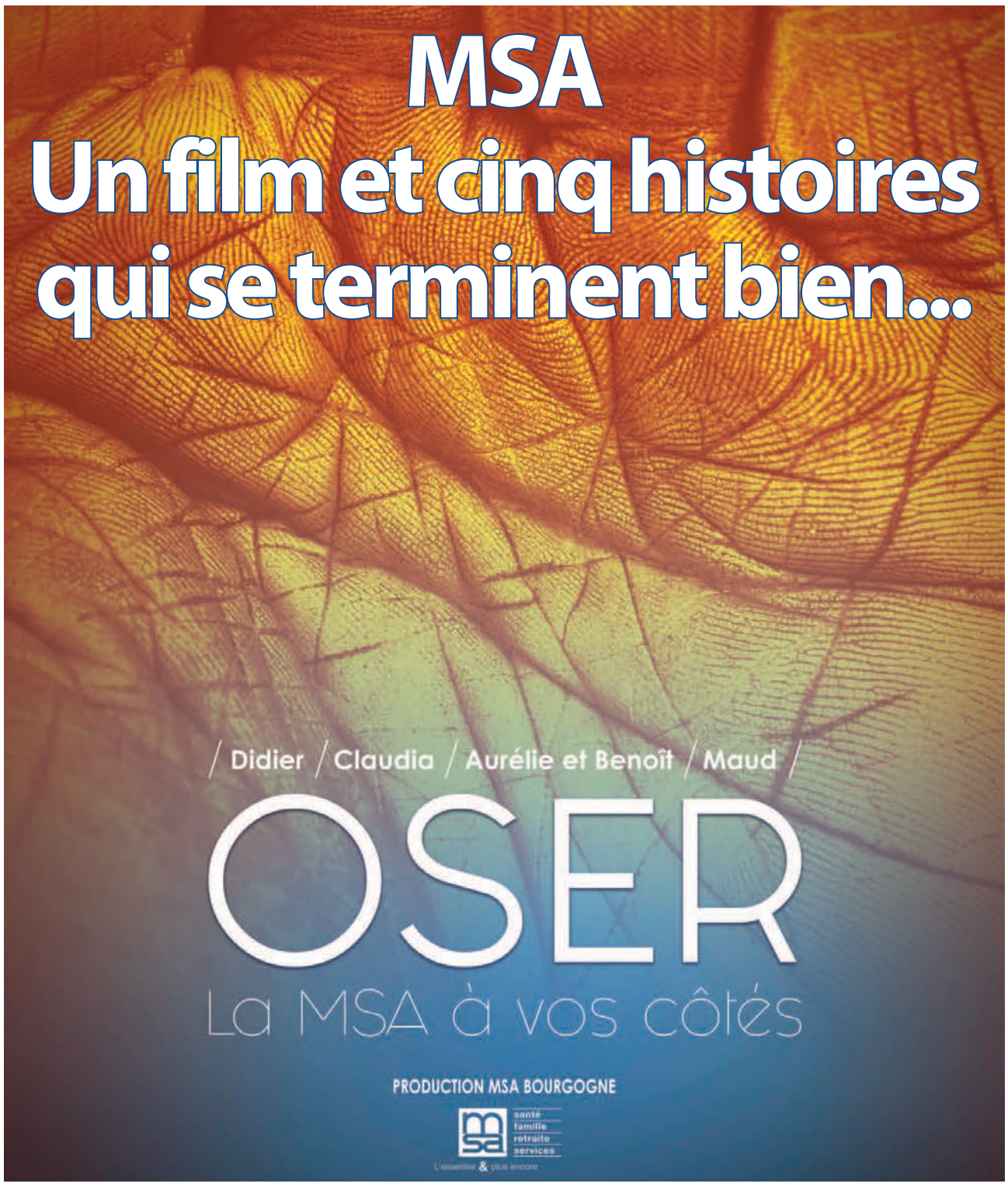
www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

A VOS CÔTÉS SUR LE TERRAIN



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. 61 rue Taitbout - 75009 Paris. Document et visuel non contractuels. Crédit photo : Aurélien Chauvaud. 03/2017.



Face aux conséquences économiques et humaines des crises agricoles, la MSA Bourgogne se mobilise en mettant l'accent sur l'accompagnement des personnes en situation de fragilité. Traduction immédiate de cette priorité du plan d'action sanitaire et sociale (2016-2020), un film retrace 5 parcours de vie et 5 belles victoires contre le désespoir et l'adversité. À découvrir.

Page 15

Côte d'Or

› Baigneux-les-Juifs

La luzerne, une plante «magique»



Nièvre

› Assemblée générale des JA

Le dynamisme ne faiblit pas



Yonne

› Visite de Marie-Guite Dufay

À la découverte des grandes cultures



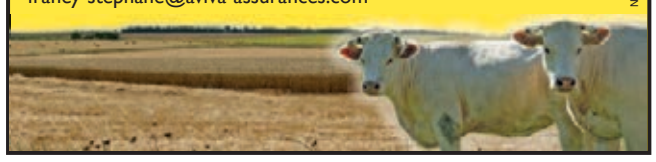
JOURNÉES commerciales À CORBIGNY
VENDREDI 12, SAMEDI 13 & DIMANCHE 14 MAI



FINANCEMENT à partir de 1 %*
SPÉCIAL JOURNÉES COMMERCIALES
* Sous réserve d'acceptation du dossier
Actimat — Crédit Mutuel

G. BUCHEZ
Route de Marcilly - 58000 Corbigny - 03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AVIVA
Stéphane Franey
Un assureur issu du monde agricole
5 bis route de Paris
89200 Avallon
03 86 31 90 13 - 06 59 44 89 92
franey-stephane@aviva-assurances.com
Assureur AGRICOLE depuis 1856
N°ORIAS 08046920



Sommaire

Côte d'Or
04 • Énergie: Une cinquième unité de méthanisation
05 • Bienvenue à la Ferme: Une association en pleine forme
06 • Vignoble de l'Auxois: À Thorey, c'est la cata'...
07 • Baigneux-les-Juifs: La luzerne, une plante «magique»
Nièvre
08 • Jeunes Agriculteurs: Le dynamisme ne faiblit pas
09 • Gérer son pâturage: Trois demi-journées d'échange
10 • Jardin écologique: La Merlette fait le printemps
Yonne
11 • Visite: À la découverte des grandes cultures
12 • Créez de la valeur ajoutée sur votre exploitation
13 • JA de l'Yonne: Partenariat renouvelé avec Enedis
Région et ailleurs
14 • CLB: La page est tournée...
15 • Protéine du blé : un enjeu majeur pour les marchés
Dossier
16-17 • Spécial irrigation
Filières
18 • Élevage Atouts et inconvénients selon le choix d'organisation de la transformation
19 • Cultures Alimentation animale: La filière lin fait ses preuves
20 • Viticulture Irancy (89): Les vignerons disent non au projet de parc éolien
Infos Services
21 • Économie & Gestion
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : 0,01 kg/tonne

Édito de Christiane Lambert, présidente de la FNSEA

Redonner espoir !

Il serait facile d'être désenchanté pour chacun de nous. Il suffit juste d'ouvrir son poste de télévision. Tout est exagéré, monté en épingle et au fond triste. Le déclinisme se dispute au fatalisme et le négatif à l'abattement. Cette élection présidentielle est si surprenante et si dure. En agriculture, plus qu'ailleurs parfois, nous avons des raisons d'être dans le doute et l'inquiétude. Pourtant et c'est un modèle du genre, les agriculteurs relèvent la tête malgré les aléas, se battent malgré les coups durs et continuent malgré les obstacles. Nous ne pouvons nous résoudre à baisser les bras, à l'isolement, au repli sur soi, au rétrécissement, à une France contre l'autre, à une France sans l'Europe. Nous sommes passionnés par ce que nous faisons et sommes attachés à notre métier. L'Agriculture est une formidable chance pour relever les défis alimentaires, climatiques et environnementaux, c'est le ferment d'une ruralité vivante et attractive. Plus que des leçons de vie, ce pourraient être des leçons de France surtout dans cette période ou notre pays est transpercé de tous les affres. Le renouveau du pays passe par le renouveau agricole, une période de projets, de passion, de réforme et de dialogue. L'Europe est un idéal à retrouver, à nous de proposer afin de lui garantir un avenir plus efficace, plus proche des réalités : une Europe qui protège ses citoyens, une Europe qui s'affirme sur la scène internationale. Notre économie a besoin d'air et de stabilité, pas d'incertitude et d'enfermement. Pour libérer les énergies, il faut que la prochaine présidence ouvre large le champ des possibles, avec le plus grand pragmatisme. A la FNSEA nous y sommes prêts ! Les corps intermédiaires, eux aussi issus des urnes, sont une chance pour notre pays, surtout quand ils portent des valeurs humanistes, une vision réformatrice et une volonté de co-construction. Ensemble, nous pouvons beaucoup pour la cause agricole.


Photo: Réussir

▸PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?
Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Point Accueil Transmission
Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

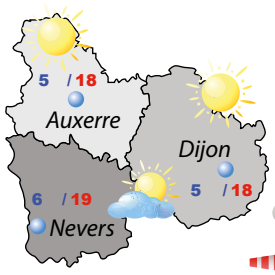
Yonne Nouveauté : un éclairage sur votre fin de carrière
5 à 10 ans avant votre arrêt d'activité, vous vous interrogez sur les orientations à donner à votre entreprise. La Chambre d'agriculture vous propose un RDV gratuit avec un conseiller d'entreprise pour prendre du recul par rapport au quotidien, vous éclairer sur cette période jusqu'à la cessation d'activité et vous accompagner dans la construction d'un plan de travail personnalisé et tenant compte de vos attentes. Contact : Émeline RICHARD – Chambre d'Agriculture de l'Yonne - 03 86 94 28 41.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 5 au 14 mai 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 05 Mai

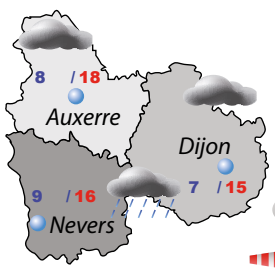


Agréable
Un temps agréable et ensoleillé s'annonce, avec quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Est-Nord-Est 20 km/h

Ste Judith
Soleil : 06:23 - 21:03
Lune : 15:27 - 04:17

Samedi 06 Mai

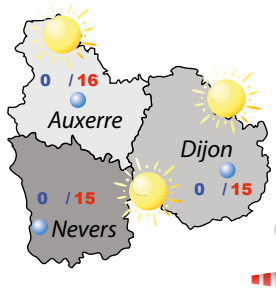


Perturbé
Un ciel menaçant avec quelques précipitations localement. Les vents seront modérés.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 17 à 19 °C
Vents : Est-Nord-Est 20 km/h

Ste Prudence
Soleil : 06:22 - 21:05
Lune : 16:32 - 04:45

Dimanche 07 Mai



Plein soleil
Le soleil brillera généreusement ce dimanche. Les températures seront douces.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 15 à 17 °C
Vents : Est 20 km/h

Ste Gisèle
Soleil : 06:20 - 21:06
Lune : 17:36 - 05:11

Prévisions à 7 jours

Lundi 08 au Mercredi 10 Mai :

Un ciel couvert s'annonce.

Vents : Nord à 10 km/h
T° mini. : 5 à 8 °C T° maxi. : 15 à 17 °C

Jeudi 11 au Dimanche 14 Mai :

Le temps sera partagé entre éclaircies et précipitations.

Vents : Sud à 30 km/h
T° mini. : 5 à 16 °C T° maxi. : 21 à 23 °C

clin d'œil



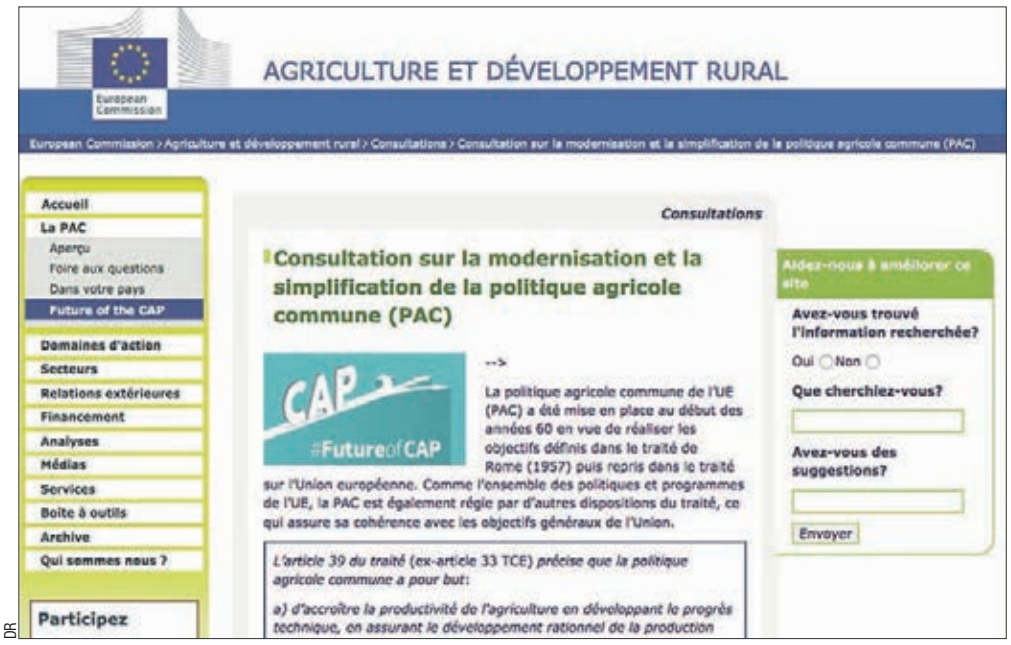
© Acip/Chaunu

RÉFORME PAC DE L'APRÈS 2020 La consultation publique sur l'avenir de la PAC est désormais close. Bruxelles doit désormais traiter la masse de données – souvent contradictoires – reçue pour préparer ses orientations.

Gros succès pour la consultation publique

C'est fait. La consultation publique sur « *la modernisation et la simplification de la PAC* » organisée par la Commission européenne vient de se clôturer le 2 mai, alors qu'elle avait démarré le 2 février. Et a remporté un franc succès puisque, déjà la semaine passée, la Commission avait reçu 175 000 réponses auxquelles s'ajoutaient 600 contributions (pouvant atteindre jusqu'à cinq pages). Pour comparer, la consultation de 2010 sur la réforme précédente avait recueilli 5 700 réponses. Les services de la Commission européenne analyseront l'ensemble de ces données pour en présenter une synthèse à l'occasion d'une conférence le 7 juillet à Bruxelles. Ensuite, Bruxelles présentera en fin d'année une étude d'impact et une communication sur la future PAC qui posera les bases des propositions législatives attendues début 2018.

Depuis la dernière réforme de la PAC, le contexte a fortement évolué, souligne la Commission européenne: les prix des produits agricoles ont considérablement chuté et l'incertitude des marchés a augmenté; dans les négociations commerciales, les accords bilatéraux ont pris le pas sur les accords multilatéraux. Enfin, la prochaine PAC devra prendre en compte les engagements de l'UE dans les accords de Paris (Cop 21). « *Il faut aussi examiner les nouvelles possibilités qui se développent dans le domaine de la santé, du commerce, de la bioéconomie, de l'économie circulaire et du numérique* », ajoute la Commission européenne.



DR

La consultation publique sur « la modernisation et la simplification de la PAC » organisée par la Commission européenne vient de se clôturer. Résultat: au moins 175 000 réponses et 600 contributions.

Moderniser et simplifier selon le Copa-Cogeca

Pour apporter leur contribution, les organisations de producteurs majoritaires et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca) ont adopté une position définitive sur la réforme de la PAC le 27 avril. Le Copa-Cogeca n'est pas favorable à une réforme, mais « *une modernisation, des ajustements, une simplification* », a déclaré à la presse le 28 avril son président, Martin Merrild. La position commune souligne la nécessité de « *garder la structure actuelle de la PAC, avec deux piliers forts* », a-t-il dit. Les paiements directs doivent rester « *le principal outil d'aide et de stabilisation des revenus agricoles* » et les différents outils de gestion de risques doivent venir en complément. Le président du Copa-Cogeca a expliqué notamment qu'il faut « *rendre le verdissement plus simple* ». Le Copa-Cogeca demande par ailleurs un renforcement des pouvoirs de négociation des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. « *La politique de concurrence fait partie des blocages et devra être révisée* », souligne le Copa-Cogeca. Celui-ci demande aussi que la future PAC prévoie des « *mesures plus efficaces et ciblées sur le renouvellement générationnel* ».

Convergence des niveaux d'aide

La Coordination européenne Via Campesina estime que cette prochaine réforme devra rééquilibrer les soutiens en appliquant un plafonnement des aides et en les redistribuant plus équitablement, non pas en fonction des hectares, mais des personnes travaillant sur la ferme. « *Une hypothèse, précise l'organisation, proposée par la Commission européenne dans une des options testées* ».

Dans une déclaration commune, les chambres et organisations agricoles de six États membres – Pologne, Slovaquie, République tchèque, Estonie, Lituanie, Croatie – plaident pour que la prochaine réforme de la PAC mette en place un fonds de gestion des risques, comme proposé par la France lors de la réunion ministérielle informelle de Chambord en août 2016. Ces organisations insistent également sur la convergence des aides entre nouveaux et anciens États membres. Elles appellent également à une révision des mesures de verdissement des aides qui ont « *réduit la compétitivité de l'agriculture européenne vis-à-vis des pays tiers* ». **AGRA PRESSE**

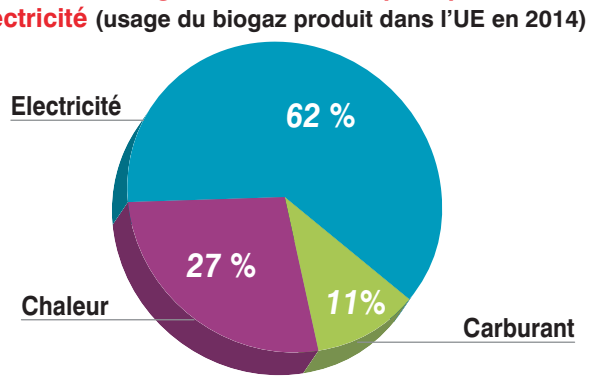
CONSULTATION ALTERNATIVE

De son côté, le think-tank Momagri considère que la prochaine réforme de la PAC doit répondre à un défi majeur: « *gérer la volatilité des prix et l'instabilité des marchés* ». Or, il considère que « *la consultation publique sur l'avenir de la PAC lancée par le Commissaire européen Phil Hogan fait très peu de place à ce sujet* », les réponses étant majoritairement fermées. C'est pourquoi Momagri lance une « *consultation alternative* » à celle de la Commission européenne jusqu'au 2 juillet prochain.

le chiffre de la semaine

14,9 m/tep de biogaz produits en Europe

Dans l'UE, le biogaz surtout utilisé pour produire de l'électricité (usage du biogaz produit dans l'UE en 2014)



Source : Commission européenne — Infographie : Réussir

Une étude menée par la direction générale de l'énergie de la Commission, publiée le 19 avril, souligne une sous-utilisation du potentiel d'utilisation du biogaz (absence de cadre d'investissement stable et fiable, manque de soutien efficace…). En 2014, 14,9 millions de tonnes équivalent pétrole de biogaz ont été produites dans l'UE (7,6 % de toute la production d'énergie renouvelable, dont environ 2/3 proviennent du secteur agricole). L'Allemagne assure 50 % de la production européenne de biogaz, suivie de l'Italie et du Royaume-Uni.

LE POINT SUR La réglementation bio, l'approvisionnement en sucre et les Monsanto papers

L'actu européenne en bref

Discussions sur le bio

La présidence maltaise du Conseil a difficilement obtenu le feu vert des États membres sur une énième révision du mandat de négociation de la réglementation sur l'agriculture biologique. Les experts des États membres, réunis le 24 avril en Comité spécial agricole, n'ont pas donné leur accord au texte proposé par la présidence qui souhaite disposer de quelques marges de manœuvre avant de reprendre les discussions, le 3 mai, avec le Parlement européen. Pourtant, les deux points les plus problématiques du texte (déclassement des produits présentant des résidus de pesticides non autorisés et cultures sous serres) n'ont même pas été abordés.

Mesures dans le sucre

Décriées par le secteur, les mesures temporaires d'approvisionnement du marché du sucre envisagées par les services de la Commission européenne n'ont finalement pas été soumises au vote des experts des États membres le 26 avril. « *Aucune pénurie spécifique n'a été constatée* », a considéré Phil Hogan.

La mise en œuvre des mesures temporaires exceptionnelles d'approvisionnement – importations à tarif réduit, remise sur le marché de sucre hors quota de juillet à septembre – est réclamée par les associations européennes des utilisateurs de sucre (CIUS et Caobisco). À l'inverse, les betteraviers (Cibe), les fabricants (CEFS), le Copa-Cogeca et d'autres organisations n'en veulent pas. « *Les prix restent bas aujourd'hui. Cela ne suggère pas une pénurie sur le marché et laisse le secteur particulièrement vulnérable dans l'attente du changement important qui aura lieu le 1er octobre 2017* ».

Commission d'enquête pour le glyphosate

Les eurodéputés socialistes français, Eric Andrieu, et belge, Marc Tarabella, demandent la mise en place d'une commission d'enquête sur les pratiques de Monsanto suite à l'affaire dite des « *Monsanto papers* » qui a montré, aux États-Unis, que dès 1999 Monsanto avait caché certaines preuves de l'impact négatif du glyphosate sur l'environnement et la santé. Pour qu'une commission d'enquête soit mise en place, il faut que la demande soit faite par un quart des membres du Parlement européen. L'avis positif rendu par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a ouvert la voie à un renouvellement de l'autorisation du glyphosate qui arrive à échéance fin 2017. **AGRA PRESSE**

▸ Agenda

10/05 Journée annuelle des Cuma de Côte-d'Or
La journée annuelle des Cuma de Côte-d'Or se tiendra mercredi 10 mai à la Cuma Fertichamp à Champdôtre. Au programme : accueil à la salle des fêtes à 9h30, 10 h : bilan des activités 2016, intervention sur les techniques de pulvérisation, organisation de la pulvérisation en commun.
13 h : repas convivial. Après-midi : présentation des matériels par les concessionnaires.

10/05 Journée Brune
Une journée d'études sur la race Brune se tiendra mercredi 10 mai à la Salle Anatole France de Venarey-Les Laumes. L'assemblée de section Est de la SCA Brune expansion et l'assemblée générale du syndicat interdépartemental débuteront à 10 heures.
La visite de l'EARL Bernard à Montigny-Montfort sera proposée l'après-midi.

17/05 Orge d'hiver à Rouvres-en-Plaine
Notre région produit le tiers des orges d'hiver brassicoles du monde. Pour répondre aux attentes de la filière notamment sur les teneurs en protéines, Arvalis Institut du végétal met au point un modèle de culture. L'objectif est de pouvoir piloter la culture en temps réel notamment pour gérer l'azote en fonction des besoins de la plante. Rendez-vous mercredi 17 mai après-midi à Rouvres-en-Plaine pour une visite d'une plateforme orge d'hiver avec, au programme : le pilotage de l'azote au champ, Faire du rendement : le champ des possibles, les dessous du champ.

20 et 21/05 Portes-ouvertes du comice de Baigneux
Désireux de se relancer et de montrer la richesse de l'économie de son canton, le comice agricole de Baigneux-les-Juifs organise un grand week-end portes-ouvertes les samedi 20 et dimanche 21 mai. Plusieurs exploitations agricoles et entreprises artisanales recevront le public l'espace d'un week-end.

11/05 Formation campagnols (Fredon)
La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Bourgogne (Fredon) organise une journée de formation *«Régulation des campagnols»* jeudi 11 mai à Beaune. Cette journée de formation vise à acquérir des connaissances solides sur les campagnols, sur la réglementation en vigueur et sur les différentes méthodes de lutte. Une attestation de participation sera remise à chaque stagiaire. Cette attestation donne le droit de commander et d'appliquer de la bromadiolone, seule molécule homologuée actuellement pour lutter chimiquement contre les campagnols. Inscriptions au 03 80 25 95 45 ou 07 80 01 14 25.

Énergie à la ferme

Une cinquième unité de méthanisation en Côte d'Or

Un élevage laitier entre Venarey-Les Laumes et Montbard vient de se diversifier dans la production d'électricité.


Christophe et Dorothée Fercoq, devant leur structure mise en route en février.

Après Brazey-en-Plaine, Salives, Is-sur-Tille et Sussey, voici Grignon ! Ce petit village de l'Auxois vient d'accueillir une unité de méthanisation agricole, la cinquième à voir le jour dans le département de la Côte-d'Or. Ses principales caractéristiques techniques sont les suivantes : il s'agit d'une voie liquide infiniment mélangée d'une puissance de 140 kWc, dotée de deux turbines à gaz et non d'un cogénérateur (une première en France). Le digesteur va recevoir 6500 tonnes de produits chaque année avec 3500 tonnes de lisier, 2200 tonnes de fumier, 300 tonnes de paille déclassée et 500 tonnes de cultures intermédiaires. L'électricité produite est achetée par ERDF à un prix avoisinant 22 centimes le kilowattheure. Un revenu d'environ 30 000 euros annuels est espéré par le couple d'agriculteurs. L'investissement total se chiffre à 1,2 million d'euros, pour un retour sur investissement de sept ans. Automatisé, le système nécessitera moins d'une heure de travail par jour.

Un projet bien mûri...

Cette idée de diversification et d'énergie à la ferme trottait dans la tête de Christophe Fercoq depuis 2009. «*Cette année correspond à l'avant-dernière crise laitière que nous avons connue. Nous recherchions un revenu supplémentaire pour faire face aux récurrentes chutes du prix du lait*» indique l'homme de 45 ans, en EARL avec son épouse Dorothée. Un voyage en 2012 en Allemagne, là où la méthanisation agricole est la plus développée en Europe, n'a fait que conforter l'intention des deux éleveurs de se lancer dans une production d'électricité. «*Avec l'évolution des tarifs, nous sommes arrivés à boucler notre budget et notre financement en septembre 2015. Les travaux ont débuté en avril 2016 et l'unité a été mise en route le 3 février dernier*» poursuit l'éleveur d'une centaine de vaches Prim'Holstein.

… et autonome

Dorothée et Christophe Fercoq ne pouvaient guère espérer mieux en terme de prix de rachat d'électricité. En effet, la puissance de 140 kWc de leur installation leur permet de toucher une prime maximale. L'incorporation d'effluents d'élevage, représentant plus de 60% des apports annuels, dégage elle aussi un bonus supplémentaire. Un autre atout économique concerne l'alimentation du digesteur : les apports proviennent essentiellement, ou presque, de leur propre ferme. Seule une partie de la paille déclassée, qui sera achetée à moindres coûts ou de la menue paille (à ce titre, les éleveurs recherchent à faire un contrat avec un céréalier). Les atouts de cette unité de méthanisation ne s'arrêtent pas en si bon chemin : en plus de cette «*quasi-autonomie*», l'EARL Fercoq est actuellement en cours de conversion bio et tirera des bénéfices agronomiques de cette innovante réalisation. «*Le digestat est un produit très assimilable par les plantes*» rappelle Christophe Fercoq, «*cela nous a encouragés à passer en bio. En agriculture biologique, le facteur limitant est souvent l'azote : ce problème pourrait être en partie réglé. Il n'y a aucune perte d'azote avec le digestat qui produit sept unités d'azote au mètre cube. Plus de la moitié de l'azote est assimilable par la plante dans les quinze jours après l'épandage, cela paraît très intéressant. Le bio, nous y étions déjà sensibilisés car nous avions supprimé les antibiotiques dans notre troupeau y a près de trois ans*».

Séchage de fourrages

La chaleur issue de cette unité de méthanisation n'est pas encore valorisée, mais cela ne saurait tarder. Une première idée s'est intéressée au chauffage d'une dizaine de maisons du village de Grignon durant la partie hivernale. «*Seule une habitation est actuellement chauffée, le reste de la chaleur est destinée au fonctionnement du digesteur. Ce projet de chauffage reste toutefois assez complexe*» indique Christophe Fercoq. La piste «*estivale*» pour la valorisation de cette chaleur concerne un projet de séchoir de fourrages : «*il y a des chances que nous nous lancions dans cette orientation l'an prochain. Le but sera récolter de meilleurs produits en bio pour alimenter notre troupeau bio lui aussi. Je pense tout particulièrement à la luzerne et au foin*» confie l'éleveur.

AURÉLIEN GENEST


Le local technique avec la partie pompage : tous les produits liquides arrivent automatiquement dans le digesteur


Le fumier et le lisier issus du troupeau Prim'Holstein vont permettre d'alimenter en grande partie le digesteur.

Bienvenue à la Ferme

Une association en pleine forme

Le réseau de producteurs fermiers de Côte-d'Or dresse un très bon bilan de l'année écoulée.

L'Association départementale du tourisme rural (ADTR) tenait son assemblée générale la semaine dernière près de Nuits-Saint-Georges. Le président de Bienvenue à la Ferme a salué le dynamisme grandissant du réseau qui approche désormais les quatre vingt dix adhérents. *«Notre petite fleur continue de fleurir ! Nous avons sept nouveaux producteurs cette année. Notre réseau est attractif et donne envie, grâce à un important travail collectif»* relève Pascal Mure, en retraçant les nombreuses sorties effectuées en 2016 avec les traditionnels marchés de Beaune et Dijon, le premier rendez-vous de Saint-Jean-de-Losne et surtout une présence encore plus remarquée à la Foire gastronomique. «*Pour promouvoir notre marque, nos fermes, nos produits, les évènements et les actions de communication sont en augmentation. Notre savoir-faire est de plus en plus sollicité par les collectivités, les communes, les Pays, qui veulent redynamiser leur territoire et construire un vrai projet local. Cela est très valorisant pour notre réseau*» poursuit Pascal Mure. La vente directe est clairement en bonne santé selon ce dernier : *«les gens consomment de plus en plus local. Quand nous avons commencé il y a de nombreuses années, la vente directe était un peu marginale. Aujourd'hui, elle est parfaitement dans l'air du temps, au plus grand plaisir de tous»*. En fin de réunion, l'élue professionnelle Ghislaine Verstraete a rappelé l'accompagnement sans faille de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, soutien salué par l'association et la voix de son président : *«nous avons la chance d'avoir une Chambre omniprésente, qui continue de nous soutenir même en ces temps difficiles pour l'agriculture. Elle donne son maximum pour nous aider à promouvoir nos valeurs et nos produits. Cela est essentiel pour la bonne santé de Bienvenue à la Ferme»*.

Aurélien Genest



Les adhérents réunis à Concœur, à la ferme Fruirouge.



Crédit photo Conseil départemental

Drive: Les adhérents actuels vont être rejoints par une dizaine de nouveaux producteurs

Commercialisation : Le drive élargit sa gamme de produits

Le fonctionnement du drive fermier de Côte-d'Or a bien entendu été évoqué durant l'assemblée de l'ADTR. Ouverte à Dijon en juin 2016, la structure basée au marché de l'Agro près de l'enseigne Ikea est constamment à l'écoute de ses clients pour offrir la meilleure qualité de service possible. À ce titre, le nombre de producteurs va grandir ces prochaines semaines pour atteindre la barre des quarante adhérents. «*Jusqu'à présent, nous étions peut-être un peu courts sur certaines familles de produits. L'idée est d'avoir une gamme plus que complète et disponible toute la semaine, afin d'éviter toute rupture de stock*» affiche le président Ludovic Maret. Le Drive Fermier aménage dans le même temps ses horaires d'ouverture : «*les clients passent leur commande sur notre site internet jusqu'au mercredi 23 heures avant de venir se servir dans nos locaux le vendredi. Nous ouvrons désormais à partir de 12h30 au lieu de 15h30 : cela va offrir davantage de possibilités à celles et ceux qui ont l'habitude de faire leurs courses à la sortie de leur travail ou entre midi et deux*» poursuit le producteur de volailles de Saulon-la-Chapelle. Ludovic Maret souhaite également passer la vitesse supérieure en terme de communication : «*il ne faut rien lâcher pour fidéliser un maximum notre clientèle. Nous devons arriver à nous dissocier des différents systèmes de ventes qui existent déjà. Nous sommes des producteurs locaux qui commercialisons directement nos produits, c'est notre force*». Le drive espère ainsi augmenter son nombre de commandes hebdomadaires : «*nous en avons actuellement entre 50 et 100. L'objectif est d'augmenter de 25 unités. Nous sommes déjà agréablement surpris par la valeur du panier moyen, qui dépasse les 40 euros alors que nous avions initialement tablé sur 35 euros. Concernant le profil type de nos clients, il est particulièrement difficile à dresser, même si je dirais qu'il y a de plus en plus de jeunes. Quand on regarde leur provenance, on s'aperçoit que les Dijonnais ne sont pas si nombreux que ça. La clientèle vient souvent de l'extérieur de Dijon. Cela nous laisse un potentiel certain car le bassin de consommateurs est très important ici*».

▶ Zoom sur un nouvel adhérent



**Hervé Ménelot vient de rejoindre le réseau de producteurs fermiers. Éleveur d'escargots à Fénay, ce fils d'agriculteur a changé de voie professionnelle il y a trois ans : «*Je travaillais dans l'environnement, dans une association de protection de la nature. J'avais d'autres attentes et d'autres envies pour mon métier. J'ai beaucoup réfléchi et finalement opté pour les escargots après une visite de l'élevage de Frédéric Marcouyoux à Vernot, au nord de Dijon. Avec les escargots, j'ai la possibilité d'élever, de transformer et de vendre, c'est ce qui m'a intéressé*». Installé sur une surface de 500 m², le Côte-d'Orien de 41 ans vend ses 80 000 escargots sur divers évènements ponctuels et directement sur sa ferme située au hameau de Domois. Hervé Ménelot compte bien tirer des bénéfices de sa nouvelle adhésion à Bienvenue à la Ferme : «*ce réseau dynamique est spécialisé dans la promotion des fermes en vente directe, il ne peut que m'apporter un plus. Il me sera certainement très utile pour échanger avec d'autres producteurs et progresser. Son accompagnement sera très précieux en terme de communication, aspect très important quand on travaille avec une petite exploitation agricole et en vente directe ».*

▶ Agenda

23/05 : Formation éleveurs en conversion

Bio bourgogne, en partenariat avec Éleveurs Bio de Bourgogne, propose une formation "*Engraisser ses bovins pour la filière bio*" aux éleveurs de bovins bio ou en projet de conversion mardi 23 mai de 9 hà 17h30 au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. À l'issue de cette formation, les participants connaîtront les besoins de la filière viande bio et seront capables d'évaluer si l'engraissement de leurs bovins pour cette filière est une plus-value pour leur exploitation (rentabilité économique, temps de travail, satisfaction personnelle...). Ils auront également revu les bases techniques permettant de faire évoluer leur système vers plus d'autonomie et d'efficacité économique. Infos complémentaires et inscriptions auprès d'Aurélie Billon (06 80 43 16 97 ou aurelie.billon@biobourgogne.org)

26/05 - Assemblée générale de l'Ambassade du charolais

L'ambassade du charolais se réunit en assemblée générale à Saulieu à l'Espace Jean Bertin le 26 mai à partir de 9h30. L'AG statutaire sera suivie à 11h30 d'une partie informative sur le thème : «*Demain, quelle viande consommerons-nous ?*». Introduction par Bernard Terrand et débat avec un représentant de l'UFC que Choisir ? Guy Régnier, Grand Chancelier de l'Ordre, entend ouvrir un débat «*positif*» autour de thème d'actualité et à l'aide d'arguments permettant de faire barrage aux polémiques en cours et aux tentatives destructrices des militants anti-viande. Les zones d'élevage allaitant sont directement menacées par ces attaques, alors que ce type d'élevage est essentiel à l'équilibre économique et environnemental de ces territoires fragiles. A 12h30, un apéritif sera offert par la municipalité. Repas sur réservation à partir de 13h au restaurant du Comice Agricole (25 € vin compris). Contact et réservation : Ambassade du Charolais, Guy Régnier, 12 route de Thoisy 21210 Villargoix ou regnierguy@ozone.net
Avant : le 15 mai .



Vignoble de l'Auxois

À Thorey, c'est la cata'...

Pour la seconde année consécutive la gelée a frappé le vignoble de Thorey-sous-Charny, encore plus brutalement qu'en 2016. Aurélien Febvre, jeune viticulteur bio accuse le coup mais reste déterminé à valoriser ce domaine familial qu'il a largement recomposé. Il fait en sorte que le terroir de ces coteaux de l'Auxois s'exprime au mieux... Naturellement.



Aurélien Febvre représente la sixième génération de viticulteurs sur le domaine familial, auquel il a donné une nouvelle impulsion en l'agrandissant et en négociant le virage de l'agrobiologie.

En 2016, les gelées avaient amputé la récolte de 40%, en 2017 elles n'ont rien laissé. À Thorey-sous-Charny (21) dans l'Auxois, Aurélien Febvre, jeune viticulteur bio en IGP Coteaux de l'Auxois, trouve la pilule amère. Aux premières observations, 95% des pieds de vignes ont été ravagés par les gelées. Une gelée persistante, durant plusieurs jours. *«C'est désolant, cela partait si bien, on va se retrouver avec une année quasi blanche et une vigne à sauver pour ne pas hypothéquer l'avenir»*. Pour la vendanges 2017, rien à espérer. Après quinze jours de froid et des épisodes de gel intense sur un vignoble déjà en stress hydrique, la vigne a peu de chance de s'en remettre de si tôt. Sur le coteau *«on a l'impression que le temps s'est arrêté»* déplore Aurélien Febvre, qui mène avec beaucoup d'exigence ce vignoble que ses grands parents exploitaient avant lui.

Son père, avaient repris le flambeau d'une tradition familiale qui se perpétue depuis six générations. En s'installant en 2006 et après avoir fait ses premières armes de jeune œnologue comme responsable de production dans une appellation prestigieuse, Aurélien Febvre a donné une toute autre dimension au domaine familial. Les vignes les plus anciennes ont été rejointes par de nouvelles plantations «*sur des terres reposées, des bois et des prairies, vierges de toute contamination chimique»*, ce qui est essentiel quand on veut produire en bio. L'âge du vignoble s'étage aujourd'hui entre 3 ans et 80 ans.

L'importance de l'effet millésime

Ces terres de coteaux ont été plantées en cépages chardonnay pour les blanc, pinot noir et gamaret (un cépage suisse) pour les rouge. En blanc, «*le chardonnay exprime et reflète bien le terroir sur lequel il pousse»*. Le vignoble de Thorey-sous-Charny se situe entre 350 à 400 mètres d'altitude, il bénéficie *«d'une climatologie tout à fait spécifique»*, précise le viticulteur. Les blanc sont donc à 100% chardonnay, tandis que les rouge sont le fruit d'un assemblage entre les deux cépages (pinot noir et gamaret). *«L'avantage du cépage suisse, c'est qu'il résiste bien au champignon, ses raisins sont aussi plus colorés que ceux du pinot noir ou du gamay»*.

Les raisins vendangés, les vins sont ensuite élevés en fûts de chêne et, pour deux cuvées au caractère bien spécifique, dans des jarres en terre cuite pendant onze mois. *«Les jarres n'apportent aucun arôme particulier et la terre cuite présente l'avantage d'être un matériau noble, qui respire, comme le bois. Les vins en jarre reflètent le goût et les caractéristiques des cépages et du terroir»* précise Aurélien Febvre. Comme le chêne, la terre cuite laisse s'échapper *«la part des anges»*.

Œnologue de formation, le viticulteur bio a su s'affranchir de tout artifice : *«les raisins sont produits et vinifiés naturellement, sans filtration, ni collage... du raisin et c'est tout!»*, ce qui permet de produire *«un vin naturel et vivant»*. Au final, cela permet *«de ne pas ressembler à tout le monde et de se forger une vraie personnalité»*. Sur ce type de vignoble et du fait des pratiques de l'agriculture biologique, *«l'effet millésime est très perceptible»*. Aurélien Febvre fait en sorte de conserver cette typicité qui plaît aux clients d'un domaine qui produit entre 15 000 et 20 000 bouteilles par an. Sauf en 2016 où il a fallu se contenter de 9 000 bouteilles et quant à 2017, cela risque d'être une année noire... comme la gelée.

Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, le jeune viticulteur s'est quand même attelé à l'organisation du 6ème marché itinérant paysans et artisans de l'Auxois, pour défendre et promouvoir l'économie locale. C'est l'occasion de faire mieux connaître toute la diversité et la richesse des productions locales à des consommateurs qui peuvent découvrir sur un même site de nombreuses propositions, aussi alléchantes qu'intéressantes et originales.

ANNE-MARIE KLEIN

14 mai à Thorey-sous-Charny 6ème marché de paysans et artisans

Les artisans et paysans de l'Auxois vous donnent rendez-vous le 14 mai à Thorey-sous-Charny, à la cave d'Aurélien Febvre pour la 6ème édition du marché itinérant paysans et artisans. Une trentaine d'exposants, artisans et paysans, vont proposer le fruit de leur travail dans les fermes et les ateliers : volailles, lapins, viandes de boeuf, de veau, d'agneau, de canard, de porc, fromages, confitures, miels, pains, vins, bières, bijoux en plumes, objets en cuir, ébénisterie, rénovation de bâtiments avec des produits naturels, laines et mohairs... Le tout agrémenté de nombreuses animations : la Ferme se déplace, musique et danses traditionnelles, démonstrations de vannerie, ferronnerie d'art, atelier corde, meubles en cartons... Le midi, restauration chaude ou froide exclusivement à base des produits des fermes et dans de la vraie vaisselle, car l'environnement cela compte vraiment! Marché ouvert de 10h à 18h.





Quatre types de vins naturels et vivants, des vins de garde qui reflètent toute la richesse et la typicité du terroir. Fruit des pratiques agrobiologiques et d'un mode d'élevage original...



Les superbes jarres en terre cuite venues d'Italie permettent d'élaborer deux cuvées spéciales et de forte typicité: une «Terre de Thorey Tendre» et une «Terre de Thorey Sauvage».

Baigneux-les-Juifs

La luzerne, une plante «magique»

La SCA Désydratation de la Haute-Seine a fait l'éloge de sa culture de prédilection lors de son assemblée générale.



Les premières coupes de luzerne ont commencé début mai dans le département.

Comme pour les agriculteurs, l'année 2016 a été compliquée pour la coopérative de déshydratation de la Haute-Seine. Claude Nocquard l'a bien rappelé vendredi 21 avril lors de l'assemblée générale de la SCA, avec des tonnages bien souvent en baisse (voir encadré). En ces temps difficiles, le président de la coopérative a fait la part belle à la luzerne : *«N'oubliez pas qu'il s'agit d'une plante magique, elle apporte de l'azote au sol, elle a un effet nettoyant en diminuant fortement les graminées et elle permet d'allonger les rotations. Elle est en mesure de résoudre les problèmes de rentabilité du colza. De plus, les zones de captage d'eau vont devenir de plus en plus problématiques et la luzerne est une excellente alternative pour la diminution des IFT. Attention toutefois, la culture de la luzerne mérite que l'on s'en occupe avec l'implantation, un amendement, du désherbage, et un choix pertinent de la parcelle considérée»*.

Du neuf dans les structures

Cette réunion a également été l'occasion de faire le point sur les différents travaux de l'usine. La deuxième ligne de fabrication a été été installée en un temps record et sera fonctionnelle pour cette nouvelle campagne. *«Cela nous permettra de mieux avancer en première coupe»* fait remarquer Claude Nocquard. Le hangar de stockage de sciure qui avait brulé est quant à lui reconstruit. Ce stockage de combustible sera très utile pour diminuer les pertes de calories. Le nouveau hangar de stockage le long de la route départementale est lui aussi terminé et va remplacer les anciens silos de Poiseul-la-Ville. Doté d'une capacité plus importante, il offrira la possibilité de différencier les qualités de luzerne. En 2016, près de 6 000 tonnes ont été stockées.

AURÉLIEN GENEST

Une année difficile

Les aléas climatiques de 2016 n'ont permis qu'une récolte moyenne en luzerne. Le maïs, comme les autres cultures de printemps, n'a pas été épargné par l'excès d'eau et un solde moyen de températures. Les prix de vente des marchandises se sont alignées sur les cours décevants des céréales, avec de l'orge et des blés fourragés en quantité élevée sur le plan national. Les activités de la coopérative ont été marquées par des tonnages en baisse : moins de marc de raisin à sécher (forte baisse de production dans ce domaine), les partenaires ont eu du mal à la faire passer la moutarde dans l'aliment du bétail. Concernant les granulés de bois, la surproduction nationale n'a pas permis une revalorisation et le marché reste tendu pour la sciure. L'activité paille, quant à elle, tend à se développer en bottes défibrées et en granulés (entre autres pour la litières des poulaillers).

Un service de qualité

Le Gaec Matrat, à Prusly-sur-Ource, sollicite l'usine de Baigneux-les-Juifs depuis de nombreuses années. *«C'est un service de proximité, qui nous permet de produire de la protéine à des coûts intéressants. Il serait dommage de s'en priver»* indique Victor Matrat. Le jeune éleveur souligne l'intérêt agronomique de la culture mais aussi ses bienfaits pour la santé des animaux : «*nous avons 18 hectares de luzerne. La coopérative assure la récolte et nous permet de récupérer des bouchons et des brins longs. Les bouchons diversifient les sources de protéines de nos vaches et génisses Brunes et Prim'Holstein. Ils sont incorporés dans les rations et ne sont tous digérés aussi rapidement les uns que les autres. C'est un atout supplémentaire. Les brins longs, eux, ont un effet mécanique intéressant pour la rumination*». Le Gaec Salomon, à Savoisy, voit également d'un très bon œil les précieux services apportés par la SCEA Déshydratation de la Haute-Seine. *«Nous faisons appel à eux depuis le début des années 2000»* informe Yannick Salomon, *«dès lors que nous sommes passés en AOP Époisses, leurs activités dédiées à la déshydratation nous sont apparus très utiles pour remplir le cahier des charges de l'AOP. Il nous faut impérativement des fourrages secs : il n'est pas toujours facile d'en avoir lors d'une année humide. Nos 8, 9 voire 10 hectares de luzerne que nous faisons chaque année sont déshydratés à Baigneux et nous reviennent en bottes et granulés»*. Le Gaec Salomon sollicite également l'usine pour ses granulés de bois, utilisés depuis plusieurs années pour chauffer plusieurs maisons.

FDSEA

Une nouvelle animatrice syndicale

Cécile Lambert remplace Maryline Beaunée depuis le 24 avril.



La nouvelle salariée est en charge des commissions «productions végétales» et «environnement».

Elle porte le même nom que la nouvelle présidente de la FNSEA mais promis juré, elle n'est pas de la même famille. Cécile Lambert a posé ses valises la semaine dernière dans les locaux de la FDSEA de Côte-d'Or basés à la Maison de l'agriculture de Bretenière. Cette jeune femme de 25 ans, originaire de Haute-Normandie, exerce son tout premier métier depuis sa sortie d'études et l'obtention d'un diplôme d'ingénieur agricole. Ses principales missions se consacreront à l'animation des commissions *«productions végétales»* et *«environnement»*. Sa première journée s'est justement intéressée aux grandes cultures avec le suivi d'une réunion FRSEA organisée la semaine dernière à Longvic au siège de Dijon Céréales: de quoi parfaitement lancer cette jeune animatrice motivée, ayant répondu à une offre d'emploi de l'Apecita. Contact : 03 80 68 67 67.

Juridique

Loi anti fraude 2018 : on vous dit tout !

Le 15 mai prochain, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les cabinets d'expertise comptable, CCE et Aaucap-Terravea, ainsi que la société Elidea Informatique, organisent deux réunions d'information sur la loi anti-fraude, qui entrera en vigueur en 2018.

À partir du 1er janvier 2018, tous les assujettis à la TVA qui utilisent un logiciel de caisse, de gestion ou de comptabilité seront contraints de posséder une attestation de conformité aux règles légales d'inaltérabilité des données, en cas de contrôle fiscal, sous peine d'une amende de 7500€/logiciel sans certificat.

Afin de vous expliquer ces obligations, nous vous proposons deux réunions d'information le lundi 15 mai 2017 à 09h00 ou à 17h00 (horaires au choix) à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (65 rue Daubenton – 21000 Dijon).

Les intervenants :
Pascal Bortot - Animateur informatique – Chambre des Métiers et de l'Artisanat

François Phu - Expert-comptable - CCE

Peggy Gillet - Expert-comptable - Aucap-Terravea

Vincent Ravier - Gérant - Elidea
Pour ceux ou celles qui ne seraient pas disponibles à cette date, une autre réunion est déjà programmée le lundi 29 mai à Montbard !

Pour vous inscrire ou pour plus d'informations, merci de nous contacter : 03 80 48 11 33 - aucap@aucap.fr

L'ÉQUIPE AUCAP-TERRAVEA



Assemblée générale des Jeunes Agriculteurs

Le dynamisme ne faiblit pas

Les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre ont tenu vendredi 21 avril leur assemblée générale au château de Varzy. Une table ronde était organisée à cette occasion, sur le thème des intermédiaires.



Une table ronde était organisée sur le thème : les intermédiaires sont-ils bénéfiques pour nos filières ?

Les intermédiaires sont-ils bénéfiques pour nos filières ? C'était le thème de l'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre, vendredi 21 avril à Varzy. Une assemblée elle aussi placée sous le signe de la crise, malgré le bel enthousiasme et le dynamisme des Jeunes Agriculteurs. *«Être agriculteur est un vrai métier qui mérite un revenu décent et des conditions de travail équilibrées, devait rappeler Clément Blandin, président des JA. Nous voulons des installations viables et vivables. Nous sommes à la veille de défis énormes dans la Nièvre, notamment celui de remplacer la moitié des chefs d'exploitation dans les 10 ans à venir»*. En 2016, 70 jeunes agriculteurs se sont installés mais pour Clément Blandin *«cela ne suffit pas car c'est une installation pour deux départs à la retraite. Alors qu'en dix ans on aura 1500 départs à remplacer. Il faut une meilleure visibilité du travail et des prix rémunérateurs. Aujourd'hui plus d'un tiers des agriculteurs ont gagné moins de 395€ par mois»*.

Jeune et motivé

Le président des JA a souligné l'importance de rester uni dans cette période de crise. Et de lancer un appel à la mobilisation : *«On entend souvent des critiques de la part de certains, disant que les JA ne servent à rien mais c'est faux. Nous sommes un petit syndicat avec peu de moyens, notre structure ne nous permet pas d'être partout. Et pourtant je le dis aux jeunes : continuons à être forts ensemble, continuons à mettre en avant notre belle profession, vitale pour la société et à promouvoir le renouvellement des agriculteurs»*.

La défense de la profession était aussi au cœur du débat organisé par les JA sur le thème des intermédiaires. Autour de la table : Jérôme Deboux, éleveur charolais engagé en circuit court et vente directe, Emmanuel Bernard, vice-président de la Fédération nationale bovine (FNB), Clément Boubal, président du marché de Sancoins, Anthony Bournisien, responsable de la filière volaille Bourgogne et Centre chez Sanders et Christophe Dodet, négociant céréales basé dans l'Allier. Au menu : *«les intermédiaires sont ils bénéfiques pour nos filières ?»*

Chacun sa position

Clément Boubal, président du marché de Sancoins, a fait part de son expérience : *«je vends tous mes animaux sur le marché parce qu'ils partent avec des prix fermes. Au niveau de l'élevage allaitant, on a une carte à jouer sur la diversité. Les marchés peuvent apporter une sécurité de paiement. On peut y valoriser toutes les catégories d'animaux présents sur l'exploitation»*.

De son côté Jérôme Deboux a expliqué en quoi la vente directe lui permettait de faire face à la crise : *«On a commencé en circuit court suite à la crise de la vache folle et d'année en année ça s'améliore. Mais c'est un vrai métier la vente directe et c'est un choix politique sur l'exploitation»*. Pour Emmanuel Bernard, bénéfiques ou non, les intermédiaires se sont avérés à un moment donnés indispensables face à *«un marché de plus en plus compliqué»*. Le vice-président de la FNB a souligné l'importance de trouver des alternatives, prenant l'exemple du système Cœur de Gamme qui *«apporte une plus value intéressante»*. Mais le système n'en est encore qu'à ses balbutiements : *«Il n'y a pas de justice pour l'instant car pas assez de distributeurs qui sont rentrés dans le système. Notre objectif est d'atteindre 50% de la viande validée Coeur de Gamme en grande distribution»*. *«Ne croyez-vous pas que la standardisation de nos animaux aille à l'encontre de nos particularités ?»* interrogeait un agriculteur. *«Je ne suis pas pour la standardisation, répondait Emmanuel Bernard. C'est pour cela que l'on a fait le choix de conserver des races»*. Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA, réagissait sur la concurrence des grandes marques : *«Il y a la publicité à la télé et des marques qui se sont créées des forces de frappe. C'est notre grande difficulté et c'est un vrai danger. Il faut juste que le consommateur prenne plus de plaisir à manger un steak de bœuf qu'un steak de soja»*. Et à Florian Melaye, vice-président installation, supposant que *«l'on apprécie ce steak parce que nos parents l'appréciaient»*, Stéphane Aurousseau rétorquait : *«Non on l'apprécie parce que c'est bon»*. Emmanuel Bernard concluait sur la nécessité de *«communiquer davantage sur les races»* afin de faire valoir ce fameux steak de bœuf. Un postulat sur lequel tout le monde, semble-t-il, est tombé d'accord.

CÉLINE CLÉMENT

Le plein d'activités en 2016

En 2016, les JA ont ont participé à la finale départementale et régionale de labours sur le canton de Tannay les 3 et 4 septembre. L'occasion pour eux de démontrer la force de leur collectif. Ils ont également participé à la cellule de crise «grandes cultures» jeudi 11 août à la préfecture de la Nièvre. Rencontres avec les personnalité du monde politique auront également émaillé cette année difficile tant du point de vue économique que climatique. Les JA se sont notamment déplacés à Paris lundi 8 août afin d'y rencontrer le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll. Le Congrès a également retenu toutes les attentions les 31 mai, 1er et 2 juin à Mâcon, les JA y ont répondu présents.

Agenda

12/05 Foire aux culards de Moulins-Engilbert

Le comité des foires organise en collaboration avec la Sicafome, sa traditionnelle foire aux culards vendredi 12 mai à la Sicafome de Moulins-Engilbert.
Les bêtes seront jugées de 6h à 8h avant d'être mises à la vente jusqu'à 15h. Destinée à un public de professionnels, cette foire a acquis une véritable renommée et sert aujourd'hui de référence pour des acheteurs de toute la France.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Randonnée gourmande

C'est la deuxième édition de la Rescapoise

L'association Les rescapés organise pour la deuxième année une randonnée gourmande à Cercy-La-Tour dimanche 21 mai.

L'an dernier, 210 randonneurs avaient répondu présents pour la première édition de la Rescapoise. Une randonnée gourmande qui permet de découvrir les joies des paysages nivernais mais aussi des produits du terroir. Cette année, l'association les Rescapés renouvelle donc l'opération et invite les personnes intéressées à renvoyer dès maintenant leur bulletin d'inscription. Rendez-vous est donné, dimanche 21 mai, à 9h30 au centre culturel de Cercy-la-Tour pour une boucle de 15 km qui permettra de découvrir la Vallée de la Canne et le Versant de l'Aron, et d'aller à la rencontre de trois éleveurs sur leurs exploitations.
Après un petit déjeuner offert au centre culturel de Cercy, les randonneurs se rendront au Domaine du Vernillat, chez Jean-Yves Thomas (St Gratien) afin de déguster les terrines de Céline Chamard ainsi que jambons du Morvan. Jean-Yves Thomas présentera son activité et son exploitation. Ensuite les marcheurs emprunteront une passerelle restaurée au dessus de la Canne pour rallier le Domaine de l'Isle, chez Philippe Sayet, où ils mangeront une pièce de bœuf grillée. Enfin les randonneurs se rendront au domaine du Vignot, chez Alain Mazoire, pour y déguster le fromage blanc préparée par l 'EARL Néant. Puis ils longeront le canal du Nivernais pour rejoindre Cercy-la-Tour. Au retour ils pourront découvrir les activités proposées par La Pêche Cercycoise, qui tiendra un stand. Et ils pourront également visiter la Place Haute de Cercy, sa fontaine et son église.


Abel Rousselin, président de l'association Les Rescapés.

CÉLINE CLÉMENT

Renseignements auprès de M.Rousselin au 06 31 28 83 65 ou de M.Tissié au 06 88 69 90 02. www.lesrescapes.fr
Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 12 mai à M.Tissié Jean-Michel. 50 Route de Chatillon - 58 340 Cercy-la-Tour

Gestion du pâturage

Prévoir et gérer son pâturage: trois demi-journées d'échange

Jeudi 11 mai le Gaec Touillon ouvre ses portes dans le cadre des trois demi-journées organisées par le pôle Elevage de la Chambre d'agriculture sur le thème de la prévision et de la gestion du pâturage. Au programme aussi, l'organisation des clôtures et des points d'eau en fonction du parcellaire. Reportage.



Jeudi 11 mai, Jean-Marc et Patricia Touillon ouvrent les portes de leur exploitation au Grand Saizy.

Jean-Marc et Patricia Touillon vont ouvrir les portes de leur exploitation le jeudi 11 mai. Ils pourront ainsi expliquer et montrer le système de pâturage tournant qu'ils ont mis en place il y a trois ans. *«Le but, c'est de se perfectionner dans la culture de l'herbe pour être moins dépendant de l'achat d'aliment, surtout avec les aléas climatiques que nous connaissons»*, expliquent de concert Jean-Marc et Patricia, qui élèvent sur 155 ha quelques 150 vaches à veau répertoriées HBC. Avant d'intégrer ce système, les agriculteurs organisaient leurs lots sur 1 à 2 parcelles au printemps. Désormais, ils tournent sur 4 à 5 parcelles. *«Au printemps, on redécoupe les parcelles en deux et on réintègre des parcelles de fauche après avoir récolté le fourrage. Ça nous permet d'avoir moins de gâchis d'herbe et de faucher des surfaces supplémentaires»*, expliquent-ils. La qualité de l'herbe s'en voit elle aussi améliorée, tout comme les performances des animaux. *«Par ailleurs on ne complémente plus nos laitonnes, précise Patricia, ce qui nous permet de réaliser des économies de concentré. Donc les conséquences sont autant économiques que sur la performance»*.

Partager les expériences

Ainsi le pâturage tournant représente *«un système innovant, efficace, qui permet d'assurer une bonne qualité d'herbe et de diminuer les refus»*, résume Christophe Dagouneau, conseiller élevage bovin allaitant à la Chambre d'agriculture de Decize. Pour Jean-Marc et Patricia Touillon, ce changement témoigne d'une volonté d'améliorer leur système afin de réduire le coût de l'alimentation. Impliqués avec 35 autres éleveurs dans le dispositif *«prairie sentinelle»*, un suivi de prairies fauchées et pâturées répertoriées sur l'ensemble du département, ils participent à leur niveau à la diffusion de références de proximité via le bulletin herbe ou des documents synthétiques.

La Chambre d'agriculture organise depuis maintenant deux ans des journées dont le but est de prodiguer aux agriculteurs des conseils techniques afin qu'ils perfectionnent leurs pratiques. Trois éleveurs du département vous proposent ainsi de partager leurs expériences les 11 et 16 mai :

- Deux éleveurs bovins : le 11 mai à 14h00, au Gaec Touillon Moiron (Le Grand Saizy, 58300 Decize) et le 12 mai à 14h00 au Gaec Taupin (Poiseux, 58190 Saizy). Avec présentation de systèmes de matériels de clôture et d'abreuvement qui s'adaptent au parcellaire et de repères techniques (tensions, prise de terre, débit et quantité d'eau,...).
- Un éleveur ovin : le 16 mai à 14h00 chez Patrice Guyard (Cloiseau, 58330, Crux La Ville).

CÉLINE CLÉMENT

▶ Agenda

10/05 «Agir pour l'emploi agricole !»

L'emploi agricole représente aujourd'hui 6% des emplois nivernais, 1600 exploitants agricoles sont employeurs de main-d'œuvre. Les problématiques liées à l'emploi sont nombreuses et il est parfois difficile pour les exploitants nivernais de s'y retrouver et de faire les bons choix en matière de gestion de personnel.
Depuis plusieurs années, la FDSEA 58 est à leurs côtés pour les accompagner notamment à travers la section emploi qui permet aux employeurs d'échanger sur leur quotidien et d'engager des actions pour défendre leurs intérêts. Depuis 2014, un service emploi est également à leur disposition pour les conseiller et les accompagner dans leurs recrutements et les démarches administratives (contrats, paie, DUER…)
Dans la continuité de ces actions, la section emploi de la FDSEA 58 organise le mercredi 10 mai prochain à la salle de la mairie de Saint Saulge, une soirée «Agir pour l'emploi agricole !» Jérôme Volle, président de la section nationale emploi de la FNSEA, et Mathilde Lafaye, présidente de la section emploi FDSEA58, seront présents pour échanger avec les participants sur les sujets d'actualité : coût du travail, pénibilité, complémentaire santé, représentativité patronale….
Contact : Service emploi FDSEA 58 / emploi.fdsea58@orange.fr / 03.86.93.40.94

Éliminitation des déchets de soins vétérinaires

Calendrier des collectes des fûts

- **Lundi 15 mai**

Alligny Cosne : Coopérative Epi Centre, Suchet. (08h00 - 08h45)
Varzy : Coop. Épi Centre, route de Champlemy (09h15 - 10h45)
Corbigny : Sicagemac route de St Saulge. (11h15 - 13h00)

- **Mardi 16 mai**

Sermoise : GDS, ZA du Clos Ry. (08h00 - 09h30)
Guerigny : Coopérative Epi Centre, ZI Villemenant. (10h00 - 10h45)
Châtillon : Coopérative Epi Centre route d'Aunay. (11h30 - 13h00)

- **Mercredi 17 mai**

Moulins Engilbert : Sicafome 29 Route de Chatillon. (08h00 - 9h45)
Château Chinon : parking Jean Sallonnyer. (10h15 - Arrivée 11h15)
Montsauche : parking près du Crédit Agricole: (11h45 - 12h45)

- **Jeudi 18 mai**

Decize : Coop. Épi Centre route de Champvert. (08h00 - 09h45)
Cercy la Tour : Coop. Épi Centre route de Decize. (10h15 - 11h45)
Luzy : gare - coopérative agricole Teol. (13h00 - 14h30)

Merci de se conformer aux dates et horaires indiqués, aucune autre possibilité de collecte n'est prévue pour 2017.

Les 2 fûts doivent être remis fermés, l'autocollant «code barre» reçu avec la facture collé sur le fût de 50 litres (ou à défaut inscrire votre numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé.

Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50l et petit fût) moyennant 27,50 € TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société EDC, seuls les règlements par chèque seront acceptés.

Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au GDS: 03 86 90 18 90

INVITATION
sarl CMAC INAUGURATION Vendredi 12 mai





Votre Nouveau Service de Proximité et Magasin Libre-Service
Machines agricoles - Espaces verts - Vente - Entretien
Route de Decize - 58340 Cercy la Tour

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Jardin écologique

La Merlette fait le printemps

À Cosne-sur-Loire, le jardin des Merlettes est un jardin pédagogique et expérimental. Christine Coulomb, une passionnée, y propose aux amateurs comme aux professionnels des stages de jardinage.

À Cosne-sur-Loire, un petit coin de verdure, véritable havre de paix, semble préservé du temps. C'est le Jardin des Merlettes, créé il y a dix ans par Christine Coulomb, une *«reconvertie heureuse»*. Auparavant économiste agricole dans la région parisienne, celle-ci quitte tout pour venir s'installer à Cosne sur Loire près de sa maman et mettre en place son jardin écologique. Ce sera le jardin des Merlettes, en lieu et place d'un ancien pré où étaient cultivés blés et colza. Sur ces quatre hectares, elle se livre alors à un travail du sol qu'elle laisse en jachère pendant un an, creuse les réseaux d'eau et construit la clôture à l'aide d'un chantier d'insertion et épaulée de sa famille et de ses amis.

Le projet est simple : *«Faire un jardin respectueux de la nature qui soit économe en eau, en place, en énergie, et qui respecte la nature au maximum»*. Mais pour cela elle devra mettre à profit ses connaissances acquises lors de sa formation d'un an à l'école du paysage à Versailles et sa saison de taille au jardin du roi. *«À chaque fois on se pose la question, est-ce qu'on enlève, est-ce qu'on laisse ?»* Et si Christine comprend bien les impératifs de productivité des professions agricoles, elle avoue se situer sur un tout autre créneau : *«celui de faire de beaux fruits et de beaux légumes»*.

La culture du beau

Mais un beau fruit c'est quoi ? Pour Christine Coulomb, c'est *«une expérience gastronomique»*. La passion des arbres fruitiers lui a été transmise par son grand-père puis par son père. Et au-delà des fruits, cette esthète de la nature voit avant tout des variétés uniques dont elle cherche à tirer le meilleur. Pour cela elle effectue un travail très méticuleux : *«Il faut beaucoup de patience et de persévérance. On n'irrigue pas mais on enlève l'herbe, on surveille, on coupe, on taille. Je n'utilise que des produits naturels autorisés en bio, des décoctions maison, du cuivre et de la bouillie bordelaise.»* *«Regardez par exemple,* dit-elle en prenant une poignée de terre à l'étrange parfum d'arabica, *le marc de café éloigne les fourmis et l'achillée repousse les pucerons»*. Un travail soigneux motivé par le seul objectif d'obtenir un résultat incomparable. Plus que des poires, des pommes, des coings, ce sont des *«produits de luxe»* qui étonneront par leur saveur.

Dans son jardin, Christine cultive quelque 60 variétés de pommes et pas moins de 40 variétés de poires différentes. Pommiers à fleurs, reinettes, granny smith... mais aussi des variétés plus rares : l'oca rouge, St-Jean, St-Germaine, Mr Peas Good pour les pommes et Catillac, Quart de livre pour les poires. Des variétés butinées ça et là grâce au Parc Naturel du Morvan ou à des associations comme Croqueurs de pomme et que notre jardinière conserve précieusement et cherche à sublimer grâce à un travail de longue haleine. Moins motivé par des impératifs de production que par l'utopie d'un jardin originel. Le secret de Christine ? *«Lorsque le bouquet de fleurs s'ouvre, je ne garde qu'une poire par bouquet et en principe le fruit sera énorme et on aura quelque chose d'extraordinaire au goût.»* Christine Coulomb accueille régulièrement des visiteurs, notamment des enfants, des jeunes, parfois en situation de handicap, à qui elle fait découvrir sa passion et le bon goût du terroir. Et lorsque les papilles s'éveillent aux saveurs, difficile, dit-elle, de revenir à des fruits plus ordinaires.



Christine Coulomb bichonne ses arbres fruitiers afin d'en tirer les meilleures saveurs.

La merlette veille au grain

Christine Coulomb propose également des stages destinés aux professionnels comme aux amateurs. Elle y reçoit des personnes venues de toute la France curieuses d'apprendre ses méthodes pour les appliquer à leur touR. L'occasion pour les visiteurs de découvrir l'étonnant jardin conservatoire organisé en cadran solaire. Élaboré par Christine en 2001 puis installé en 2010, c'est un peu la surprise du chef, un petit temple érigé en l'honneur du soleil. *«Un clin d'oeil à la centrale nucléaire, juste en face»*, précise Christine avec malice. Mis au point avec les mesures de la société française d'astronomie, il donne l'heure et la date du calendrier grâce à la projection de l'ombre d'une merlette. Celle-ci fait figure de mascotte, gardienne ailée du jardin.

Céline Clément

Prochaines formations

Concevoir, planter et entretenir des parterres de vivaces : 11 et 12 mai
Potager simplifié : mise en place des cultures : 18 et 19 mai
Renseignements et inscriptions : info@jardindesmerlettes.com



Christine a installé une merlette au centre de son observatoire de variétés anciennes. L'oiseau donne l'heure et la date du calendrier.

Service Emploi de la FDSEA58

Soirée «Agir pour l'emploi Agricole»

A noter dans vos agendas, le mercredi 10 mai à 18h30 dans la salle de la mairie de St Saulge, se tiendra une soirée consacrée à l'emploi agricole organisée par la FDSEA. Seront abordés les thèmes d'actualité des employeurs : coût du travail, DSN, complémentaire frais de santé, pénibilité…

A noter dans vos agendas, le mercredi 10 mai à 18h30 dans la salle de la mairie de St Saulge, se tiendra une soirée consacrée à l'emploi agricole. Avec Jérôme Volle, président de la Commission nationale Emploi de la FNSEA et Mathilde Lafaye, présidente de la section Employeur de mains d'œuvre de la FDSEA58, nous aborderons les thèmes d'actualité des employeurs : coût du travail, DSN, complémentaire frais de santé, pénibilité… Nous développerons également les missions et les actions de la FNSEA au profit des employeurs : représentativité, négociations collectives…

La Nièvre compte aujourd'hui 1 600 employeurs agricoles (hors ETA) ce qui représente 6 % des emplois dans le département.

Avec une situation économique dégradée dans de nombreuses exploitations, la charge d'un emploi salarié est souvent un poste financier conséquent.

Parallèlement la présence d'un salarié est un soutien dans le travail quotidien. Elle peut également être une source de compétence complémentaire et l'opportunité d'un regard neuf sur le fonctionnement de l'exploitation.

L'embauche d'un salarié c'est l'occasion de revoir son organisation, d'apprendre à déléguer et à transmettre son savoir.

Pour de nombreux employeurs cette dynamique donne la force de faire face aux responsabilités et aux lourdeurs administratives.

Au cours de cette soirée, nous aborderons vos difficultés, nous partagerons vos attentes et vous pourrez faire connaitre vos besoins.

Exploitante agricole à Sauvigny les bois Mathilde LAFAYE connait bien les problématiques liées à l'emploi agricole " Etre employeur aujourd'hui est une mission lourde mais valorisante. Développer une équipe de travail, c'est créer du lien, valoriser des savoirs faire, transmettre son métier…Pour moi cette soirée c'est l'occasion d'échanger et de se sentir reconnu. En tant qu'employeur agricole, il est facile de se sentir seul face aux difficultés. Se rassembler permet de nous faire reconnaitre."



A l'initiative de cette soirée, le service emploi de la FDSEA58 a pour mission d'accompagner les employeurs, de les représenter et de faire connaitre les métiers agricoles. Il se mobilise pour faciliter les démarches à l'embauche, aider les employeurs de mains d'œuvre, informer sur les évolutions sociales permanentes et structurer l'emploi partagé par le biais du Groupement d'employeurs départemental…

De nombreuses réformes sont en cours et à prévoir ! Cette soirée est l'opportunité de débattre sur vos problématiques et de trouver un appui.

A L

Contact FDSEA58
Tel 03.86.93.40.94

Visite de Marie-Guite Dufay dans l'Yonne

À la découverte des grandes cultures

De Nitry à Véron en passant par Auxerre et Chablis, la présidente de Région, Marie-Guite Dufay a a suivi avec beaucoup d'intérêt le marathon icaunais, que la Chambre d'agriculture 89 et ses partenaires des filières bio et conventionnelles lui avaient préparé. Une visite à la découverte des grandes cultures et des productions végétales de l'Yonne, dans laquelle l'actualité du gel s'est immiscée, les arboriculteurs et viticulteurs se trouvant une nouvelle fois durement touchés.



Présentation à Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture, des grandes cultures et productions végétales icaunaises avec un point d'actualité sur les conséquences du gel pour les secteurs de l'arboriculture et de la viticulture.

En dessinant le parcours de la visite de la présidente de Région, Marie-Guite Dufay, la Chambre d'agriculture 89 avait à cœur de montrer toute l'importance économique des productions végétales de l'Yonne et les perspectives de développement des filières existantes, en agriculture conventionnelle comme en bio. Le panorama des grandes cultures icaunaises a été d'autant plus exhaustif que l'actualité du gel s'est invitée au long d'un parcours, où les arboriculteurs et les viticulteurs ont pu témoigner des ravages de ce dernier épisode de gel intense qui hypothèque, quand il ne les ruinent pas, les prochaines récoltes et vendanges de 2017. Pour Étienne Henriot, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, il était essentiel que la présidente de Région découvre et comprenne tous les enjeux économiques des grandes cultures, leurs problématiques, leur potentiel de développement aussi et leur place dans le paysage économique de la grande région.

Cocebi : un parcours technique et des attentes plus politiques

Pour ancrer les discours dans la réalité, rien de mieux que ces visites terrain qui se sont succédées toute cette journée du 28 avril. Première étape, la visite de la Cocebi, installée à Nitry qui a permis à la présidente de Région d'apprécier le partenariat et la bonne synergie entre la Chambre d'agriculture 89, les organisations économiques œuvrant pour l'agriculture conventionnelle et une coopérative bio, bien installée dans le paysage, qui sait faire rimer sens et efficacité économique. Cette organisation professionnelle qui a vu son activité doubler en cinq ans fait en sorte d'assurer son développement et l'avenir des agriculteurs bio de la région. Une grande attention aux marges et aux coûts de production, une recherche constante d'une meilleure valorisation des productions locales, un plan d'investissement soutenu, des partenariats et des complémentarités sans opposition de modèles, des projets innovants... La Cocebi fait partie de ces «*laboratoires de l'agriculture de demain*». Reste que le contexte politique de la bio soulève plus de questions et d'incertitudes qu'il n'apporte de réponses aux fortes attentes des producteurs. Les problématiques sont nombreuses et dépassent le cadre conjoncturel des paiements en attente : l'agriculture biologique a besoin de moyens pour développer la recherche et l'innovation sur les semences, la sélection végétale et animale, l'évolution de la réglementation européenne, etc. Messages reçus par la Région, qui regrette cependant «*qu'en un an on n'ait pas trouvé le temps d'avancer plus vite sur le plan Ambition bio*». La balle revient dans le camp des professionnels...



A Nitry, accueillie par le président de Cocebi, Jean-Marie Pautard et les représentants des organisations bio du département et de la Région, Marie-Guite Dufay a bénéficié d'un tour d'horizon complet des productions bio locales et des activités et projets de la coopérative.

L'Yonne : «*une mer de grandes cultures*», en situation délicate...

Second arrêt, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour une présentation du panorama icaunais des grandes cultures et productions végétales du département. Dans sa présentation, Vincent Gallois a présenté l'Yonne comme «*une mer de grandes cultures*», une façon de montrer combien l'économie agricole départementale est dépendante, d'une part des résultats des productions céréalières, d'autre part du dynamisme de la production viticole. Le tryptique emblématique colza-blé-orge, même s'il montre ses limites, reste incontournable actuellement. Les alternatives peinent à s'installer, freinées par leur moindre rentabilité économique, des conditions agronomiques peu favorables et le manque d'outils de transformation soutenus par des filières suffisamment développées et structurées. Il était d'autant plus important de faire un détour par Inovae pour montrer comment un département conscient de ses contraintes et soucieux de relever des enjeux terres/eau importants, a pu s'orienter vers de nouvelles productions et ouvrir la voie à des marchés porteurs d'avenir . «*La visite à Ynovae*» précise Etienne Henriot «*montre le positionnement possible sur des filières de qualité comme les productions CRC (Cultures Raisonnées Conrôlées) et les avantages des certaines diversfications, comme le chanvre, le pois chiche, l'aviculture, la méthanisation*».

Ces visites ont permis aussi de prendre actes des différents risques climatiques auxquels l'agriculture icaunaise «*à l'épicentre de certains phénomènes climatiques*» est exposée. Une situation particulières défavorable et pénalisante pour un département où les terres arables prédominent certes, mais où les sols sont particulièrement fragiles. C'est un discours qui «*parle*» à la présidente de Région, la Franche-Comté connaissant aussi des sytèmes agronomiques plus fragiles, dans le Jura notamment. Reste comme en a témoigné Loïc Guyard, agriculteur et membre de Chambre «*que ce qu'on vit aujourd'hui c'est terrible, il faut rapidement activer ce qui peut marcher le plus efficacement, sans rien imposer aux producteurs mais en les mettant en condition et en volonté d'avancer*».

La présidente du Conseil régional a souligné la volonté de la Région de répondre à ces attentes et insisté sur la nécessité de communiquer fortement, «*pour que l'on parle autrement des agriculteurs*» et «*de travailler collectivement*» pour trouver des solutions constructives et efficaces. Pour Étienne Henriot ce tour d'horizon du potentiel économique de l'agriculture départementale a permis d'insister sur «*la nécessité de faire évoluer le modèle actuel, de jouer la transversalité, de trouver des solutions sociales, de moderniser et d'innover en matière agricole*». **AMK**



Troisième visite permettant de toucher la réalité économique des grandes cultures icaunaises et de leurs perspectives de développement, la visite à Ynovae à Véron qui sera suivie en fin de journée par une rencontre avec les représentants de la profession viticole du chablisien.

▶ Agenda

21/05 Marche gourmande à Magny

Dans le cadre des rencontres «Made in viande», marche gourmande au départ de Marrault (commune de Magny) dimanche 21 mai à partir de 9h30. Trois exploitations agricoles à découvrir le long d'une marche de 12,5 km, parcours guidé et commenté par les agriculteurs. Repas sous forme de pauses gourmandes le long du trajet, élaboré à partir de produits fermiers locaux et de saison. Marché de producteurs à l'arrivée, à Marrault. Tarif adulte : 17 €. Gratuit pour enfants de moins de 12 ans. Nombre de places limité. Inscription obligatoire au : 03 86 49 48 10

Portes Ouvertes au Domaine Paulvé

L'Association *«Les Petits Loups»* organise son marché de printemps au Domaine Paulvé, 22 rue des Trois Soleines (à la ferme), à Venoy, samedi 6, dimanche 7 et lundi 8 mai, de 10 h à 19 h. Au programme : dégustation des vins du domaine, restauration sur place, boudin maison à emporter (sauf samedi), produits régionaux et artisanaux, atelier pâtisserie, exposition de tracteurs anciens et autres curiosités. pour les enfants : structure gonflable, calèche et pêche à la ligne. Renseignements au : 06 85 66 58 48

11/05 Les *«Cafés de la création»* Crédit Agricole

Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise et vous avez besoin d'être conseillé ? Venez rencontrer, autour d'un café, les interlocuteurs utiles à la préparation de votre projet (avocat, expert-comptable, banquier…). Sans inscription ni rendez-vous. Jeudi 11 mai, entre 8 h 30 et 11 h, à la Brasserie *«Le Chapeau rouge»*, 16 Place Vauban, à Avallon.
Plus d'information sur ca-cb.fr et pour toute demande de renseignements : lescafesdelacreation@ca-cb.fr

17/05 AG du Syndicat Betteravier de l'Yonne

L'Assemblée Générale du Syndicat Betteravier de l'Yonne se déroulera mercredi 17 mai, à partir de 9 h, Ferme de la Margottière, à Vallery

14/05 Fête des Saints de Glace à Vareilles

21e édition de la Fête des saints de Glace, à Vareilles, dimanche 14 mai, de 8 h à 19 h. Une manifestation axée sur les productions locales, originales et de qualité, où seront présents : pépiniéristes, producteurs, artisans, ainsi que des associations liées au jardin. Vide greniers *«spécial jardins»* où trouver objets de jardinage et de vie en plein air. Animations diverses : Phil', l'Homme statue automate, orchestre d'Harmonie de la Ville de Sens, fanfare *«Senon Street Band»*, exposition *«Creartis'… Buvette restaurant «Les potirons»* pour déguster des produits locaux (foies gras, fromages, cidre du pays d'Othe, miel, etc.)

21/05 Troc Plantes à Soucy

Troc plantes, place du village, à Soucy, dimanche 21 mai, de 9 h à 13 h. Exposants : le principe du *«troc»* est essentiel, mais la vente est possible… Visiteurs : des rencontres, des plantes adaptées à notre région, des prix modiques. Couvert en cas de mauvais temps. Renseignements :Mme Nogier au 03 86 86 50 73

Inscriptions pour la journée *«Fermes et Caves ouvertes»* du 4 juin

Changement de date ! Initialement prévue le 21 mai, l'opération *«Fermes et Caves ouvertes 2017»* se déroulera Dimanche de Pentecôte 4 juin. Il n'est pas trop tard pour vous inscrire si vous désirez accueillir des particuliers sur votre exploitation. n'oubliez pas que vous restez les meilleurs ambassadeurs de vos métiers et de vos pratiques. N'hésitez pas à les mettre en avant ! Nous sommes là pour vous renseigner et vous aider à mettre en place des animations si besoin. Les agriculteurs pratiquant la *«vente directe»*, mais ne souhaitant pas ouvrir leur exploitation au public, peuvent animer des stands sur les marchés qui sont organisés dans d'autres fermes ouvertes. Renseignements et inscriptions à la FDSEA de l'Yonne, au 03 86 49 48 10

Accueil MSA sur le Site d'Auxerre

A compter du 11 avril 2017 et jusqu'au 30 septembre 2018, l'accueil MSA du site d'Auxerre, sera transféré dans les locaux de Groupama, 18 rue Guynemer, à Auxerre.

Forum des opportunités

Créez de la valeur ajoutée sur votre exploitation en la diversifiant !

Le 16 mai prochain à Auxerre, la Chambre d'agriculture organise son 1er Forum des opportunités, une occasion unique pour découvrir les productions en développement sur le territoire, sources de revenus complémentaires pour les exploitations. Les entreprises locales y présenteront les nouveaux débouchés qu'elles proposent et des agriculteurs témoins partageront leurs expériences.



Le Rallye culture organisé en juin dernier avait rencontré un franc succès

En plus des ateliers animés par les binômes formés des représentants des entreprises et des agriculteurs témoins, vous aurez l'occasion, durant toute la journée, d'assister à des conférences et des tables rondes sur des sujets variés : *«Les évolutions observées dans les habitudes de consommation et leurs conséquences sur les filières et les producteurs»* à 10h, *«La démarche Bleu Blanc Cœur»* à 14h30, et *«Biogaz et toiture : de nouvelles ressources dans vos exploitations»* à 16h. Au total se sont plus d'une trentaine d'opportunités différentes que vous pourrez découvrir, répartie en 5 pôles;

Les semaines dernières, vous avez déjà eu un aperçu des productions animales, de la diversification et de l'énergie ; aujourd'hui se sont les productions végétales et l'Agriculture biologique qui sont à l'honneur.

Productions végétales : de nouvelles cultures en plein essor

«Le rallye nous a permis de voir des cultures que nous ne connaissions pas, cela a été positif», *«Très bonne idée, répondant exactement à la demande du moment»*, *«Journée intéressante, l'organisation en atelier permet des échanges constructifs»* … Avec plus de 95 % de visiteurs satisfaits à l'issue du Rallye Culture de juin dernier et une rotation colza-blé-orge qui s'essouffle dans de nombreux secteurs, il était prévisible qu'une place soit réservée aux productions végétales lors du Forum des opportunités.

Ainsi vous pourrez échanger avec les coopératives et négoces locaux (110 Bourgogne, Cristal Union, Soufflet Agriculture et Ynovae) sur les aspects économiques et techniques des nouvelles cultures qu'ils proposent : le lin, le chanvre, la lentille, le pois chiche, le sarrasin, la betterave sucrière… En plus des partenaires présents, vous pourrez également solliciter les conseillers de la Chambre d'agriculture qui circuleront dans la salle.

Autre piste de diversification en forte croissance : l'agriculture biologique

Avec + 10% de surfaces et d'exploitations entre 2014 et 2015, l'agriculture biologique ne cesse de se développer. Dans l'Yonne, les opportunités de ce mode de production concernent toutes les filières comme en témoigne la grande diversité de partenaires qui vous accueilleront : Cocébi pour les grandes cultures, Capdéa pour la luzerne, Biolait pour le lait, Unébio pour la viande et Germinal pour les fruits & légumes, et tous les produits locaux. Ils vous renseigneront sur leurs besoins et les conditions qu'ils proposent aux nouveaux producteurs. La Chambre d'agriculture ne sera pas en reste avec la présence d'un point info agriculture biologique où vous pourrez vous informer sur l'accompagnement existant : conversion, techniques (avec notamment les groupes de développement), essais au champ, publications…

Le Forum des opportunités - Mardi 16 mai 2017 de 9h30 à 17h30 - Conseil départemental (Boulevard de la Marne, 89000 Auxerre) - Programme complet sur www.yonne.chambagri.fr - Evènement Innov'Action, création des Chambres d'agriculture - Renseignements auprès d'Elodie Joudelat : Chambre d'agriculture de l'Yonne, 06.83.81.90.95 ou e.joudelat@yonne.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Jeunes Agriculteurs de l'Yonne

Partenariat renouvelé avec Enedis

Mathilde Lemaître, Présidente des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne et Francis Cahon, Directeur Territorial Yonne d'Enedis, ont renouvelé le 25 avril dernier la convention de partenariat qui les lie depuis plusieurs années.



Mathilde Lemaitre, présidente de JA 89 et Francis Cahon, directeur territorial Yonne à Enedis, ont renouvelé leur convention de partenariat, le 25 avril dernier, à Auxerre.

Enedis (anciennement ERDF), a en charge la gestion et l'aménagement de 95 % du réseau de distribution d'électricité en France et a souhaité depuis plusieurs années, entretenir et renforcer une relation étroite avec les jeunes agriculteurs du département, compte tenu du rôle prépondérant que joue le monde agricole dans nos territoires ruraux.

Un partenariat qui se traduit par une convention s'articulant autour des trois axes principaux :

Améliorer la relation de proximité, avec en particulier la désignation d'un interlocuteur privilégié pour l'Yonne et la profession agricole,

Renforcer la sécurité des professionnels du monde agricole, en leur rappelant les risques liés aux travaux agricoles réalisés à proximité des lignes électriques aériennes et les mesures de sécurité à observer lors de l'utilisation de groupes électrogènes

Continuer d'améliorer la qualité de fourniture, en détectant les entreprises agricoles ayant une exigence particulière en optimisant l'élagage et en informant préalablement les exploitants agricoles des coupures programmées pour travaux.

Elle est depuis 2014, systématiquement renouvelée à échéance et un suivi en est assuré annuellement, afin d'instaurer une collaboration de confiance entre les différents acteurs.

C'est ainsi qu'Enedis apportera un soutien financier de 1 250 € et sera présente sur un stand lors de la prochaine *«Fête de l'agriculture»*, dimanche 28 mai, à Serrigny, dans le but de sensibiliser les spectateurs aux activités exposant à des risques, si celles-ci s'effectuent à proximité de lignes électriques.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

▸ Formations

Formation *«Premiers Secours»* **(PSC1)**
Organisée par la FDSEA de l'Yonne, vendredi 5 mai, de 8h30 à 17h30. Objectif : savoir réagir à un accident. Public : agriculteurs, viticulteurs du département de l'Yonne et salariés. Intervenants : les pompiers. Lieu : siège de la FDSEA, au 37 rue de la Maladière, à Auxerre. Renseignements et réservations (au plus tard le 21 avril) : tél 03 86 49 48 10

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Réaliser ma télédéclaration Pac en toute sécurité
Du 18 avril au 12 mai à Auxerre, Avallon et Gron. 14 Dates proposées sur 3 lieux différents ; Contact : Cédric Debbah, 03 86 94 28 44

Bien régler et mieux utiliser mon pulvérisateur pneumatique en viticulture
Formation en 3 demi-journées, la première aura lieu le 4 mai matin à Auxerre, la 2ème autour du stade 5/6 feuilles étalées de la vigne et la 3ème en pleine végétation en juillet. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24

Biosécurité en élevage de volailles circuits courts
Le 15 mai à Auxerre. Contact : Alice Deolder-Bilhot, 03 86 94 26 33

La vie secrète des vers de terre, laboureurs du sol : une aventure passionnante
Les 11 et 19 mai (1,5 jours) à Venoy. Contact : Sarah Gonzalez, 03 86 94 28 46

À noter

Remboursement partiel TIC et TICGN

Comme pour les années précédentes, la procédure de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIC) applicable au gazole non routier et au fioul lourd et de la TICGN est ouverte pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Cette procédure de remboursement concerne :
les exploitations agricoles à titre individuel ou sociétaire (Gaec, EARL, SCEA, GFA-exploitant)
les sociétés coopératives agricoles (hors Cuma), ou les sociétés d'intérêts collectifs agricoles (Sica) ou les groupements de producteurs agricoles
les coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (Cuma).
les autres sociétés ou personnes morales ayant une activité de production agricoles, de travaux agricoles ou forestiers

La demande de remboursement peut être **déposée à partir du 2 mai 2017** à la **Direction départementale des finances publiques Cellule remboursement TIC et TICGN**
Rue Marie Noël, 89000 Auxerre

Le montant de remboursement au titre des consommations 2016 est de :
- 0,0897 €/litre pour le gazole non routier
- 66,95 €/tonne pour le fioul lourd
- 4,221 €/Mkwh pour le gaz naturel.

Comme l'année précédente et afin d'être compatible avec la réglementation communautaire, les remboursements partiels de TIC sur le fioul lourd et le gaz naturel doivent être placés sous le *«régime de minimis»* agricole ; une attestation récapitulant les autres aides reçues au titre du règlement *«de minimis»* au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices précédents est à joindre à la demande (modèle annexé à la notice explicative du formulaire de demande).

La procédure papier continue de s'appliquer au département de l'Yonne.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet des Services de l'État :
www.yonne.gouv.fr

DDT 89
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE





Coopérative laitière de Bourgogne (CLB)

La page est tournée...

Epilogue douloureux pour les uns, gage d'avenir pour les autres, la dernière assemblée générale de la CLB vient de mettre un point final à une histoire collective qui aura commencé en 1940. La fin de l'histoire se conclut avec la fusion absorption de la CLB par l'ULM (Union laitière de la Meuse). L'avenir des producteurs et de la production laitière de la zone doit s'en trouver assuré et conforté.



François Bethouart, dernier président de la CLB et nouvel administrateur ULM, Emmanuel Leroy et Daniel Muller, respectivement directeur général et président de l'Union laitière de la Meuse.

«*Nous y voilà*», le ton est grave et l'atmosphère pesante dans cette salle où les administrateurs et producteurs de la Coopérative laitière de Bourgogne sont venus sceller le dernier acte de la vie de leur coopérative. Au-delà du formalisme juridique, c'est une page d'histoire collective qui se tourne pour le dernier président de la coopérative, François Bethouart et les producteurs présents.
Les dernières années n'auront pas épargné ces derniers, pris dans la nasse des mauvais résultats de la CLB et de la confrontation aux prix mondiaux. Ils en sont sortis exangues.

"Petite amertume" et "grand enthousiasme"

«*L'aventure se termine aujourd'hui*» confirme François Bethouart, «*mais il faudra plusieurs mois pour en effacer les traces*». Il aura déjà fallu 18 mois pour passer du chaos économique à ce projet de fusion-absorption qui a vite pris l'allure d'une planche de salut. «*C'est une opportunité pour les éleveurs laitiers, ces derniers ayant été particulièrement éprouvés ces dernières années*». La page se tourne donc, ce 26 avril à Sainte-Marie-la-Blanche, avec un vote à l'unanimité et l'acceptation de la fusion avec ULM. Non sans «*une petite amertume*» de la part du président encore en exercice, mais pour peu de temps de la CLB, qui exprime aussi son «*grand enthousiasme de commencer une nouvelle aventure*», alors qu'il vient d'être élu au poste d'administrateur de l'Union laitière de la Meuse.
Dans la foulée, un comité Bourgogne est aussi élu, instance non décisionnaire mais plutôt courroie de transmission entre les instances de la coopérative de la Meuse et les producteurs de la zone Bourgogne (Sud Côte d'Or et Nord Saône et Loire).

Conserver un avenir à la production

L'année 2016, préparation de la fusion, a donc été «*une année de transition, très compliquée, dans un contexte économique tendu*» rappelle Emmanuel Leroy, directeur général d'ULM. La perte de collecte s'élève à 12%, le nombre des producteurs laitiers adhérents est passé de 40 à 35, le prix moyen du lait s'établissant en 2016 à 234,37€/1000 l et à 257,11 €/1000 l pour une qualité TPC réelle. Conclusion : «*en 2016, le prix du lait est resté très faible*». Sans commentaire.
Le travail des derniers mois a été essentiel pour «*conserver un avenir à la production, procéder à la nécessaire restructuration administrative et trouver une alternative commerciale à la vente sur le marché Spot*». Il était en effet important de trouver des débouchés au lait écrémé, la crème étant réservée à certains marchés et à la transformation locale.
L'augmentation de la valeur ajoutée et la conquête de nouveaux marchés passent désormais aussi par le développement de la production d'un lait garanti sans OGM, un créneau porteur sur lequel l'ULM veut se positionner en amenant les producteurs à s'y engager massivement. ULM investit sur la zone de Sainte-Marie la Blanche dans une ligne d'écrémage et de pasteurisation (un investissement estimé à 2,5 millions d'euros qui en est au stade du permis de construire et de la recherche de financements complémentaires). Autre axe de développement en lien avec une meilleure valorisation de la production laitière : le lait bio. L'ULM apporte une prime de conversion égale à 35€/1000 l, ainsi que l'accompagnement nécessaire aux éleveurs laitiers intéressés par la démarche.



«*Tout reste à construire ensemble*» conclut Emmanuel Leroy «*pour développer et encourager une dynamique laitière de production et de transformation locale*». Seul façon d'effacer le heures difficiles et surtout de reconquérir un meilleur prix pour les éleveurs de la zone CLB, durement éprouvés pendant ces deux dernières années.

ANNE-MARIE KLEIN

En chiffres L'Union laitière de la Meuse
Installée à Bras-sur-Meuse cette organisation de producteurs collecte 373,80 millions de litres de lait en direction des industries de transformation, sous forme entière ou séparée (écrémage et filtration). Elle fabrique et vend du beurre aux industriels, dont la grande majorité (privés ou coopératifs) se trouvent dans le département de la Meuse. La production départementale se compose essentiellement de fromages à pâte molle : 75% du Brie de Meaux est ainsi fabriqué dans la Meuse. L'ULM emploie 119 salariés, comprend 1036 producteurs adhérents, qui représentent 692 exploitations.



▸ Agenda

10/05 Assemblée Générale d'Afdi BFC

Afdi (Agriculteurs Français Développement International) Bourgogne Franche-Comté va tenir son assemblée générale le 10 mai 2017 à la Maison Familiale Rurale d'Amange (39) de 9h30 à 16h45.
Pour l'occasion, deux partenaires malgaches d'Afdi, en mission d'échanges professionnels à partir du 26 mai dans le Jura, seront présents. Au programme de cette assemblée générale : le matin, présentation du rapport d'activités et financier 2016 avec un focus sur le partenariat avec le Réseau SOA. L'après-midi table ronde sur le thème : Jeune agriculteur dans le monde: vision croisée, enjeux partagés?
Pour enrichir la réflexion Florent Point, administrateur JA BFC et responsable Installation-Transmission et Rijaharilala Razafimanantsoa, chargé de mission Jeune au Réseau SOA, présenteront les enjeux dans leur pays de l'insertion et l'installation des jeunes en agriculture.
Contact : afdibfc@afidbfc.org, 03 80 48 43 27

Marchés de blé

Protéine du blé: un enjeu majeur

Une conférence régionale dédiée aux grandes cultures a mis l'accent sur la nécessité de produire des blés de meilleure qualité pour s'assurer les marchés à l'export.

La France exporte la moitié de ses blés dans le bassin méditerranéen, mais pour combien de temps ? En 2014 et 2016, l'Hexagone a connu des accidents climatiques entrainant ses traditionnels clients à regarder pour la première fois ailleurs. *«L'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et l'Afrique subsaharienne ont été amenés à s'approvisionner chez un certain nombre de nos concurrents, notamment la Russie et l'Ukraine»* fait remarquer Jacques de Loisy, président de la commission *«Productions végétales»* de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté.

Selon lui, la concurrence devient de plus en plus importante : *«en quelques années, la Russie, pour ne citer qu'elle, est passée pratiquement de 50 à 100 millions de tonnes de production. Dans le même temps, elle a réalisé de gros efforts en terme de qualité et de logistique»*.

Partir en reconquête

Un rendez-vous régional organisé par la FRSEA le 24 avril dans les locaux de Dijon Céréales a rassemblé des agriculteurs et des membres des organismes stockeurs coopératifs et privés de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une représentante de la Draaf était également présente. Trois intervenants François Gatel (France Export Céréales), Laurent Vittoz (Cérévia) et Luc Pelcé (Arvalis) ont tour à tour présenté les enjeux commerciaux, économiques et techniques.

Cette conférence a été l'occasion de rappeler la double nécessité française de produire du blé en quantité et en qualité. *«Il est important que notre pays rassure ses clients du bassin méditerranéen»* souligne Jacques de Loisy, *«leur population est croissante et leur production est très erratique, structurellement déficitaire par rapport à leurs besoins. Nous devons avoir une reconquête sur la qualité de nos blés : au niveau de la propreté, des taux d'humidité des grains mais aussi et surtout au niveau du taux de protéines»*. L'enjeu est *«national et réglementaire»* insiste le responsable régional, qui invite l'administration française et les futurs élus qui siégeront à l'assemblée nationale de bien avoir en tête ces différents enjeux : *«les agriculteurs doivent avoir à leur disposition des outils et des moyens de production, notamment au niveau de la fertilisation. Nous devons être en mesure de répondre à la demande de nos clients au grand export, sans oublier nos voisins italiens et la meunerie française. Il est aussi fondamental que la région Bourgogne-Franche-Comté reconquiert un tissu industriel autour des métiers du grain. Il en va de la valorisation de nos productions, donc du revenu des producteurs et de la vitalité du tissu économique régional et des emplois afférents !»*

Projet BOP

Administrateur Arvalis-Institut du Végétal, Didier Lenoir a rappelé l'utilité du projet *«Blé, objectif protéines»* qui délivre un certain nombre de messages techniques à destination des agriculteurs : *«rédigés à partir de la fin de l'hiver par l'ensemble des instituts, des Chambres d'agriculture et des organismes stockeurs, les messages BOP visent à élever le taux de protéines de nos blés en aidant les producteurs dans leurs différentes décisions sur l'azote. La forme, la dose et le moment le plus opportun sont notifiés pour optimiser leur utilisation par la plante»*.

Aurélien Genest

Témoignage

«Nous ne sommes pas les seuls sur les marchés»



François Gatel, directeur de France Export Céréales, a abordé les critères déterminant les conditions d'accès vers l'export extracommunautaire : *«Nous ne sommes pas seuls sur les marchés à l'export, il faut bien le savoir. Nos clients regardent également nos concurrents : à qualité égale, ils vont prendre le moins cher. À prix égal, ils vont prendre la meilleure qualité. Nous devons donc proposer des blés qui répondent à leurs spécifications techniques et attentes qualitatives, le tout en étant compétitifs par rapport à nos concurrents. Nous sommes capables, en France, de produire de la quantité. Nous avons également une bonne logistique. En revanche, nous péchons souvent sur la qualité et là, je pense tout particulièrement à la teneur en protéines. Nous sommes, en moyenne, que très légèrement supérieurs à 11% alors que nos clients demandent plutôt 12% voire 12,5%. Remonter la teneur en protéines du blé français est une nécessité pour l'export. Pour y arriver, il existe des voies de progrès, à la fois techniques et réglementaires»*.

Oser ! La MSA à vos côtés

Un film et 5 histoires qui se terminent bien...

Face aux conséquences économiques et humaines des crises agricoles, la MSA Bourgogne se mobilise en mettant l'accent sur l'accompagnement des personnes en situation de fragilité. Traduction immédiate de cette priorité du plan d'action sanitaire et sociale (2016-2020), un film retrace 5 parcours de vie et 5 belles victoires contre le désespoir et l'adversité. À découvrir.

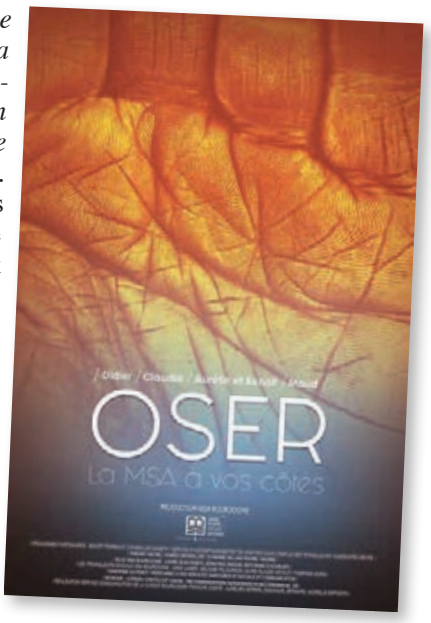
«Il fallait absolument faire quelque chose pour que les agriculteurs ou les personnes en situation de fragilité prennent la parole et osent mettre des mots sur leurs difficultés et leur mal-être» indique Dominique Bossong, président de la MSA bourgogne. Pas facile de libérer la parole, de lâcher la bride aux sentiments et ressentiments les mieux enfouis, d'avouer aussi qu'on a besoin d'aide, de briser le cercle infernal du silence et de l'isolement. Fortement impliquée dans l'action sanitaire et sociale, la MSA s'appuye sur son réseau interne et le réseau de ses partenaires économiques, sociaux et institutionnels pour repérer les personnes en difficulté, avant qu'elles ne plongent définitivement.

Les 1200 délégués MSA, les personnels, les travailleurs sociaux, les médecins du travail constituent un premier cercle de *«lanceurs d'alerte»*, complété par les organisations économiques, syndicales, institutionnels... tout-à-fait à même de percevoir sous l'écran des problèmes économiques, les drames humains ou familiaux qui pointent et risquent de faire basculer la vie sociale et familiale dans le drame. Ce travail partenarial s'est construit à l'échelle des quatre départements de Bourgogne : en Côte d'Or le nouveau dispositif *«Faire face ensemble»*, nouveau aussi dans la Nièvre *«Aid'Agri 58»*, *«Agri-solidarité»* en Saône et Loire et *«Réagir 89»* dans l'Yonne.

La méthode de repérage a fait ses preuves et tous les intervenants savent identifier certains signaux d'alerte chez des personnes en difficulté. Mais individuellement, comment savoir quand il est temps d'oser appeler à l'aide. Les cinq témoins du film de 30 mn que la MSA a réalisé avec l'appui technique de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté, partagent leur expérience et pointent, au travers de leur parcours et de leur histoire personnelle, les différents signaux d'alerte qui les ont amenés à saisir l'opportunité de relever la tête et d'en sortir. Car pour être efficace la démarche doit être volontaire, il suffit de saisir l'une des nombreuses mains tendues. Ces témoins, exploitants agricole et salarié, s'en sont sortis maintenant ou bien voient nettement le bout du tunnel. Ils ont retrouvé leur dignité, la maîtrise de leur destin et se construisent un avenir en toute conscience. Didier, Claudia, Aurélie et Benoît, Maud... parlent simplement et sans pathos à tous les autres qui ont le sentiment de se retrouver face à un mur infranchissable et sont en proie à des interrogations existentielles.

«Poser les problèmes, apprendre à dédramatiser, retrouver de la clairvoyance»... «puiser de nouvelles forces dans le travail en groupe»... «se poser, prendre le temps de faire le point»... «retrouver l'envie, l'élan»... Les cinq témoignages dégagent une bouffée d'espoir et montrent que rien n'est jamais perdu, à condition de ne pas attendre qu'il soit trop tard.

Amk



La *«Première»* du film *«Oser ! La MSA à vos côtés»* s'est déroulée en présence de nombreux professionnels, représentants professionnels et partenaires de la MSA.



Gestion de l'irrigation chez Trimble



M.PORTIER

Le service Irrigate-IQ est désormais disponible pour le marché français. Il offre la possibilité de piloter à distance des pivots d'irrigation depuis la nouvelle plateforme en ligne Trimble Ag Software, accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Le dispositif se branche sur l'armoire de commande du pivot. Il inclut un modem GPRS pour la liaison sans fil et un récepteur GPS pour gérer le positionnement du pivot. Ce dernier peut également être équipé de buses à commandes électriques, permettant la coupure de jets et la modulation VRI.

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Équiper un pivot existant du pilotage à distance

Le contrôle des pivots depuis son smartphone ou son ordinateur ne se limite pas qu'aux nouvelles installations.



VALLEY

Équiper un pivot du pilotage à distance assure une gestion plus fine de l'irrigation.

Les dispositifs de pilotage à distance se sont démocratisés sur les pivots et rampes d'irrigation nouvellement installés. Les avantages indéniables qu'ils procurent en termes de précision d'application et de confort d'utilisation encouragent les utilisateurs à en équiper leurs anciens pivots dotés d'une armoire de commande électromécanique. Lorsque le pivot est assez récent, le constructeur peut assez facilement adapter son dispositif de télégestion à l'armoire de commande. Par contre, sur des pivots plus anciens ou d'une marque différente, la seule solution est de modifier en profondeur l'armoire de commande existante ou de la remplacer par une nouvelle armoire compatible avec le système de télégestion. Une opération coûteuse en matériel et en main-d'oeuvre. D'où le développement de solutions alternatives qui consistent à venir greffer un dispositif de commande sans modifier le pivot. Plusieurs constructeurs proposent ce type d'équipement : le Pivot Control de Lindsay, le RainLoc d'Otech et le Field Commander de Valley. Ce dernier vient également de présenter au Sima son interface Icon X. Quant à Trimble, il a également profité du salon pour lancer sur le marché français son service Irrigate-IQ qui comprend un pilotage à distance de pivot. Ces dispositifs se différencient par leur mode d'installation et le nombre de fonctions visualisées et contrôlées à distance.

Positionnement GPS du pivot

Le Pivot Control utilise une seconde armoire de commande qui vient se connecter à l'armoire du pivot. Elle permet un pilotage du système depuis la base du pivot et offre de nombreuses fonctions. L'Icon X s'adapte de la même façon, tout comme l'Irrigate-IQ. Le RainLoc est plus limité en termes de fonctions disponibles. S'apparentant à un coffret électrique de tour, il est installé sur la dernière travée, relié à un capteur de pression. Il se limite à une indication de la position du pivot, du sens d'avancement et de la pression. En termes de commande, il ne propose que la mise en route et l'arrêt du pivot. Quant au Field Commander, son boîtier se monte également sur la dernière travée, mais il offre de nombreuses fonctionnalités similaires au Pivot Control. Ces systèmes ont en commun l'utilisation d'une antenne GPS sur la dernière tour pour contrôler le positionnement du pivot. Cette localisation GPS n'est pas à confondre avec les systèmes de guidage GPS RTK qui peuvent équiper certains corners montés en bout de pivots ou des rampes frontales.

Autre point commun, ils utilisent un modem GPRS pour envoyer et recevoir les informations d'un serveur en lien avec l'interface web, accessible depuis l'ordinateur, le smartphone ou encore la tablette.

MICHEL PORTIER

En profiter pour renouveler le busage

L'installation d'un système de pilotage à distance s'affiche comme une rénovation d'un pivot existant. Afin de compléter ce coup de neuf, il peut être judicieux de penser à renouveler un busage vieillissant, gourmand en pression, et à la qualité de répartition parfois aléatoire avec l'usure. Les arroseurs de nouvelle génération fonctionnent à des pressions aux alentours de 1 bar, alors qu'un sprinkler de 15 ans demande 2,5 à 3 bars. Cette baisse de pression permet d'utiliser une pompe beaucoup plus économe en électricité.

VOTRE SPÉCIALISTE IRRIGATION
• ENROULEURS • COUVERTURE INTÉGRALE • GOUTTE À GOUTTE
• Pompes CAPRARI
• Groupes d'irrigation insonorisés IRTEC
• Stock de pièces: tuyaux, raccords...
• SAV spécialisé
Brazey MOTOCULTURE
21470 BRAZEY en PLAINE 03 80 32 00 50
distributeur irrifrance Industries

Votre spécialiste irrigation
BAUER - OTECH - IRRIMEC
depuis plus de 25 ans
Audin AGRI
Ets AUDIN sarl - VILLENEUVE-SUR-ALLIER (03)
04 70 43 30 33 • www.audin-agri.com
Étude - Réalisation - SAV pour tous vos projets
DÉPARTEMENTS 03, 18, 58

Quatre interfaces Valley pour piloter l'irrigation



L.VIMOND

Le spécialiste de l'irrigation propose quatre nouvelles interfaces pour les armoires intelligentes pilotant les pivots. Dotée d'un écran tactile couleur de dix pouces, l'Icon 10 propose en option la connexion wifi avec un appareil à distance. Pourvue d'un écran tactile couleur de cinq pouces et de touches à effleurement, l'Icon 5 ne propose pas de connexion wifi, au contraire de l'Icon 1, de série. Ce dernier ne dispose que de trois touches et ne propose pas de service cellulaire ou d'internet. Ces interfaces sont prédisposées Agsense Icon Link, le nouveau module de gestion, qui permet de piloter à distance depuis un ordinateur ou l'application sur tablette et smartphone. Ce module comprend le VRI, la variation de la quantité d'irrigation par secteur et par la vitesse du pivot, ainsi que la surveillance des vols de câbles (option). Ces armoires peuvent également travailler avec l'application BaseStation3.

Enfin, l'Icon X permet de transférer le contrôle des pivots de marque concurrente de leur armoire vers l'armoire Icon X et de profiter ainsi du pilotage à distance. **L. V.**

Des rampes Briggs de 46 m


L.VILMOND

La gamme de rampes d'irrigation portées pour enrouleurs du constructeur Briggs s'étoffe. Elle est dorénavant proposée en largeur de 46 m, soit 54 m d'irrigation. Elle se caractérise par l'usage d'inox sur les deux derniers éléments de chaque extrémité. Désormais, il est possible de faire passer le tuyau dans un passage de roue pour respecter la culture en place.

Une gamme de pivots chez Ocmis

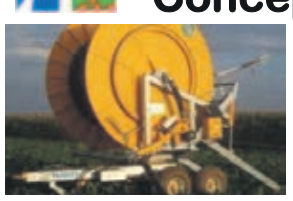


Connu pour ses enrouleurs, Ocmis débarque sur le marché des pivots et rampes frontales. Baptisée I-CAN, cette offre comprend différentes sections de tuyaux (133, 168 et 203 mm de diamètre), différentes longueurs de travées 42 à 66 m, ainsi que des dégagements sous travée de 3,55 ou 4,21 m, pour une hauteur hors tout respective de 5,49 ou 6,21 m. Pilotés depuis d'un contrôleur électronique à affichage couleur de sept pouces, ces équipements d'irrigation proposent la programmation de la dose, la gestion de doses différentes par secteurs, la planification horaire des démarrages et arrêts, ou encore le réglage des temporisations. L'originalité de ces pivots réside dans l'emploi de la technologie Bus-CAN (connectique unique) pour piloter les différentes fonctions (angle total, angle entre chaque travée, pression de l'eau en plusieurs points...), plutôt qu'un câble électrique par fonction.» **L. V.**

Une rallonge pour les pivots Lindsay


Lindsay

Le dispositif Drop Span Zimmatic 9500DS est proposé pour les pivots neufs ou existants. Cette rallonge déconnectable permet d'arroser plus de surface dans une parcelle comportant des obstacles sur l'extérieur du cercle du pivot (bâtiment, arbre, poteau électrique). Le constructeur assure que la connexion et la déconnexion des dernières travées s'effectuent en moins de 10 minutes. Elle utilise notamment un système à double treuil et un support télescopique.»

Ets BLANC - Irrigation
Concepteur -Installateur


Professionnel de l'irrigation et du pompage, un service sur mesure, avec nos marques: PERROT- OCMIS - OTECH - CAPRARI - etc...
St Germain(18) 02.48.23.11.50 - Gannat(03) 04.70.90.85.90


sarl WALTER
L'IRRIGATION depuis 1937
> enrouleurs PERROT BY LINDSAY
> pompes rovatti
> groupes thermiques insonorisés IRTEC
> stations de pompage automatisées
> accessoires toutes marques:
raccords, tuyaux, pompes,...
> dépannage et entretien toutes marques
Route de Varanges
21110 Rouvres en Plaine 03 80 79 17 37
NOUVEAU
Retrouvez toute notre actualité sur www.sarlwalter.fr

Diversification

Des atouts et inconvénients selon le choix d'organisation de la transformation

La mise en place d'un atelier de transformation individuel, collectif ou de prestations de viande représente un choix multifactoriel propre à chaque situation, dans la vente en circuits courts.



J.C.GUTNER

Trois solutions (atelier individuel; atelier collectif, prestataire), s'offrent aux producteurs de viande pour transformer leurs produits. À chacun sa situation.

Différentes formes d'organisations sont possibles pour les travaux de transformation de la viande en vue de sa commercialisation en circuits courts que ce soit en porcs, en bovins ou en volailles.

En ce qui concerne les équipements, les producteurs peuvent investir individuellement ou collectivement dans un atelier, ou déléguer en prestations de service à un atelier de transformation. *«Dans tous les cas, le recours à un atelier de transformation individuel, collectif ou de prestations représente un choix multifactoriel propre à chaque situation dépendant de chaque producteur et de ses motivations. Chaque type d'organisation a ses avantages et inconvénients»*, a commenté Françoise Morizot Braud directrice du Centre d'études et de ressources sur la diversification (Cerd), dans le cadre d'une intervention au salon Planète Appro, début avril à Lyon.

Investissements et charge morale

Les investissements réalisés dans les ateliers de transformation individuels sont très variables car ils découlent de nombreux facteurs (taille des locaux, types d'équipements, notamment en lien avec le niveau de transformation, achat en neuf ou non, construction neuve ou aménagement de locaux, part d'autoconstruction...). Ils peuvent également représenter une charge morale pour le producteur face à une réglementation sanitaire difficile, à des procédures d'enregistrements importantes... *«En revanche, transformer ses produits dans un atelier individuel permet de limiter les déplacements et d'organiser son travail librement. Autres points positifs : la maîtrise de son produit et la possibilité d'innover»*, constate la directrice du Cerd

L'atelier collectif, quant à lui, offre une réponse pour le partage du risque de l'apprentissage et de la charge psychologique technique et sanitaire vis-à-vis d'un atelier individuel. Toutefois, les bénéfices et répercussions financières ne sont pas toujours évidents par rapport aux autres formes de transformation et les coûts restent tout aussi variables qu'en individuel. Il faut ensuite accepter le travail en commun. Atelier individuel comme collectif demandent par ailleurs un besoin en savoir-faire et en connaissances techniques.

Se libérer du temps avec la prestation

La délégation de la transformation de ses produits à un prestataire constitue une autre option qui offre aux producteurs «*la possibilité de se dégager du temps, de ne pas investir, le choix du désengagement et de se libérer de la pression mentale liée à la transformation. Faire appel à de la prestation avant de passer à un atelier individuel ou collectif peut également permettre de démarrer en douceur pour se laisser une phase d'apprentissage dans ce travail de transformation de produits de plus en plus demandeurs en services, face à l'évolution de la consommation*», souligne Françoise Morizot Braud.

Par contre, même si les coûts dans le cas de la délégation sont connus, ils sont très variables en fonction des prestataires et de la distance parcourue. *«Le temps de transport est également un point à prendre en considération tout comme la non-maîtrise de la qualité du produit.»*

CYRIELLE DELISLE

▶ En savoir plus

Tous ces résultats proviennent du croisement des données de deux Casdar. Le premier (Références en circuits courts) visait à élaborer un référentiel pour évaluer la performance technique, économique, sociale et environnementale et favoriser le développement des circuits courts de commercialisation (porteurs de projet : Cerd, Idele, Trame). Le second (Atomic pour ateliers de transformation modulaires et collectifs) avait pour objectif de capitaliser et de diffuser des méthodes, outils et références utiles aux porteurs de projets d'ateliers de transformation collectifs (porteur de projet : FNCuma).
Les documents en lien avec ces deux projets sont téléchargeables sur les sites des différents porteurs de projets et des partenaires : www.centre-diversification.fr, www.idele.fr, www.trame.org, www.ateliersdetransformationcollectifs.fr.

La chronique ovine

Les brebis maigres en lactation sous surveillance

Les brebis qui ne sont pas en bon état à l'agnelage produisent systématiquement moins de lait. Selon une étude réalisée par le Ciirpo avec des brebis de race Mouton Vendéen, l'écart de vitesse de croissance au cours du premier mois de lactation entre des brebis en bon état corporel (note d'état corporel supérieure ou égale à 3*) et des brebis plus maigres (note d'état corporel inférieure à 3*) s'établit à 30 g par jour pour les agneaux allaités simples et 17 g par jour pour les agneaux allaités doubles, et ce pour des poids de portées équivalents à la naissance.



Des agneaux complémentés

Si c'est le cas et que les lactations sont assurées à l'herbe, il est inutile d'ajouter du concentré aux brebis en lactation. L'herbe de printemps a une valeur alimentaire très élevée et la complémentation n'apporte rien de plus. Par contre, complémenter les agneaux à partir de trois semaines ou un mois d'âge permet d'anticiper sur un sevrage précoce. En effet, rien ne sert de prolonger la lactation après 70 jours si les brebis sont maigres. Cela peut être le cas en particulier des antenaises (millésime 2015) et des vieilles brebis (millésimes 2009 et 2010). Les brebis maigres sont alors taries et les agneaux sont finis en bergerie. L'apport de concentré à l'herbe facilite ainsi la transition alimentaire, même si elle ne règle pas toujours les problèmes d'acidose.

*pour en savoir plus, consulter la vidéo «évaluer l'état corporel des brebis» sur www.inn-ovin.fr.

LAURENCE SAGOT
(INSTITUT DE L'ÉLEVAGE – CIIRPO)



Si les brebis sont maigres, les tarir après 70 jours de lactation

Alimentation animale

La filière lin fait ses preuves

Outre son intérêt agronomique dans la rotation et ses qualités nutritionnelles pour le bétail, le lin permet aussi d'améliorer significativement le bilan environnemental de l'élevage, en limitant les émissions de méthane. L'association « Lin avec l'autre » entend bien valoriser ces atouts pour développer cette filière au niveau régional.


Photo: Réussir

Déjà utilisé pour sa fibre par les Égyptiens de l'Antiquité, le lin est une des plus anciennes plantes cultivées par l'humanité. Sa graine oléagineuse suscite depuis quelques années un nouvel intérêt, du fait de sa richesse en acides gras polyinsaturés, en particulier l'acide alpha linolénique de la famille des oméga 3, dont le nom est d'ailleurs dérivé du nom latin de la plante, Linum. En effet, ces acides gras, non synthétisés par les mammifères, sont fortement impliqués dans le métabolisme animal : structurants des membranes biologiques, précurseurs hormonaux– donc primordiaux pour la sphère de la reproduction, ou intervenant encore dans l'immunité. *«L'impact positif de l'utilisation des graines de lin dans l'alimentation des bovins est bien documenté, et les essais régionaux qui ont été réalisés il y a deux ans ont été très concluants»* expose Aude Perrez, chargée de projet et animatrice de l'association «Lin avec l'autre». *«Des études montrent une augmentation de la production laitière, ainsi qu'un rapport oméga 6 sur oméga 3 favorable, bénéfique aussi bien pour la santé animale que humaine puisqu'on retrouve ces oméga 3, dans la viande, ainsi que le lait et le fromage fabriqué à partir de ce lait. Parmi les graines oléagineuses utilisées en alimentation du bétail, le lin est la seule à posséder un rapport w6 / w3 aussi favorable pour la santé animale, l'efficience de la ration, et l'environnement»*.

Plus de lait, moins de méthane

Incorporée dans l'alimentation des ruminants, la graine de lin favorise certaines bactéries et voies métaboliques de la fermentation ruminale. *«L'efficacité alimentaire est améliorée : à quantités ingérées égales, les performances zootechniques sont supérieures. C'est un argument économique intéressant pour inciter les éleveurs à utiliser le lin.»* Cette meilleure efficience de la ration se conjugue aussi avec une baisse des émanations de méthane par les vaches. *«Le méthane d'origine agricole est dans le collimateur des organismes internationaux, car ce gaz a un impact 15 fois supérieur à celui du CO2 sur l'effet de serre. Or les travaux de l'Inra montrent qu'il y a un lien direct entre le mode de dégradation des glucides dans le rumen, orienté par l'ingestion d'acides gras polyinsaturés, le profil de production d'acides gras volatils et les quantités de méthane rejetées dans l'atmosphère.»* Depuis 2008, l'association Bleu Blanc Cœur en collaboration avec l'Inra a établi expérimentalement des équations permettant de prédire la quantité de méthane rejetée… en fonction du profil d'acides gras contenus dans le lait ! *«Cette méthode a été brevetée et reconnue au niveau international (validée en 2012 par la convention climatique de l'ONU). On sait aussi que l'incorporation de graines de lin extrudées dans l'alimentation de la vache laitière constitue le levier naturel le plus efficace pour limiter les émissions de méthane liées à la rumination.»*

Lin avec l'autre !

L'association régionale *«Lin avec l'autre !»*, créée dernièrement sous l'impulsion des Établissements Chays à Avanne, entend bien mettre en avant le volet *«protection du climat»* pour valoriser cette démarche volontaire et promouvoir l'utilisation du lin. *«Nous fédérons déjà 28 producteurs et 38 éleveurs utilisateurs, ce qui représente 280 ha cultivés pour cette année (125 ha en 2016), soit 2 276 vaches laitières concernées par ce régime.»*, poursuit l'animatrice. *«En contrepartie de l'engagement des éleveurs d'utiliser du lin dans des quantités suffisantes pour avoir un effet significatif, en particulier pendant la période hivernale – l'herbe pâturée apporte en effet suffisamment d'ω3, nous finançons l'analyse du profil en acides gras du lait produit, ce qui permet de calculer la réduction de méthane induite.» «Nous mettons en place chez chaque producteur Éco-méthane des panneaux éleveurs et dans les parcelles de lin des panneaux cultivateurs. «Lin avec l'autre» est un bon moyen pour un acteur de la filière de mettre en avant ses producteurs éco-responsables, d'afficher une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise innovante, d'apporter à ses producteurs un outil de pilotage du troupeau intéressant pour faire un lait de qualité, avec des animaux en santé et d'améliorer le profil d'acide gras du lait collecté sans collecte séparée.»*, complète Philippe Chays. Le site internet de l'association, outre un compteur qui mesure les quantités de méthane économisées par la démarche, permet aussi une géolocalisation de chaque acteur de la filière, qui donne accès à une fiche de présentation de l'entreprise avec un compteur éco-méthane regroupant ses producteurs.

Alexandre Coronel
http://linaveclautre.fr/»http://linaveclautre.fr/

Agronomie

Le lin a toute sa place

Bien que nécessitant une conduite précise sur le plan technique, le lin constitue une culture de vente attrayante, tant sur le plan agronomique qu'économique, sans oublier le volet environnemental.

Le lin oléagineux peut être implanté à deux périodes de l'année. En culture d'hiver – qui sécurise l'élaboration des composantes de son rendement – c'est en fin d'été, pendant la première décade de septembre qu'il faudra le semer, après un travail du sol minimaliste. Densité : 350 à 400 graines/m² soit 25 kg/ha environ, pour un peuplement objectif de 250 à 300 plantes/m². L'azote sera apporté au printemps, à hauteur de 90 à 120 unités à l'hectare selon le reliquat et le potentiel de rendement. Ces apports d'azote seront idéalement fractionnés en deux passages : 50 unités à la reprise de végétation, et le complément trois semaines à un mois plus tard.

Une excellente tête de rotation

L'autre créneau d'implantation du lin est le printemps, entre le 15 mars et le 15 avril. À l'automne comme au printemps, le lin s'insère bien dans le calendrier des cultures, et ne vient pas surcharger le calendrier. Le lin d'hiver peut être utilisé comme couvert végétal pour éviter de laisser le sol nu, avec un coût d'implantation similaire. Selon l'état de la culture en sortie d'hiver on peut décider soit de poursuivre la culture, soit d'implanter une culture de printemps à la place si par exemple le gel a causé des dégâts importants.
«Sur le plan agronomique, le lin oléagineux s'avère une excellente tête de rotation grâce à son système racinaire qui structure le sol. Il permet de diversifier les cultures en termes de familles botaniques et de résoudre certaines difficultés de désherbage du colza (géranium, crucifères, ombellifères) en allongeant la rotation. Autres atouts, c'est une culture peu sensible aux limaces , insensible à l'orobranche (plante parasite du colza), ce qui permet de casser les cycles parasitaires et pathogènes. Elle est en outre peu gourmande en produits phytosanitaires, et contribue pour le lin de printemps à abaisser l'IFT (indice de fréquence de traitement) à l'échelle de la rotation», détaille Aude Perrez.
La récolte nécessite quelques aménagements, pour éviter en particulier les risques de bourrage : *«le principal est d'utiliser une barre de coupe neuve ou affutée pour l'occasion»*. Les contre-lames doivent être bien ajustées, la grille inférieure fermée et la ventilation adaptée… *«Les conditions d'hygrométrie sont aussi très importantes : il faut récolter aux heures chaudes de la journée»*, explique encore l'animatrice, qui assure que les entreprises de travaux agricoles qui ont pratiqué la récolte en 2016 sont prêtes à reprendre du service en 2017.


Champ de lin à Bonay dans le Doubs.

Pour tout renseignements complémentaires sur la culture du lin contactez Hervé Belot au 06 80 57 08 09

AC

Irancy (89)

Les vignerons disent non au projet de parc éolien

Parmi les sujets abordés lors de l'assemblée générale du Syndicat de défense de l'appellation d'Irancy : la dénonciation du projet éolien porté par la société Eolfi, visant à implanter une dizaine de mats supplémentaires entre la commune et Cravant.


À l'encontre de l'avis favorable émis par le Conseil municipal d'Irancy, le Syndicat de défense de l'appellation s'oppose au projet éolien devant s'implanter entre la commune et Cravant

« Dans la vie d'un vigneron, on peut dire que certaines dates marquent. Il y en a des bonnes, comme 1999 et 2009, où quantité et qualité étaient présentes, d'autres comme 2003, 2010, 2013, dont on se souvient, car les quantités étaient plus restreintes, mais la qualité restait bonne et certaines années comme 1991 et 2016, qui resteront marquées dans les mémoires. Pas de chance, j'ai connu les deux ! On sait bien que notre métier est fait d'imprévus, mais les contraintes financières des exploitations sont telles aujourd'hui, qu'elles ne peuvent plus supporter l'imprévu».

Les chiffres rappelés par le président du Syndicat de défense de l'appellation Irancy, Christophe Ferrari, lors de l'assemblée générale du 12 avril dernier parlent d'eux-mêmes, avec une collecte moyenne à l'hectare en 2016, de 17,78 hl, contre une moyenne quinquennale de 42,30 hl/ha : *«même en 1991, on avait fait mieux, en dépassant la barre des 21 hl/h!»*

Conséquence d'aléas climatiques successifs, qui ont conduit le syndicat à prendre en charge sur ses fonds propres, certaines cotisations (Arelfa, flavescence dorée…), habituellement du ressort de chaque adhérent. Dans le même temps, l'appellation a vu ses volumes commercialisés croître de +56%, soit une augmentation en valeur de +48%.

Non au projet éolien entre Cravant et Irancy

Mais le rôle du syndicat est aussi de conforter la notoriété de l'appellation, que ce soit en développant l'oenotourisme ou en défendant les paysages qui font tout le charme de la commune : *«les clients qui viennent jusque dans nos caves le font bien sûr en premier lieu pour la qualité de nos vins, ensuite, pour la qualité de l'accueil mais aussi pour la qualité du paysage et du bâti et c'est quelque chose qu'il nous faut absolument préserver»*. C'est à ce titre que, suite au projet éolien devant s'implanter sur les hauteurs d'Irancy, le syndicat de défense de l'appellation a décidé d'adhérer à l'association *«Vents contraires»*, créée sur la commune voisine de Saint-Cyr-les-Colons, pour dénoncer le projet de centrale d'enrobé et l'implantation de nouvelles éoliennes, même si, rappelle Christophe Ferrari : *«nous ne sommes pas contre l'éolien, mais bien contre la multiplication des projets sur le secteur du sud auxerrois»*.

Arguant le fait que le village d'Irancy est aujourd'hui répertorié au registre des *«paysages remarquables»* par la DIREN Bourgogne.

Au delà de la simple adhésion, il a été décidé au cours de l'assemblée générale, d'octroyer une subvention de fonctionnement de 500 € à *«Vents contraires»*, pour contribuer à une meilleure défense des dossiers.

DOMINIQUE BERNERD

Environnement et simplification

«Condamnés à l'excellence»

Avec et devant un parterre d'élus, la CAVB organisait pour la première fois deux tables rondes lors de son AG. La première portant sur les *«enjeux environnementaux»*, la seconde sur *«l'explosion des normes»* avec, dans les deux cas, l'obligation de trouver des solutions pour accompagner ou simplifier le métier de vigneron.

L'anecdote n'est en rien anodine. Au contraire, elle illustre le cercle vicieux qui se met doucement en place. Jean-Michel Aubinel l'a déjà dénoncé à de nombreuses occasions auprès de la préfète de Région mais, devant les élus et les parlementaires, il a un peu plus encore enfoncé le clou : *«on nous accable des pires maux sur les réseaux sociaux. De faux procès sont faits à la viticulture dans les médias. Et lors des pics de pollution en janvier, nous sommes la seule profession à devoir arrêter le travail !»*, s'exclame-t-il.

Si l'arrêté préfectoral n'interdisait que le brûlage des sarments, Jean-Michel Aubinel *«veut bien assumer notre part…réelle»* dans le pic de pollution, mais trouve étrange cette interdiction ciblée *«comparée aux milliers de poids lourds qui continuaient de circuler sur l'autoroute»* toute proche.

Bio contre conventionnels ?

Une preuve de plus que législateur et exécutif jugent dûrement une profession qui réalise pourtant beaucoup d'efforts. La CAVB réclame dès lors *«plus de concertation en amont»* et avait à ce titre invité à sa table ronde Alain Suguenot, député-maire de Beaune (21), Jean-Yves Caullet, député-maire d'Avallon (89), et Jérôme Durain, sénateur de Saône-et-Loire et conseiller régional.

Pour Alain Suguenot, les vignerons *«deviennent les boucs émissaires d'un problème qui concerne l'aménagement de nos territoires»*. La proximité entre les habitations et les vignes *«peut provoquer des réactions hostiles»* et ce, d'autant plus si s'installe un manque d'informations de proximité alors que les opposants aux pesticides grossissent et communiquent sans relâche.

Animant la table ronde, Jérôme Chevalier s'inquiétait de revoir *«bio contre conventionnels»*. Pour Jean-Yves Caullet, *«le public ne sait pas les efforts que vous faites»*. Une situation qui n'est pas prête de s'inverser face au *«tsunami médiatique»*, préférant détruire que construire.

Il dressait un parallèle similaire dans les filières viandes ou bois. Dès lors, pour lui, impossible de dire *«circulez, y a rien à voir»*, surtout en Bourgogne, laquelle est en quelque sorte *«condamnée à l'excellence. Elle qui s'est ainsi construite»* sur ce principe. Et cela alors que l'écologie est devenue dans l'imaginaire collectif, la suite logique des vins de qualité.

Parler d'une seule voix

L'excellence étant toute relative, donc par rapport aux autres vignobles, Jean-Hugues Goisot ne désespère pas de l'atteindre avec la charte régionale des bonnes pratiques phytosanitaires, construite avec la filière entière (BIVB, Sedarb, MSA, Anses, Fredon, Atmos'fair, constructeurs de pulvés…).

Visant déjà *«à parler d'une seule voix»*, toutes les ODG ont validé cette charte, *«sauf une»*, Chablis en l'occurrence, qui *«ne voit pas encore bien les enjeux sociétaux et environnementaux»*. Pour lui, il faut utiliser les chemins à travers les vignes et autres "voies vertes" pour *«expliquer nos bonnes pratiques»*.
La viticulture a *«une vraie responsabilité envers la société»* et cette charte ne pourra *«réussir qu'avec l'ensemble de la société civile»*.

La charte vise à limiter les dérives des traitements phytos mais aussi, d'ici à 2025, à *«abandonner les canons»*. Le plan d'action comporte aussi un large volet formations et communication.

Transparence à double tranchant

«Nous aurons besoin du soutien de tous les élus», insistait Jérôme Chevalier, réclamant des financements notamment pour moderniser le parc de pulvérisateurs en Bourgogne mais aussi pour les formations. Si le conseiller régional, Jérôme Durain, ne répondait pas directement, il promettait le *«soutien de la Région pour gagner ce combat»* en mettant toutefois en garde sur la communication grand public : *«la transparence se retourne assez souvent contre soi, et vous devrez être très fins dans vos messages»*.

D'ailleurs, à la question de la salle pour des vignes OGM résistantes aux maladies, Jean-Michel Aubinel concluait justement que *«c'est casse gueule d'accoler le terme OGM à celui de Bourgogne, même si je suis convaincu de la nécessité de la recherche»*, avant de demander aux parlementaires, sur ce dossier comme sur les autres d'ailleurs, *«de ne pas légiférer sous la pression»* de la société civile notamment.

CÉDRIC MICHELIN

Formation

Apprendre l'anglais viticole à son rythme

8 viticultrices et viticulteurs se forment actuellement à l'anglais viti-vinicole, pour leur permettre de s'exprimer en anglais sur leur métier, leur domaine et leurs vins. Cette formation de 41 heures, proposée par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et en partie financée par VIVEA, allie temps de formation en salle lors de demi-journées à Beaune et temps de travail individuel à distance. Témoignages de Jane Raphanaud, viticultrice à Gevrey Chambertin et Edith Cornu, viticultrice, à Ladoix-Serrigny.



Edith Cornu et Jane Raphanaud.

Un anglais moins scolaire, plus professionnel

«J'ai appris de l'anglais «scolaire» mais j'avais besoin de me remettre à niveau et d'acquérir du vocabulaire professionnel afin d'être plus à l'aise dans les échanges.
J'ai pu m'inscrire à cette formation car la période de janvier à mars permet de se libérer et le calendrier, à raison d' ½ journée par semaine, était parfaitement adapté. Les temps de travail à distance m'ont permis de ne pas me déconnecter entre les journées de formation et j'ai pu travailler lorsque j'étais disponible. Cette formation va m'être utile car j'accueille beaucoup de clients étrangers sur le domaine et je dois également répondre à des mails pour des ventes à l'export. Lors de la formation nous avons constitué un book et des fiches techniques qui me serviront lors des visites de cave. Je suis déjà plus à l'aise dans les mails envoyés et le fait de participer avec d'autres viticulteurs avec des niveaux d'anglais différents m'a tirée vers le haut».

Une alternance entre présentiel et temps à distance qui s'adapte à chacun

«Lorsque je suis à la cave avec des clients allemands, hollandais, japonais qui parlent anglais, j'ai envie d'expliquer beaucoup de choses mais je suis incapable de dire ce que je veux et les échanges sont trop limités à mon goût.
J'ai eu connaissance de la formation par un mail de la Chambre d'agriculture et ma fille m'a poussée à m'y inscrire car je n'osais pas.
La période est vraiment idéale pour nous viticulteurs et le rythme d'une séance par semaine tous les jeudis matin me convient très bien, c'est inscrit dans mon calendrier. Pour le temps à distance, je m'octroie le temps qu'il faut. Le professeur corrige nos écrits que nous reprenons tous ensemble en salle : c'est bien fichu.
Nous sommes un petit groupe de stagiaires ce qui permet d'échanger et comme personne ne se moque, je prends de l'assurance et j'ose plus facilement parler.
La réussite de la formation tient aussi au formateur qui se met à notre portée, explique en français si besoin et reprend en anglais, corrige nos écrits en nous expliquant.
Depuis le début de la formation, cela fait 2 fois que je reçois des Anglais et je sens que je progresse.
J'aimerais bien continuer en anglais et pourquoi pas avec ce groupe afin de continuer à m'améliorer».

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE HUMBLOT, VIVEA

▸Zoom sur...

Le détail de la formation

«Maitriser l'anglais viti-vinicole face à des clients»

Durée de la formation : 41 heures en demi-journée intégrant 2 séquences à distance et répartie sur 3 mois.
Coût : 1110 € dont 275€ à la charge du participant, le reste est pris en charge par Vivea pour les chefs d'entreprise.
Formateurs : Gareth Skidmore, intervenant indépendant de Burgundy Wine Language et Anne-Claire Reynaud conseillère formation en viticulture - Chambre d'Agriculture 21
Prochaine session : Hiver 2017-2018, envisageable plus tôt (contacter la CA 21)
Pour tout contact : Anne-Claire Reynaud – tél 03 80 68 66 66

▸Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Un pas vers la digitalisation des formations



Cette année, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or a revisité la formation qu'elle propose aux viticulteurs et viticultrices afin de mieux maitriser l'anglais lors de l'accueil de clients étrangers.
La formation, pour tenir compte de la disponibilité des chefs d'entreprise, se déroule de janvier à fin mars et en demi-journées. L'innovation concerne surtout les méthodes utilisées en alternant des séquences en salle et des temps de formation à distance suivis depuis le domicile des stagiaires. Ces temps permettent d'individualiser les apports de la formation à la situation propre du domaine viticole et au niveau de chaque stagiaire. Ils permettent de prendre du recul et de s'approprier à son rythme le contenu de supports vidéos. Les travaux réalisés par les stagiaires (ex : une fiche technique de description du domaine viticole ou un quiz en ligne sur l'export des vins de Bourgogne après visionnage d'une vidéo) sont mis en ligne puis corrigés par le formateur et servent de base pour les demi-journées de formation suivantes.
Cette formation s'inscrit dans une dynamique impulsée par Vivea (fonds d'assurance formation des actifs agricoles) qui souhaite moderniser l'offre de formation en développant des formations *«mixtes digitales»* plus adaptées et plus attractives pour les agriculteurs, et qui se veut en phase avec l'évolution numérique actuelle. Elle tient compte également des préconisations émises suite à une étude conduite en 2016 par Vivea et le BIVB sur les attentes des viticulteurs de Bourgogne en matière de formation (étude disponible sur le site de Vivea : www.vivea.fr page Bourgogne-Franche-Comté)

SYLVIE HUMBLOT - S.HUMBLOT@VIVEA.FR



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 19/04/2017	Bourg-en-Bresse 02/05/2017	St Christophe-en B. 26/04/2017	National 19/04 au 25/04/17
Vaches viande (V)	U	-	-	3,96 €	3,89 €
	R	3,60 €	3,60 €	3,70 €	3,56€
	O	-	3,30 €	-	3,22 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,30 €
	O	3,05 €	3,05 €	-	3,12 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,86 €
	P	2,68 €	2,65 €	-	2,61 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,65 €	4,28 €
	R	4,00 €	3,70 €	3,93 €	3,64 €
	O	3,85 €	3,10 €	-	3,18 €
Taureaux VML	URO	-	2,60 €	2,85 €	2,73 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 25/04/2017

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	3,06	2,79
250-300 kg	-	2,98	2,67
300-350 kg	2,99	2,81	2,66
350-400 kg	-	2,87	2,58
400-450 kg	-	2,62	2,49
450-500 kg	-	-	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	2,85	2,72
250-300 kg	-	2,74	2,57
300-350 kg	-	2,66	2,57
350-400 kg	-	2,56	-
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	-	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-24 mois	E	U	R
300-350 kg	-	2,70	2,44
350-400 kg	-	2,57	-
400-450 kg	-	2,48	-
450 kg et +	-	2,41	-
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,74	1,60
Vaches	E	U	R O
- 5 ans	2,54	2,14	1,93 -
5 -10 ans	-	2,32	1,91 1,60
+10 ans	-	1,88	1,77 1,50
Génisses	E	U	R
24-36 mois	2,85	2,25	2,02

Bovins : 804

Broutards-Taurillons : La vente est rapide et les cours ne subissent pas de grands changements. On observe toutefois que l'écart de tarifs à tendance à augmenter entre la bonne marchandise jeune facile à valoriser et les fins de lots âgés, et médiocres plus difficile à placer.
Laitonnes - Génisses : Commerce très soutenu malgré des apports qui restent importants. Très peu d'invendus avec des cours qui reprennent quelques centimes.

Taureaux : Présentation plus importante. meilleure demande et légère hausse.

Vaches- Génisses 3 ans : La vente se déroule sur un bon rythme. Les besoins sont réels, mais les cours n'évoluent pas et restent dépendants du déficit de valorisation des bovins gras dans les abattoirs.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 02/05/2017

Bovins (170)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
290 à 380 kg	760 - 1090	2,59 - 2,66
410 à 440 kg	1070 - 1160	2,44 - 2,71
Laitonnes		
250 à 290 kg	580 - 770	2,30 - 2,67
355 à 425 kg	870 - 990	2,33 - 2,55
Taureaux		
755 à 1150 kg	1160 -1840	1,34 - 1,60
Génisses		
370 à 480 kg (16-24mois)	-	-
450 à 645 kg (24-36mois)	1000 - 1310	1,81 - 2,37
Vaches		
Vaches légères	920 - 1110	
Vaches entre deux	1130 - 1230	
Vaches lourdes	1310 - 1600	

Vente rapide et totale en broutards à des cours très fermes en sujets de bonne qualité. apports plus importants en femelles. progression des tarifs en lourdes, reconduits en léères. en vaches, le placement est plus sélectif avec quelques invendus.
Bovin gras : 6
Génisses de viande : 3,76 à 4,14 € kg de viande. Aucun invendus à des tarfis stables.

Prochain marché bovin le mardi 9 mai 2017, aux horaires suivants : déchargement 11h et vente à partir de 13h.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 02/05/2017

Broutards	U	R	O
<200 kg	-	-	
200 à 250 kg	3,08	-	
250 à 300 kg	2,93	2,77	
300 à 350 kg	2,78	-	
350 à 400 kg	2,78	-	
400 à 450 kg	2,73	2,47	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	U	R	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	2,36	
250 à 300 kg	2,65	2,58	
300 à 350 kg	2,67	-	
350 à 400 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	1,68	-	
Génisse			
(24-36 mois)	2,71	2,17	1,92
Vaches			
- 5 ans	2,05	1,85	-
de 5 à 10 ans	2,01	1,81	-
+ 10 ans	1,87	1,72	1,48

Broutards : L'offre est constituée d'une part par les derniers lots de stabulation, et d'autre part par quelques lots de taurillons de pré. Dans les deux cas, les bons lots se négocient très rapidement à des tarifs en légère augmentation. Les lots de second choix se placent plus difficilement.
Laitonnes : Bonne demande et cours dans une ambiance soutenue.
Taureaux : Vente plus active
Vaches : Les besoins existent en vache d'engraissement, même si l'ambiance paraît plus molle que les semaines précédentes : ce qui est le strict reflet de ce qui se passe dans le commerce des bovins finis dont la valorisation reste aléatoire.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 2/05/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	-	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,55 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Marché perturbé par le 1er mai, moins d'apports. Vente plus calme vers l'Italie.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 17/04 au 23/04/17*

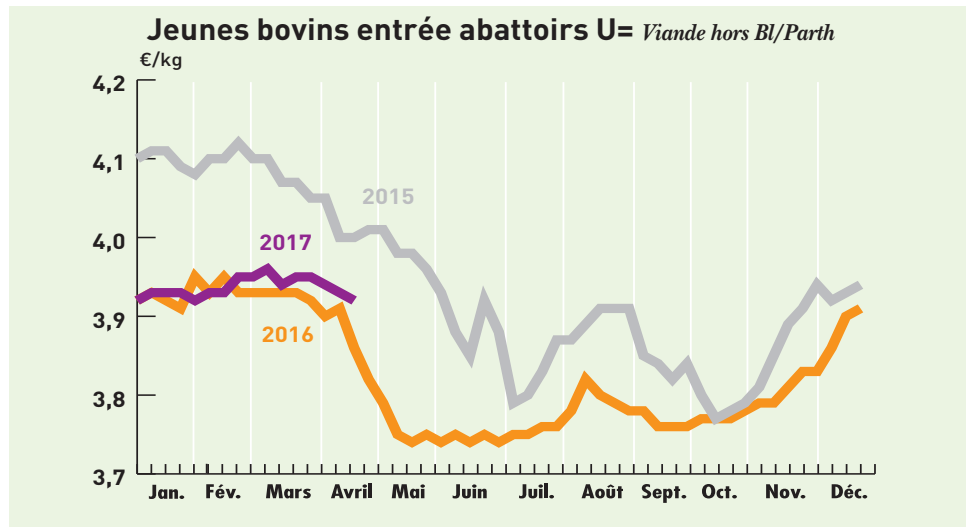
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,77 €	-
350 kg	-	2,72 €	-
400 kg	-	2,61 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,48 €	-
500 kg	-	2,35 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,51 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,37 €	-

Tendance :
Marché à l'équilibre, offre faible.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 17/04/17 au 23/04/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,92 €	3,72 €	-			
Races mixte		-	-	3,47 €	3,45 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-		-	3,00 €
Races lait						-	2,99 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,08 €	3,97 €	3,85 €	3,54 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,04 €	3,95 €	3,83 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,33 €	3,27 €	-	
Races lait					-	2,95 €	2,89 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,51 €	4,30 €	4,07 €	3,90 €			

Tendance : Offre limitée en vaches.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 17/04/17 au 23/04/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,97 €	3,94 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,68 €	4,57 €	4,16 €	4,05 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,99 €	3,86 €				
Races mixte					3,36 €	3,33 €		
Races lait						-	2,98 €	2,95 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,61 €	4,49 €	4,29 €	-				

Tendances

SEM. 18/2017

Bovins de boucherie

La crainte des éleveurs de devoir affronter une année de sécheresse est quelque peu estompée par les pluies de ces derniers jours. Il faut cependant laisser passer les « Saintes Glaces » (11 au 13 mai) pour retrouver un peu de chaleur. Sur les marchés, cette nouvelle semaine écourtée n'apporte pas de grand changement. La consommation ne montre jamais de tonicité en période électorale et les abattoirs sont suffisamment approvisionnés pour faire fonctionner leurs unités de transformation. Dans les femelles de race à viande, de nombreuses campagnes radios et télévisuelles mettent en avant la diversité de nos races, en faisant implicitement le parallèle entre race à viande et qualité. Dans les faits, les GMS commandent surtout des produits d'entrée de gamme pour leurs promos. Les rayons traditionnels étant quant à eux de très belle accroche, mais pour une clientèle ciblée. Les tarifs plafonnent dans les bonnes femelles de qualité bouchère. La demande se porte sur l'entrée de gamme où les tarifs se maintiennent également. En laitières, les disponibilités sont suffisantes et les tarifs sans changement pour cette nouvelle semaine écourtée. En jeunes bovins, la proportion de JB consommé sur la France joue un rôle important dans la stabilisation de prix face à un marché export peu dynamique et surtout très concurrentiel.

Broutards

Les transactions sont perturbées par le férié du 1er mai. L'activité commerciale est très inégale en fonction de la qualité et du statut vaccinal des animaux. Les tarifs sont stables dans les bons mâles charolais ou limousins U de plus de 350 kg, convenablement vaccinés pour l'export. Les tarifs peinent à se maintenir dans les mâles de moins de 350 kg avec même des difficultés d'écoulement dans la marchandise commune et non vaccinée. Dans les femelles, les échanges sont réguliers dans les bonnes laitonnes charolaises vaccinées pour l'Italie. La vente reste difficile pour celles expédiées sur l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité commerciale est une nouvelle fois perturbée avec des marchés de début de semaine peu approvisionnés. Les tarifs sont stables dans les bons veaux frisons, Abondances ou montbéliards, mais le tri reste marqué dans les veaux plus légers et dans les croisés ordinaires. En veaux de race à viande, les tarifs se tiennent dans le très bons croisés/montbéliards mais le tri est plus sensible dans les allaitants d'entrée de gamme. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 10/04/2017*

Agneaux (326)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		-	-
Gras (38-44 kg)	-	2,68 - 3,05	2,26 - 2,65
Gras (44-50 kg)	-	2,62 - 2,80	2,38 - 2,76
Gras (+50 kg)	-	1,97 - 2,61	1,95 - 2,64
Laitons (-38 kg)	-	3,21 - 3,76	2,76 - 3,18
Laitons (38-44 kg)	-	3,14 - 3,76	2,78 - 3,10
Laitons (+44 kg)	-	2,72 - 3,63	-
Brebis (115)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	0,95 - 1,34	0,66 - 0,74
(+60 kg)	1,25 - 1,50	0,96 - 1,41	-
Divers			
Béliers (11) :	1,02 - 1,78	0,96 - 1,61	
Agneaux maigres : 64 à 80 €	-	2,23 -2,43	-
Caprins (0) : **10 à 40 €**		-	0,34 - 2,12
Boucs :			
Divers (1) :			

Ovins : 817 . 98% de vendus

Agneaux : L'offre est en nette hausse cette semaine. D'un côté, de nombreux éleveurs ont préparé des lots de laitons de bonne qualité pour satisfaire les besoins traditionnellement exprimés à l'approche de Pâques et les cours sont plutôt satisfaisants.
De l'autre côté, d'autres éleveurs profitent de cette embellie saisonnière pour liquider les derniers agneaux gris qui sont, quant à eux, de qualité bien moyenne mais qui trouvent tout de même preneur.

Brebis : L'offre est constante, tout comme les besoins. les cours sont facilement maintenus avec aucun invendu.

Béliers/Caprins : Bonne vente grâce à une demande suivie.

Prochain merché le lundi 24 avril (pesée 7h30 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 02/05/2017*

Ovins : 60	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	90 - 110	2,38 - 2,43
Brebis	71 - 119	1,06 - 1,36

Cours fermes dans l'ensemble des catégories, un seul invendu.
Divers : un lot d'agneaux laitons "extras" pesant 43 kg vendu 162 € soit 3,77€ du kg vif.

Prochain marché le mardi 9 mai 2017 aux horaires habituels.

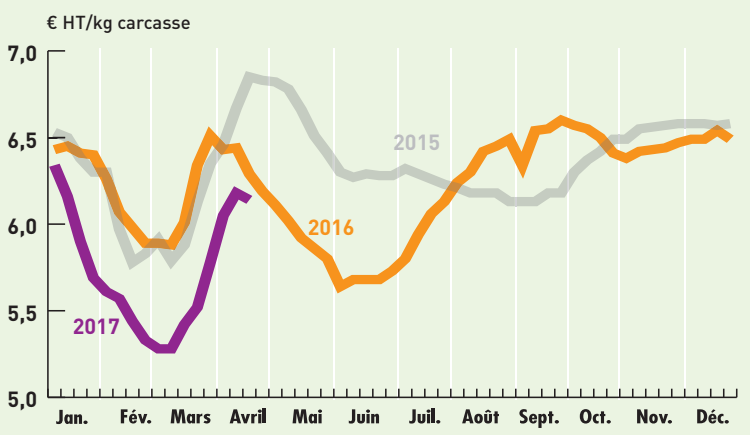
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 17/04/17 au 23/04/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,22 €**	**5,59 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,26 €**	**5,53 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,18 €**	**4,98 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 17/04 au 23/04/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,14 €	**7,26 €**	**2,43 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 17/04/2017 au 23/04/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,39 -0,05	7,30 -0,07	-	-	-	-	-
	R Var.	6,89 -0,04	6,71 -0,20	6,55 -0,01	-	6,41 0,01	6,53 0,01	-	-
	O Var.	5,82 -0,11	5,73 -0,14	5,77 0,09	-	5,68 -0,06	5,59 -0,06	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,28 0,02	7,19 -0,03	6,17 -0,11	-	-	6,49 0,15	-
	R Var.	6,86 =	6,73 -0,07	6,52 -0,03	5,81 0,21	6,22 0,13	6,26 0,09	6,08 0,14	5,52 0,30
	O Var.	5,85 -0,07	5,87 -0,04	5,90 0,17	5,27 0,28	5,59 0,02	5,53 -0,03	5,44 -0,01	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-		5,18 -0,01	4,98 -0,07	4,46
	O Var.	-	-	-	-		4,98 -0,04	-	-

Zone nord : Agneaux : Marché d'après Pâques calme avec des cours reconduits dans l'ensemble. Brebis : Peu d'offre et de qualité moyenne. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 24 avril) :
« Cours facilement reconduits. »

Porcins

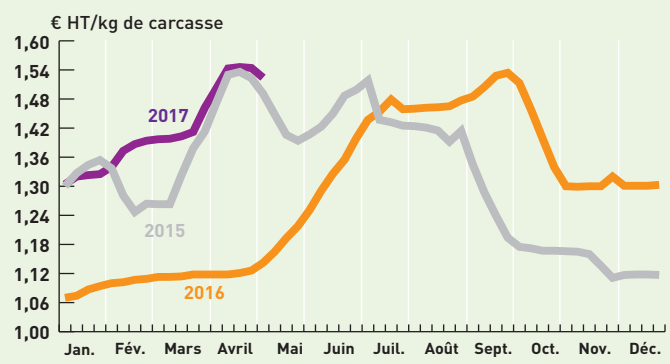
Porcs charcutiers cadran de Plérin (8 869 porcs présentés) — *Cotations du Mardi 2 mai 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,524 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 14/04/17 au 20/04/17*

1,73 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

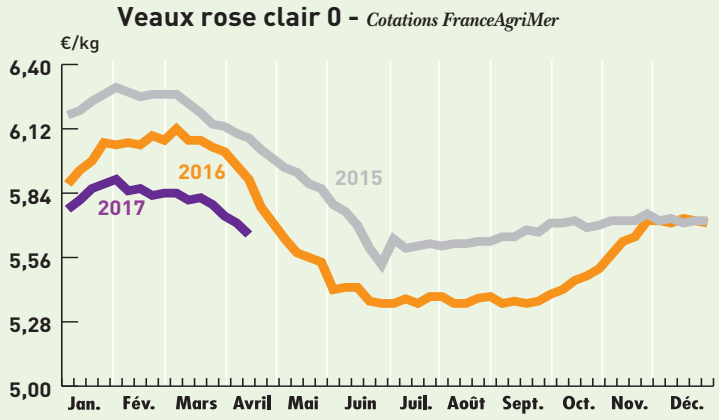
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 17/04/17 au 23/04/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,29 €**	-	-
U	**9,88 €**	**7,40 €**	**5,87 €**	-
O	-	**6,48 €**	**4,59 €**	**4,09 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 2/05/17 au 5/05/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	80	530 - 580 €	330 - 380 €	INC	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 260 €	100 - 120 €	115 - 145 €	95 - 120 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		270 - 380 €	180 - 240 €	195 - 230 €	130 - 160 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		430 - 520 €	260 - 330 €	240 - 280 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		160 - 260 €	130 - 180 €	90 - 180 €	70 - 90 €

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 17/04/17 au 23/04/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**3,20 €**	**2,80 €**	-	-
Bons	**3,00 €**	**2,50 €**	**2,50 €**	

Céréales

Marché du 25 avril 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	avr.-juin	155	V	C
	68 kg/hl	avr.-juin	142	T	C
	fourrager 70 kg/hl	avr.-juin	145	V	C
Nord Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl mini		inc.		C
	68 kg/hl /12 fourrager		inc.		C
Aube	meunier	avr.-juin	145	N	C
	fourrager 70 kg/hl	avr.-juin	137	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		avr.-juin	169 à 170	N	C
Pois	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/ Yonne/ Aube	fourrager	avr.-mai	210	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main	avr.	183	T	
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main	avr.	183	T	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	5 de juin	174	T	
	18% 1ère main	11 de juin	176	T	

Matériel

Tracteur

Achète TRACTEURS
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres/**MF** du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / **FENDT**modèle après 1980, même porte outils / **DEUTZ** 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres /**VALTRA - CLAAS - SAME/ZETOR** 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980/**EICHER** 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres/**RENAULT** série 14-54 et 34 - Temis - Ares - Celtis et autres / **FIAT** de 80-90 à 180-90 - Winner - TL - TLA - G et autres / **JOHN DEERE** série 40-50-55-6000-7000 et autres /**CASE** IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres/**MB** TRAC après 1985 - **UNIMOG MERCEDES** Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers… et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65/**JOHN-DEERE** 342/Round BALLER 120x120/Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques…
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses/Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN…
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI Tél. 06 10 84 67 52
meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

26 - Vds tracteur Renault pales an 04 80 cv relevage avant cabine clim 2770 heures.
✆ 06 81 27 38 45

38 - Vds comb. Doublet reccord 3 m porte à court lame av. dents.
✆ 04 74 84 72 44 HR

38 - Vds trac BM 350, 1962 avec carte grise.
✆ 04 74 84 72 44 HR

42 - Vds round baller Hesston 5650 en tb état
✆ 04 77 63 51 09

76 - Recherche un tracteur Ford, en 4 cylindres, dans la série 10 ou 40, en 4x4.
✆ 06 21 49 50 89.

84 - Vds chiots Montagne des Pyrénées nés 01/04/17, 3F + 3M dispo. 01/07/2017, non LOF, tat. mère 2HAB152. Poss. voir sur place. Prix : 300 euros.
✆ 06 86 10 53 75

Travail sol

01 - Vds Benne Gilibert 850 Profi 8,5T + Rech ensi BE 6000 E. Vds charrue 4 soc Vogel Noot MS 1050 BE 3600 E 03.85.30.97.66 ou 06.22.76.82.00 HR
✆

38 - Vds vibroculteur 3m bon état 250 euros
✆ 04 74 28 11 84

69 - Vds semoir maïs Monosem pneumatique NG plus 4 rangs à disque.
✆ 04 74 70 86 39

84 - Vends planteuse lavandin Sfoggia 1 rang à pince. B.E.
✆ 06 86 86 84 30

Récolte

07 - Cse cess vds auto chargeuse ens 22 CTX + chisel 5 dents + disques enx + semoir etc
✆ 06 07 89 04 86 HR

21 - VENDS chariot de coupe jusqu'à 8 m. (réf. 180B)
✆ 03 80 26 57 39

39 - Cessation - Vds presse balles cubiques Supertino 60x80x120, faucheuse conditionneuse frontale Kuhn 3m, autochargeuse Ema 27 mètres cubes
✆ 03 84 51 45 12
06 81 94 29 10

58 - VENDS faucheuse pendulaire JF GX 3202, lamier Kuhn, état neuf (réf. 1701)
✆ 03 86 84 20 22
06 72 88 02 42

58 - VENDS faucheuse conditionneuse John Deere 1360, 3 000 euros, - faucheuse Vicon 6 disques, 1 000 euros, cause achat neuf (réf. 180A)
✆ 06 77 36 09 89

69 - Cause retraite, vds RB Krone 125 1994 BE., Faucheuse JF 6 assiettes 2008 BE., Faneuse Lely 2007 5m20 H. TBE.
✆ 06 73 45 71 66

Arbo-viti

26 - Vds calibreuse abricots map + tapi alimentation 3m semoir céréales Nodet.
✆ 06 32 23 09 91 (HR)

Epandage

74 - Tonne à lisier Miro TS80 8 000 essieu tandem, pneus 16.70/20 - 5 000 euros
✆ 04 50 81 18 46

Irrigation

26 - Vds tuyaux diam. 70-76 + coudes, vannes, etc - vibro 3.20m - cultivateur 3.20m. Laiiser message et numéro.
✆ 04 75 47 00 91 (12H)

41 - Vends enrouleur Irrifrance Irridoseur, 2001, carte électronique 2 ans, servi 30 ha/an, maïs 400-110, prix : 7.000 euros.
✆ 06 80 63 04 94

69 - Vend 28 tuyaux L 6 m, diam. 40 raccord crochet, 7 perches H. 2,20 avec asperseurs, 4 perches H. 0,80 avec asperseurs, 4 perches H. 0,40 avec asperseurs, 1 vanne sortie borne avec filtre.
✆ 04 78 45 50 01 HR
06 70 51 06 62

Agri. divers

01 - RECHERCHE presses MD, - round baller Welger et Class, - semoirs maïs Nodet, - cover crop, - charrues, - tracteur MF - Fendt, - mois. batteuses (réf. 160D)
✆ 06 79 26 53 50

01 - Vds chargeur T10S Mailleux avec adapt. JD - tracteur JD 6300 Premium mot. neuf - porte char rampe hydro - faucheuse Kuhn GMD 44 - mixeur à lisier le tout bé
✆ 06.85.17.96.95

21 - Vends cause retraite Benne GILIBERT 11 T, - presse BR CLASS variant 260, - faucheuse CLASS Disco 2700, - rouleau ondulé Jean de Bru 6,30, - semoir à céréales KUHN 3 m avec options, le tout TBE (réf. 160A)
✆ 06 67 09 42 08
06 08 67 90 76

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Renault, Fend. (réf. 170A)
✆ 06 29 81 80 05

21 - Cause retraite VEND tracteur New Holland T 6010, 1 800 h, - semoir à maïs Nodet 4 rangs, le tout en TBE (réf. 1803)
✆ 03 80 39 47 57

21 - ACHETE gyrobroyeur 3 m., 2 rotords, bon état. (réf. 1804)
✆ 06 80 23 93 99

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds épand. fumier Devès 7 T 4 roues, c. ensil. vis à grain diam 140, L 4 m, ensil. JD 1m60 rouleau packer 2 m trainé.
✆ 04 74 84 72 44 HR

39 - Vds cause retraite, matériel presse, silo, broyeur, surélévateur, faneuse foin, piquets de clôture fers
✆ 06 38 67 33 25

39 - Cherche pièces pour une griffe à foin Kiwa Electrolift de 1975, notamment électro aimant du treuil ou treuil complet
✆ 06 31 05 48 24

43 - Vds FAUCHEUSE CONDITIONNEUSE Kuhn 303 GL année 2003 bon état prix à débattre.
✆ 06 60 70 48 06

69 - Vds Roon Baller Fiatagri 5540 - Faucheuse Kuhn 4 disques faneuse andaineuse - Rouleau - Herse pliable - Charrue bisocs manuelle.
✆ 04 78 05 25 70

69 - Vend ThermolacTM GV modèle avec 2 boules efficace jusqu'à -30°C, 300 euros comme neuf. Vend crible 1 m de large, 6 m de long en fer, 200 euros.
✆ 06 03 33 65 60

69 - Cause cessation, vds matériel agricole : tank à lait, bol mélangeur, aplatisseur, semoir, faucheuse, andaineur.
✆ 04 74 60 10 37

74 - Vend épareuse Rousseau 4,20 m, bon état.
✆ 06 20 42 41 93

89 - VENDS roues Trelleborg Twin 400/55 - 22.5 conti HSR 385/55 - 22.5 - Good Year 40 x 19 - 19.5 - PN Mich. 245/170 - 19.5 (réf. 1702)
✆ 06 80 03 12 03

Elevage

71 - Vends tunnel type poulailler 9,30 m, tubulaire à démonter, 22 et 30 mètres.
✆ 06 72 19 14 46

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds bétaillère Mercédès état impeccable cause cessation
✆ 04.74.51.92.28. ou 06.72.60.56.50

26 - Vds C15 1993 km 143521 bon état prix à débattre.
✆ 06 21 00 54 51

84 - RECH tout véhicule ancien voiture camion utilitaire Citroën hy Peugeot et autres, état indifférent.
✆ 06 66 48 74 05

Tourisme

89 - VENDS voiture Citroën BX 140, bon état, essence, beige, année 1986, 1 400 euros à débattre (réf. 1602)
✆ 06 74 72 18 82

Achat-Vente

Récolte

42 - Prod. vds maïs ensilage ou épis, foin enrubannage, paille et orge
✆ 06 82 29 74 85

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91

89 - VENDS luzerne 120 x 120, 80 euros la tonne (réf - 1802)
✆ 06 87 50 82 50

Fourrage

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83.

74 - Vend foin 2016 balles rondes et paille 2016 balles carrées.
✆ 06 20 42 41 93

74 - Vends Foin et Paille en petites bottes (15 à 18 kg) Livraison possible
✆ 06 66 57 06 20

Propriété

01 - 01-Vds ferme maison avec 12 ha de terrain. hangar 2000 M2. possibilité 40 ha en location.
✆ 06.26.94.75.70

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 1106)
TERRES DE BOURGOGNE

71 - Vds propriété agricole Sud Bourgogne maison bâtiment agricole 735 m2, 16 ha avec DPU + 7 ha location libre 2017.
✆ 06 77 37 37 47

87 - Vends Exploitation Ovine dans le 87, 45 ha, 2 bergeries, hangar, granges, bons terrains, maison pierre et cheptel. 440 000 €
✆ 06 47 60 33 32

Divers

01 - Vds piquets acacia 2M. Chaudière Fioul bois. Démarreur John Deere. 04.74.67.85.07
✆ 04.74.67.85.07

01 - 01-Vds tonne à eau 200 L, semoir à engrais 600 k, faucheuse Khun 8 assiettes, pulvérisateur Berthoud 800 L, presse à balles rondes Gallignani 120x120, cover crop 18 disques.
✆ 06.35.28.33.16 HREP

18 - Vds bois de chauffage en 2 m, chêne, 24 euros HT/stère départ 18.
✆ 06 03 07 54 83.

18 - Cause cessation, vds DPB, moitié de leur valeur et vds foin, bottes rondes.
✆ 06 89 89 69 88.

89 - VENDS matériel de récolte et de transport de fourrage «M.D.», possibilité clients et fournisseurs (réf. 160C)
✆ 06 80 03 12 03

Offre

Emploi

18 - Exploitation d'élevage bovin inscrit et ovin, secteur vallée de Germigny, propose un contrat d'apprentissage niveau BTS ou BAC pro, permis voiture nécessaire.
✆ 06 82 25 17 13.

26 - Recherche saisonniers pour la récolte d'abricots. Période du 25 juin au 20 juillet environ. Logement ds un camping à 3 kms de l'exploitation.
✆ 06 21 39 07 06

69 - Exploitation viticole beaujolais cherche tractoriste. contact@terresdorees.fr
✆ 04 78 47 93 45

71 - Important élevage laitier recrute chauffeur agricole animalier, libre de suite. Envoyer CV à : nathalie@chevres.com
✆ 03 85 34 84 78

ANNONCES LEGALES **03 80 78 90 42**

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LA LIBRAIRIE DU GROUPE REUSSIR


et de nombreux autres…
boutique.reussir.fr

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria… Tout le catalogue sur le site !
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET - Tél. 02 33 96 02 79

Remorques Lambert
ALLIANCE

Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 48.15 - 15 T C.U
Porte hydraulique
15 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


Elan


Garantie : 2 ans, sauf chute dans l'eau.
REFOULEURS ÉLECTRONIQUES RADIO
Permettent d'éloigner toutes sortes d'animaux indésirables, notamment les sangliers dans le maïs et les cormorans dans les étangs. Effaroucheurs acoutisques, diffusant, toutes les 3 minutes environ, un programme radio, 10 secondes (voix et musiques, la diversité évite l'accoutumance) qui, par son effet surprise, provoque la peur des animaux. Portée de protection : 200 à 500 m.
223 € TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18028
CERBÈRE RE 005
• 1 émetteur radio • 1 platine électronique fonctionnant jour et nuit • 1 haut-parleur intérieur • 1 haut-parleur extérieur livré avec 4 m defil + 1 sangle nylon et 1 boucle autobloquante • 1 sangle de fixation en nylon avec boucle autoblocante permet une pose rapide.
✆ 01 49 84 94 28
CERBÈRE RE 020
• 1 haut-parleur intérieur (1 x 8 W) • 1 haut-parleur extérieur (1 x 8 W) livré avec 4 m de fil + 1 sangle • 1 système électronique breveté • 1 émetteur radio GO/FM • 1 sangle de fixation imputrescible fournie
Pour ne pas gêner le voisinage et rester efficace, l'appareil possède aussi :
• 1 système de réglage : jour et nuit, ou jour ou nuit
• 1 potentiomètre (réglage du volume) + bouton test/puissance • 1 système de réglage du temps d'émission sonore • Poids : 3,5 kg.
483 € TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18020
CERBÈRE TURBO
Même type d'appareil que le RE 20 mais plus puissant
• appareil de radio plus puissant • livré avec 2 haut-parleurs extérieurs (2 x 15 W) et 50 m de fil chacun. Fonctionne aussi sur batterie 12V (non fournie)

642 € TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18025
NOUVEAU !!! Encore plus efficaces
Les Cerbères équipés d'ampoules LEDS surpuissantes !
Les Leds émettent des éclairs clignotants visibles à plus de 1 000 mètres, durant les temps variables, des arrêts des émissions radio de l'appareil. Ces flashs lumineux déclenchent la peur chez l'animal, car assimilés à la présence de l'homme, (comme les phares des véhicules).
• Cerbère RE05 + Leds réf 18031 337 € TTC
• Cerbère RE20 + Leds réf 18032 596 € TTC
• Cerbère RE Turbo + Leds réf 18033 756 € TTC
Appareils constitués d'un boîtier étanche, livrés avec cordon d'alimentation secteur 220V - Fonctionnent aussi sur pile 6 V, sur batterie 6 V rechargeable, sur batterie 12 V. (Non fournies)

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
18028		223,00	,
18031		337,00	,
18020		483,00	,
18032		596,00	,
18025		642,00	,
18033		756,00	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG10 - Photos non contractuelles

La société **BOUCHERON SAS**
Tracteurs et Matériels agricoles
Recrute pour sa base de Venarey les Laumes (21)
MAGASINIERS VENDEURS (H/F)
Connaissances matériels agricoles souhaitées
Envoyer CV à M. Boucheron :
Rue du Bois Chaudron 89160 Lézinnes
FENDT

Demande

Emploi

71 - Couple recherche travaux dans les vignes pour les travaux en vert.
✆ 06 22 65 86 06

Animaux

Divers

74 - Achat / pension cherche troupeaux de chèvres, étudie toutes propositions
✆ 06 61 36 31 43

Dans le cadre de son développement
Recherche
MAGASINIER (H/F)
pour son site de Venoy
Poste à pourvoir de suite
Contacter M. Rondeau Didier au 03 86 44 00 19
DAFP MATERIEL AGRICOLE — CASE IH AGRICULTURE

73 - Recherche salarié 35 h sur après-midi dédié bovin lait bio + polycultures.
✆ 06 52 93 00 75

74 - Cherche un mécanicien auto multi marques et petits utilitaires, sérieux et compétent + un commercial en pièces détachées auto, salaires selon compétences, poste en CDI. RS AUTO (74).
✆ 04 50 43 40 18

89 - RECHERCHE chauffeur pour récolte de foin «pressage MD», poste évolutif à élément très compétent (réf. 170B)
✆ 06 80 03 12 03

Service

01 - CTRM Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses. Vente pièces moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ 06.63.43.51.15

69 - Eta Rivoire - tous semis maïs, céréales, prairie, etc multiespèce, fertilisation sur labour, simplifié, sur prairie en direct.
✆ 06 61 52 27 99

74 - Vends 2 ânes castrés, pucés, vaccinés, parés, dociles 12 et 7 ans, 500 € les deux.
✆ 06 13 36 30 86

Bovin

01 - Cse cess. vds vaches Montb au lait terme M-J-J-A TGS CL 9600 + bacs 1000 l avec flotteur râtelier BR - Gaec des Dombes 01 Ars/Formans
✆ 06.63.20.52.79

01 - 01-Vds taureaux blond Ins. IBRA né le 01/09/2012 Foissiat.
✆ 06.10.95.87.94

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VENDS reproducteurs LIMOUSINS 17 - 18 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS) (réf. 150B)
✆ 06 28 02 04 05

18 - EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt, vds choix de reproducteurs HBC 12-14 mois, dociles, qualités maternelles et viandes.
✆ 06 82 25 17 13.

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends 1 taureau adulte 4 ans, veaux d'1 an reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ 06 21 88 22 77

21 - El. HBC VENDS taureaux adultes et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100A)
✆ 06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage charolais HBC, EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard VEND 1 taureau 5 ans, origine Bernard Dessauny, cause consanguinité + veaux de 15 mois, IBR A, GS. (réf. 16VB1)
✆ 06 87 43 40 33

21 - VENDS taureaux 16 mois, IBR A, TGS, inscrits HBC. GAEC Poillot Benoît et Fils (réf. 1801)
✆ 06 78 22 35 45
06 37 48 46 78

38 - Vds 10 génisses Montbéliardes pleines IA terme septembre, bonne génétique vaccinées FCO.
✆ 06 83 93 04 19

39 - Vds cse retraite vaches charol. avec leur veau, bonne origine, garantie sanit. Jonnier Nicole.
✆ 03 84 81 23 59

www.agri-video-system.com
VISIONAUTE
DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE ROBOTS DE SURVEILLANCE AGRICOLE
DOOMIE
ÉCONOMIQUE
EFFICACE
ROBUSTE
SOFIE
Plus d'infos :
Romain Chabert 06 80 41 11 04

42 - Vds taureaux Charolais 17 mois HBC TBO livr. assur. - Cuisset Jm St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12

58 - Eleveur limousin VEND taureaux aptes pour la saillie HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ 03 45 82 90 10
06 10 09 65 69

58 - VENDS veaux reproducteurs, - taureau 3 ans, HBC, IBR A, TB qualité et origines. Martinet Damien - Ternant (réf. 1105)
✆ 06 50 30 32 26

58 - - 21 - Elevage charolais HBC, GAEC de Beaumont - Aligny en Morvan et EARL Guenot Nicolas - Allerey VEND taureaux 17 mois à partir de 1 800 euros et 2 ans, IND IBR, livraison toutes distances (réf. 120H)
✆ 06 70 34 71 84

58 - EARL BATHO Serge VEND taureaux 2 ans, - veaux 15 mois et 1 adulte 3 ans, naisseur Hatenon - Cyrano - Glamour (réf. 140A)
✆ 06 83 68 07 96

58 - VENDS reproducteurs CHAROLAIS 12 - 15 mois, HBC. GAEC Touillon-Moiron - Decize (réf. 140B)
✆ 06 19 82 08 94

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, bonne origine, TGS. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 1402)
✆ 06 78 59 03 92

58 - VENDS veaux reproducteurs, - taureaux 2 - 3 - 5 ans, HBC, IBR A, TGS. EARL Berger Stéphane - Ternant (réf. 170C)
✆ 06 25 72 20 74
06 03 61 72 87

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS 1 an et 2 ans, bonne conformation, IBR A (réf. 1703)
✆ 06 86 50 09 09

69 - Achète broutards femelles et vaches charolaises pas trop maigres pour engraissement. Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Vend taureau 18 mois charolais inscrit. Génisses de 2 ans et 1 an toutes garanties sanitaires. Livraison possible.
✆ 06 85 73 49 86

69 - Vds vaches au lait et génisses tout âge Holstein cause surnombre garanties sanitaire CL UPRA.
✆ 06 83 43 74 29

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Vds T.B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends taureau ch. 4 ans, IBR A, HBC, vêlage facile, docile. Gaec du Bois de Vesvres.
✆ 03 85 79 40 83

71 - Vends veaux limousins 12-15 mois, mixte ou fin os, ind. IBR, vaccinés FCO, vêlage facile.
✆ 06 45 27 64 40

71 - Vds cse surnombre 3 bonnes vaches charol. + veaux, TGS, convenant pour repro. Gaec Tissier.
✆ 06 87 86 58 32

71 - Choix de taureaux charolais HBC, 12 à 17 mois, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

73 - Vends Génisses Abondance 13-20 mois, idem IBR.
✆ 06 87 02 57 64

88 - Vends génisses Salers ind. IBR.
✆ 06 85 32 16 50

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

01 - 01-Vds chiots bergers Allemand 4F, 3M, portée de 7. Puces, vacc. vermifuges. Nés le 08.02.17. Non Lof. N° mère 250269604153629. Siren : 353433931
✆ 06.63.97.37.91

58 - VENDS chiots type Berger des Pyrénées, (3 femelles), bon pour garde et troupeau, n° mère 7229E425C30, non LOF, n° SIREN 43499794600018, nés le 15/02/17 (réf. 150C)
✆ 06 14 26 16 97

71 - Vends chiots Berger allemand, portée de 2, nés le 06.02.2017, 1 M 1 F, n° de la mère : 250268712240390, non Lof, siren : 442653362.
✆ 06 83 13 82 29

71 - Vds chiots Berger allemand, portée de 2, nés le 06.02.2017, 1 M, 1 F, n° mère : 250268712240390, non Lof, n° siren : 442 653 362.
✆ 06 83 13 82 29

71 - VENDS chiots (2 femelles) type BRIARD Fauve nés le 06/01/17, non LOF, parents bons gardiens, vaccinés, pucés, n° siren : 421527870, n° mère : 2FRW268 (réf. 150E)
✆ 06 59 35 75 80

73 - Vends 3 chiots Border Collie, parents travaillant sur troupeau bovins, mère N° 25268730037362. N° SIREN 403082076.
✆ 06 60 28 66 66

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme CHANUSSOT GINETTE décédée le 05/09/2012 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218006273/PC.

AL211819188

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. DESERTAUX ERNEST décédé le 26/05/2014 à BEAUNE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218002140/PC.

AL211819191

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. AVEZ YVON décédé le 19/02/2012 à St Jean de Losne (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212007591/PC.

AL211819192

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. POINET ETIENNE décédé le 04/11/2014 à Talant (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212007543/PC.

AL211819193

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. CHAMARD André décédé le 03/01/2013 à Talant (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212007544/PC.

AL211819194

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. LANG JEAN décédé le 26/03/2016 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218006260/PC.

AL211819195

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. NDAW MATAR décédé le 07/12/2014 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212007359/PC.

AL211819196

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. DELASSALE Pascal décédé le 18/04/2016 à ALISE SAINT REINE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218010338/DS.

AL211819197

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme RADWINSKI Jacqueline décédée le 05/05/2014 à Dijon (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218000792 /VB.

AL211819202

Par décision du TGI de DIJON en date du 06/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme ROCHE div. PARADON Martine décédée le 12/01/2017 à Quétigny (21). Réf. 0218016433 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211819207

Par décision du TGI de DIJON en date du 06/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. DUCCESCHI Osvaldo décédé le 01/10/2013 à DIJON (21). Réf. 0218016432 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211819208

TRANSFERT DE SIÈGE

LES REGISSEURS

SARL au capital de 7.500 €
13 rue du Palais - 21000 Dijon
538001249 RCS Dijon

Transfert de siège

Aux termes de l'AGE en date du09/01/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à 22 rue du midi, 21000 Dijon.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL211819182

SCI DELCARE

Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 rue Boissière
75116 Paris
N° RCS de Paris 812 130 250

Suivant délibération de l'AGE du 20/04/2017, il a été décidé le transfert du siège social à Talant (21240), 42 boulevard de Troyes, à compter du 1er Mai 2017.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, La gérante

AL211819205

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Autorisations uniques pluriannuelles de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole présentées par la Chambre d'Agriculture de la Côte-d'Or

Quatre arrêtés préfectoraux n° 168,169, 170 et 171 fixant les prescriptions applicables à la demande d'autorisations uniques pluriannuelles de prélèvements d'eau à usage d'irrigation gérée par l'organisme unique de gestion collective (OUGC) sur le périmètre des Zones de Répartition des Eaux de la Vouge, de la nappe de Dijon-Sud, de la Tille et de l'Ouche ont été signés le 7 avril 2017.

Ces arrêtés définissent les modalités selon lesquelles les irrigants sont autorisés à effectuer des prélèvements :

- aménagement des points de prélèvements
- période, débit maximum de pompage
- mesure des volumes prélevés
- volumes maximaux autorisés
- mesures particulières en cas d'étiage sévère
- suivi et organisation
- identification des irrigants
- sanctions.

Est annexée à chaque arrêté la liste des irrigants autorisés précisant, pour chacun, les volumes maximaux qui peuvent être prélevés.

Les arrêtés sont consultables à la préfecture-direction départementale des territoires (DDT) - bureau police de l'eau - 57, rue de Mulhouse à Dijon ainsi que sur le site internet de la DDT : http://www.cote-dor.gouv.fr

Pour la préfète et par délégation, l'adjointe au chef du Service de l'Eau et des Risques

signé : Muriel CHABERT

AL211819204

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté préfectoral n° 172 du 7 avril 2017 fixant les prescriptions applicables au renouvellement de l'autorisation temporaire de prélèvements d'eau à usage d'irrigation pour la campagne 2017 hors prélèvements dans les ZRE de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille et de la nappe de Dijon-Sud

Un arrêté préfectoral fixant les prescriptions applicables au renouvellement de l'autorisation temporaire de prélèvements d'eau à usage d'irrigation pour la campagne 2017 hors prélèvements dans les ZRE de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille et de la nappe de Dijon-Sud a été signé le 7 avril 2017.

Cet arrêté définit les modalités selon lesquelles les irrigants sont autorisés à effectuer des prélèvements :

- aménagement des points de prélèvements
- période, débit maximum de pompage
- mesure des volumes prélevés
- volumes maximaux autorisés
- mesures particulières en cas d'étiage sévère
- suivi et organisation
- identification des irrigants
- sanctions.

Est annexée à l'arrêté la liste des irrigants autorisés précisant, pour chacun, les volumes maximaux qui peuvent être prélevés.

L'arrêté est consultable à la préfecture-direction départementale des territoires (DDT) - bureau police de l'eau - 57, rue de Mulhouse à Dijon ainsi que sur le site internet de la DDT : http://www.cote-dor.gouv.fr

Pour la préfète et par délégation,

l'adjointe au chef du Service de l'Eau

et des Risques

signé : Muriel CHABERT

AL211819206

MODIFICATION DE CAPITAL

Olivier BENOIT - Avocat
3, rue Isabey 54000 Nancy
Tél 03.83.27.32.32
Fax : 03.83.28.08.75

PHARMACIE DE CHAMPAGNE HAUTE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros
Porté à 200 000 euros
Siège social : 7, Place du Petit Forum
21160 Marsannay La Côte
818 387 599 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 27 mars 2017 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 100 000 euros par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE euros (200 000 euros)

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL211819164

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or
Communes de GENLIS, MAGNY-SUR-TILLE, VARANGES et IZIER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de nouveau parcellaire de l'aménagement foncier agricole et forestier et le programme des travaux connexes

Les propriétaires fonciers et les titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier des Communes de **Genlis, Magny-sur-Tille et Varanges** avec extension sur celle d'**Izier** ainsi que le public sont informés que la Commission intercommunale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet de nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes, au plus tard pour le début de l'enquête.

Conformément aux articles R.123-8 à R.123-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes est ouverte du **lundi 22 mai 2017 à 15h00 au jeudi 29 juin 2017 à 19h00** à la mairie de **Genlis**. Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête aux horaires d'ouverture suivants de la mairie (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

A cet effet, M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné, le 13 avril 2017, M. Daniel DEMONFAUCON en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête comprend les pièces et avis suivants :

- le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;
- un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire aux prescriptions environnementales ;
- l'indication des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la Commission intercommunale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux Communes ;
- l'étude d'impact et son résumé non technique définis par l'article 2 du décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;
- l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'Environnement ;
- une copie de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du code Rural et de la Pêche Maritime ;
- un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des intéressés et du public.

Durant l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Genlis, siège de l'enquête, les :

- lundi 22 mai 2017 de 15h00 à 18h00
- mardi 30 mai 2017 de 9h00 à 12h00
- vendredi 16 juin 2017 de 9h00 à 12h00
- lundi 26 juin 2017 de 9h00 à 12h00
- jeudi 29 juin 2017 de 16h00 à 19h00

pour y recevoir ses observations, lesquelles seront consignées sur le registre susvisé.

Les observations pourront également être adressées pendant l'enquête sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet du Conseil Départemental (www.cotedor.fr) ou par courrier postal à M. Daniel DEMONFAUCON, commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Genlis – Enquête publique AFAF – 18 avenue de Général de Gaulle – CS 50036 – 21110 Genlis.

Un avis d'enquête portant ces indications sera affiché en mairie de Genlis, Magny-Sur-Tille, Varanges, Izier et publié sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (http://www.cotedor.fr) quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis est également notifié à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier.

À l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée en mairie de Genlis aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à la Préfecture du Département de la Côte-d'Or, au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur son site (http://www.cotedor.fr) pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette enquête, la Commission intercommunale d'aménagement foncier se réunira pour examiner les observations et réclamations formulées. Les décisions prises par la Commission seront notifiées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque réclamant.

L'autorité responsable du projet d'aménagement foncier est le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Service Agriculture et Aménagement rural) auprès duquel toute information complémentaire peut être obtenue.

En application des articles L.123-13, D.127-4 et D.127-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime :

- les effets de la publicité légale faite avant le transfert de propriété sont, en ce qui concerne les droits réels autres que les servitudes, privilèges et hypothèques, conservés à l'égard des immeubles attribués si la mention en est faite dans le procès-verbal des opérations avec la désignation de leurs titulaires ;
- les inscriptions d'hypothèques et privilèges prises avant la date de clôture des opérations ne conservent leur rang antérieur sur les immeubles attribués que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois après la clôture des opérations.

Au terme des dispositions de l'article L.121-19 du Code Rural et de la Pêche Maritime et de l'arrêté du Président du Conseil Général de la Côte-d'Or du 28 septembre 2010 fixant la liste des travaux dont la préparation et l'exécution sont soumises à autorisation jusqu'à la clôture de l'opération d'aménagement foncier, la préparation et l'exécution des travaux suivants de nature à modifier l'état des lieux sont soumises à autorisation du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, après avis de la Commission intercommunale d'aménagement foncier, à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier : « tous travaux de nature à modifier l'état des lieux, notamment les travaux dans les espaces boisés, haies et plantations, les semis et plantations d'essences forestières, la création ou le comblement de fossés, les travaux de drainage, la construction de bâtiments ».

En outre, il est impérativement demandé aux propriétaires et exploitants de ne pas modifier les bornes qui seront implantées pour le début de l'enquête. Si une borne est enlevée ou endommagée, il y a lieu de le signaler au géomètre. Celle-ci ne doit pas être réimplantée par l'exploitant ou le propriétaire qui s'exposerait à des sanctions.

Dijon, le 14/04/17

Le Président

AL211819157

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

DES EPOUX BOSSU-BERGEROT

Suivant acte reçu par **Maître Guillaume LORISSON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pascal MASSIP, Marc PRIEUR, David BELOU, Véronique VARLET et Guillaume LORISSON notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à Dijon, 1 Place de l'Europe, avec bureau permanent à Genlis (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen**, le 25 avril 2017, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la **Communauté universelle** par :

Monsieur Michel François **BOSSU,** retraité, et Madame Thérèse Marie Odile **BERGEROT**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Rouvres-en-Plaine (21110) 1 rue des Tanneries.

Monsieur est né à Dijon (21000) le 22 mai 1954,

Madame est née à Pierre-de-Bresse (71270) le 16 novembre 1954.

Mariés à la mairie de Daix (21121) le 3 juillet 1976 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean MARION, notaire à Dijon (21000), le 23 juin 1976.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

sont présents à l'acte.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Maître Guillaume LORISSON

AL211819183

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 28/04/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEIRE-LE-FORT : - 6 ha 61 a 39 ca - Les beaudoux de longeault : ZE-12-13-15

COLLONGES-LES-PREMIERES : - 1 ha 45 a 76 ca - Sur le bas picard : ZE-2-3

COUCHEY : 16 ha 01 a 80 ca - Le bois davot : ZC-15-18-19-20

1 ha 18 a 20 ca - Le bois davot: ZC-5

FENAY : 51 a 88 ca - Les cotes: ZC-18(J)-18(K)

LONGVIC : 2 ha 40 a 02 ca - En la champagne: BZ-22-23-30(C)

MARSANNAY-LA-COTE : 3 ha 80 a 97 ca - Rente logerot: BE-74-332[73](A) 6 ha 00 a 40 ca - La basse champagne: ZB-42(*)-43(*) 18 a 48 ca - La raquette: ZB-80 - Les herbiottes: ZB-18

PERRIGNY-LES-DIJON: 33 ha 53 a 80 ca - Au champ la vache: B-302(J)-302(K)-303(J)-303(K) - Au chemin de longvic: A-642-643-644-647-652 B-4 - Au patare: BE-156(J)-156(K)-167 - Au pavillon: B-255 E-684[607] - Au petit champ de vin: B-277-278-279 - Aux charmes: ZD-119[47] - Aux creux des cloches: ZE-91 - En charmois: A-607-619-620-621 - Le chemin de domois: ZE-160[32](J)-160[32](K)-160[32](L) - Le plain du paquier: ZH-48[9] - Les grandes loueres: A-661-662-1329[659]-1332[660]-1335[663] 73 a 30 ca - En charmois: A-606 11 ha 27 a 80 ca - La piece ronde: ZD-32(J)-32(K)-32(L) 5 ha 23 a 63 ca - Au bouchot: E-432[282] - Au paquier: E-337 - En graviere: E-123-124-151-536-537 - L allee des tilleuls: B-401[247]-402[246]-405[245]-425[236] - La luze: BD-34 E-618-638-641 - Les grandes courbes royes: ZA-15-21-23-26 - Les grandes plantes: ZE-129[20]-135[22]

Pour l'ensemble des dossiers ci-dessus les parcelles sont en nature de terre - Objectif :Priorités pourront être données à la restructuration et la compensation foncières.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 23/05/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211819209

MODIFICATION DE STATUTS

LE PARI DES GOURMETS

SARL au capital de 3 000 Euros,
Siège: 10, rue du Lac
21140 Pont et Masène
750 488 538 RCS Dijon.

Par AGE du 21 Mars 2017, il a été décidé d'étendre l'objet social : «toutes activités de location en meublé à usage commercial, professionnel ou d'habitation», à compter du 21 mars 2017.

AL211819187

MS SOULIER

Société À Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 Place du 30 Octobre
21000 Dijon
498 888 601 RCS Dijon

Modification de l'objet social

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2017, l'assemblée générale extraordinaires décide d'étendre l'objet de la société, à compter du 1er avril 2017, aux activités suivantes :

- la restauration rapide avec le cas échéant de la préparation de plats, sur place ou à emporter,
- l'achat et la vente de véhicules de tourisme.

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis

AL211819200

FUSION

ASSOCIATION ADMR de PONTAILLER S/SAÔNE

Association loi 1901
Siège social : Mairie de Pontailler sur Saône
1 Rue du 8 Mai 1945
21270 Pontailler sur Saône
N°SIRET : 32213086500023

Date de la déclaration en Préfecture : 16 Mars 1981

Département de parution de l'avis : Côte d'Or (21)

Objet social :

1. aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes et les quartiers où elle exerce son action.

2. développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert

Le Conseil en date du 20 Avril 2017 a arrêté le projet et décidé de soumettre à AGE le 21 juin 2017 décision d'apport partiel d'actif de l'Association au 1ER Juillet 2017 à l'association départementale ADMR des Grands Crus immatriculée sous le Siret n°482 899 846 000 18 dont le siège est situé 60L avenue du 14 juillet, 21300, Chenôve (date de déclaration en préfecture : 2 juin 2005) et dont l'objet est identique.

Evaluation et engagement actif et passif ADMR de Pontailler sur Saône :

ACTIF NET :

- Actif apporté.....108 406,95 €

- Passif pris en charge..... 67 037,47 €

SITUATION NETTE POSITIVE DE 41 369.48 € (Quarante et un mille trois cent soixante-neuf euros et 48 centimes) AU 31 DECEMBRE 2016.

Les adhérents peuvent consulter le projet dans les locaux respectifs des associations ADMR :

- 60L Avenue du 14 juillet à Chenôve et 1 rue du 8 Mai 1945 à Pontailler sur Saône.

AL211819184

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE ADMR DES GRANDS CRUS

Association loi 1901
Siège social : 60L avenue du 14 juillet, 21300, Chenôve
N°SIRET : 482 899 846 000 18

Date de déclaration en préfecture : 2 juin 2005

Département de parution de l'avis : Côte d'Or (21)

Objet social :

1. D'aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes et les quartiers où elle exerce son action.

2. De développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert

Le Conseil en date du 7 avril 2017 a arrêté le projet et décidé de soumettre à AGE le 20 juin 2017 décision de reprise des activités et des actifs au 1er juillet 2017 de l'Association ADMR de Pontailler sur Saône immatriculée sous le Siret n°322 130 865 000 23 dont le siège est situé à la mairie 1rue du 8 Mai 1945 à Pontailler sur Saône (date de déclaration en préfecture : 16 mars 1981). L'objet est identique à celui de l'Association départementale ADMR des Grands Crus.

Evaluation actif et passif ADMR de Pontailler sur Saône :

ACTIF NET :

- Actif apporté..... 108 406,95 €

- Passif pris en charge.... 67 037,47 €

SITUATION NETTE POSITIVE DE 41 369.48 € (Quarante et un mille trois cent soixante-neuf euros et 48 centimes) AU 31 DECEMBRE 2016.

Les adhérents peuvent consulter le projet dans les locaux respectifs des associations ADMR :

- 60L Avenue du 14 juillet à Chenôve et 1 rue du 8 Mai 1945 à Pontailler sur Saône.

AL211819185

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BESANCON du 14 avril 2017, L'association dénommée « ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORET ET DES INDUSTRIES DU BOIS EN FRANCHE COMTE «, association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis à BESANCON (25000), Maison de la Forêt et du Bois, 20 Rue François Villon, (l' « Association Apporteuse «), A établi un projet de traité de fusion par voie d'apport du patrimoine de l'Association Apporteuse au profit de l'association dénommée « ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA VALORISATION DES ACTIVITES DU BOIS EN BOURGOGNE «, association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est sis DIJON (21000), Maison Régionale de l'Innovation - 64A rue de Sully - CS 77124, (l' « Association Bénéficiaire «), dont les modalités sont les suivantes : L'association « ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORET ET DES INDUSTRIES DU BOIS EN FRANCHE COMTE « ferait apport à l'association « ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA VALORISATION DES ACTIVITES DU BOIS EN BOURGOGNE « de la totalité de son actif, soit 462 777 euros, à charge pour l'Association Bénéficiaire de prendre en charge de la totalité de son passif, soit 447 346 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 15 431 euros. S'agissant d'une fusion entre associations, il n'y a pas lieu de procéder à un échange de titres, ni par conséquent de déterminer de parité d'échange. L'opération prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, au 1er janvier 2017. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales de l'Association Apporteuse et de l'Association Bénéficiaire. Les organes délibérants devraient statuer sur l'opération en Assemblée Générale Extraordinaire respective le vendredi 16 juin 2017. Les créanciers des associations parties à l'opération de fusion pourront faire oppositions à la fusion dans les conditions et délais prévus par

les articles L 236-14, L. 236-20 et L.236-21 du Code de commerce. Le projet de traité de fusion est disponible et consultable au siège social de chacune des associations

Pour avis

AL211819186

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.C.P. «SEGUIN-VOYE»
Notaire associée à Vitteaux
(21350)
Bureau permanent
à Précy-sous-Thil (21390)
Tél : 03.80.49.60.44 – 03.80.64.51.82.

SOCIÉTÉ OPTIQUE LEPOIVRE

SARL unipersonnelle,
au capital de 67.500,00 €
Siège social : Dijon (Côte-d'Or)
13 Avenue Raymond Poincaré
RCS : Dijon - Siren : 308 875 236

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales reçu par Maître Christine SEGUIN-VOYE, Notaire à Vitteaux (Côte-d'Or), le 12 avril 2017, Monsieur Jean-Charles COQUELIN, demeurant à Dijon (Côte-d'Or) 29 Rue Paul Cabet, a été nommé gérant de la société à compter du 12 avril 2017, en remplacement de Monsieur Sylvain MARCATI et Madame Carine BAUDOIN démissionnaires.

Mention en sera portée au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.

AL211819212

NON DISSOLUTION

MANOIR MURISALTIEN DEMESSEY

Société par actions simplifiée
au capital de 38 850 euros
Siège social : rue du Clos de Mazeray
21190 Meursault
515 420 032 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 10 avril 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,

Le Président

AL211819199

DISSOLUTION LIQUIDATION

MARIE CHEVRIER CONSEIL

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : 13 rue Marguerite Yourcenar
21000 Dijon
483 178 174 RCS Dijon

Par décision en date du 31/12/2016, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2016. Marie-Elisabeth Chevrier, demeurant 3 rue du Château-Vantoux 21380 Messigny et Vantoux, a été nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur.

AL211819189

SCI CHEVRIER

SCI au capital de 2 000 euros
Siège social : 13 rue Marguerite Yourcenar
21000 Dijon
524 035 615 RCS Dijon

L'AGE du 31/12/2016 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2016, nommé en qualité de liquidateur Marie-Elisabeth CHEVRIER, demeurant 3 rue du Château-Vantoux, 21380 Messigny et Vantoux, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de Dijon.

AL211819190

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 20 Avril 2017 , la société NEWCO GRANULATS a été constituée et présente les caractéristiques suivantes :

Forme : S.A.S.

Dénomination sociale : NEWCO GRANULATS

Durée : 99 ans

Siège social : 9 rue Paul Langevin – 21300 Chenove

Capital social : 10 euros

Objet : - L'exploitation sous toutes les formes de carrières, et notamment la réalisation de prestations de mise en remblai de déchets inertes de classe 3 issus de terrassement de chantiers. La vente en l'état ou après transformation des produits extraits, la réalisation sous toutes les formes de toutes opérations de transports, ainsi que de toutes les opérations directes ou indirectes de fabrication, d'achat, de vente, d'importation, d'exportation, portant sur tous matériaux concernant le gros ou le second œuvre

- La fabrication, le négoce et/ou la commercialisation de tous produits ou matériaux concernant le gros ou le second œuvre dans le bâtiment, de tous les produits connexes ou complémentaires entrant ou utilisés pour et dans la construction à tous usages

- L'acquisition sous toutes formes, l'apport, la construction, l'installation, la concession, la prise ou la dation à bail ou en location, avec ou sans promesse de ventes l'exploitation directe ou indirecte de toutes carrières, industries ou entreprises, terrains et immeubles

Président : Monsieur Laurent DELAFOND, demt 13 rue du Château – 21000 DIJON

Commissaires aux comptes

- Titulaire : Cabinet EXCO-SOCODEC, 51 avenue Françoise Giroud - Parc Valmy – BP 16601 – 21066 Dijon Cedex

- Suppléant : Monsieur Olivier GALLEZOT, 51 avenue Françoise Giroud - Parc Valmy BP 16601 – 21066 Dijon Cedex

Exercice du droit de vote : proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL211819198

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/04/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SAS CP Immo

Siège social : 6 C rue de la Liberté à Izier(21)

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1000 €

Objet social : Achat et vente de biens immobiliers, activité de lotisseur, bailleur

Président : Mr CHATAGNIER Romain demeurant 6 C rue de la Liberté à Izier(21)

Directeur Général : Mr PINEL Laurent demeurant 30 rue Jehan Duvet à Dijon(21)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

Cessions d'actions : Les cessions d'actions sont libres entre actionnaires

Admission aux Assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

AL211819201

NIÈVRE

SUCCESSION

Par décision du TGI de NEVERS en date du 24/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. MASSAT Jean Laurent décédé le 14/02/2016 à DECIZE (58). Réf. 0218015886/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL581819213

Par décision du TGI de NEVERS en date du 24/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme LAMIGEON ANDREE décédée le 29/02/2016 à CLAMECY (58). Réf. 0218015888/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL581819214

Par décision du TGI de NEVERS en date du 24/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. POUZET BERNARD décédé le 18/03/2014 à MASSY (91). Réf. 0218015923/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL581819217

Par décision du TGI de NEVERS en date du 24/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. BARBIER Jean Pierre décédé le 02/04/2012 à vandenesse (58). Réf. 0218015885/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL581819218

Par décision du TGI de NEVERS en date du 24/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. PAUTRAT RAYMOND décédé le 19/11/2015 à CLAMECY (58). Réf. 0218015891/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL581819219

DÉMISSION

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET PUBLICITAIRES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 308 000 euros
Siège social : 6 Rue Colette
58640 Varennes Vauzelles
306 809 716 RCS Nevers

Par lettre du 28 Mars 2017, Monsieur Eric MARCIANO-MERCIOL a présenté la démission de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31 Mars 2017.

AL581819173

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

SOCIETE D'APPLICATIONS DU MARQUAGE INDUSTRIEL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6 Rue Colette
58640 Varennes Vauzelles
452 446 586 RCS Nevers

Par lettre du 28 Mars 2017, Monsieur Eric MARCIANO-MERCIOL a présenté la démission de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31 Mars 2017.

AL581819174

COIFFURE ESTHETIQUE POYEN ROULLET

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 18 400 €
Siège Social : 25, rue Camille Baynac
58160 Imphy- 434 614 343 RCS Nevers

Aux termes d'une AGO du 16/01/2017, les associés ont pris acte de la démission de Mr Jean-Pierre ROULLET de ses fonctions de co-gérant à compter du 16/01/2017.

AL581819205

TRANSFERT DE SIÈGE

EARL DE TOURY

Société Civile au capital social
de 209 160,05 euros
Siège social : Le Périnet
58240 Toury Sur Jour
RCS de Nevers - N° 328.400.049

Suivant délibération d'Assemblée Générale Mixte du 1er avril 2017, il a été procédé au transfert du siège social à Le Lieu Pain - 58240 Chantenay Saint Imbert.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, la gérance

AL581819186

RESIDENCE EDME LA VARENNE

SAS au capital de 791 €
Siège social : 13 rue Martin King
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
479 309 627 RCS Nevers

Modifications

Aux termes d'une délibération en date du 03/04/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au7-9 Allées Haussmann CS 5003733070 Bordeaux Cedex, à compter de ce jour. La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux..

AL581819194

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

LES PAVILLONS DU CENTRE

SARL au capital de 16.000 €
Siège social : 9, rue de la Robarderie
58200 Cosne Cours Sur Loire
331 023 283 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2017 a décidé de transférer le siège social du 10 av. Pierre Bérégovoy – 58000 NEVERS au 9 rue de la Robarderie – 58200 Cosne Cours Sur Loire.

Pour avis, le gérant, Steve PAURON

AL581819209

PYROMANIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 700 euros
Siège social : 33 Route de Decize
58250 Fours
810 949 768 RCS Nevers

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 22 novembre 2016,l'associée unique de la société à responsabilité limitée PYROMANIA, a décidé de transférer le siège social du 33 Route de Decize 58250 Fours au 59 Route de Decize 58250 Fours, à compter de cette même date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis
La Gérance

AL581819220

ARTP LOISIRS

SARL au capital de 300 €, durée 50 ans à compter du 01/10/2014, objet : jeux et amusements publics, manèges, attractions foraines, ventes de confiseries et boissons non alcoolisées sur fêtes, foires et parc d'attractions, Chez Cid Gestion, moulin de Chazeau, 58110 ROUY, 809 303 126 RCS de Nevers.

Le gérant Tony PAUTY demeurant ZA le bon Dieu, 7 Champ de Course, 24230 St Antoine de Breuilh, informe que par décision de l'AGE en date du 10/04/2017 il a été décidé de transférer le siège social chez RIDE GESTION, 1Ter rue Edouard Adam, Résidence Sirènes 2, 34340 Marseillan à compter du 10/04/2017.

Mention en sera faite aux RCS de Nevers et Béziers.

AL581819221

MODIFICATION DE CAPITAL

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

EARL DE BELLEVUE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : Domaine de la Barre
58150 Garchy
RCS Nevers 803 575 869

L'AGE du 28/03/17, à effet du même jour, a décidé :

- d'approuver l'apport en nature consenti par M.Jean-François TURPIN et d'augmenter en conséquence le capital social de 20.000 euros pour le porter de 20.000euros à 40.000 euros, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 11 - capital social-répartition des parts sociales

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 20.000 euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 40.000 euros.

Le capital est désormais divisé en 4.000 parts de 10 euros chacune.

- de nommer en qualité de gérant pour une durée illimitée M. Jean-François TURPIN dmt « Domaine de la Barre » à Garchy (58150).

Les inscriptions modificatives seront requises au GTC de Nevers.

Pour avis, la Gérance

AL581819215

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB et L PAILLARD
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours Sur Loire

CHANGEMENTDE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire associé à Cosne Cours Sur Loire le 7/4/2017,

Mr BARBERY Jacques Lucien Jean Marie, et Mme GUILLOTEAU Marie-Madeleine Yvonne, son épouse, dt à Cosne Cours Sur Loire (Nièvre) 98 rue de Donzy, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes d'un contrat de mariage reçu par Me Henri CAUQUY Notaire à Bonny Sur Loire (Loiret) le 19 aout 1969, ont déclaré conjointement et dans l'intérêt de la famille d'adopter le régime de la communauté de biens meubles et acquêts.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à Cosne Cours Sur Loire, 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion

Me JACOB, Notaire.

AL581819202

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

SOCIETE D'AGRICULTURE DE LA NIEVRE

Assemblée Générale 2017
Appel à Candidature Administrateur

L'Assemblée Générale de La Société d'Agriculture de la Nièvre aura lieu à la ferme du Marault le Jeudi 15 juin 2017. Cet événement est l'occasion de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration.

Chaque membre à jour de sa cotisation a la possibilité de postuler à un des sièges d'administrateur. Afin de poursuivre les actions menées, je vous encourage à vous investir en faisant acte de candidature, sur papier libre avec vos noms, prénoms, adresse complète ainsi que vos motivations. A faire parvenir avant le 20 mai 2017 au secrétariat de la Société d'Agriculture 9 rue Gambetta 58000 Nevers.

Ou par mail : societeagri58@gmail.com

AL581819207

MODIFICATION DE STATUTS

MALVICHE DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 70 000 euros
Siège social : Le Bourg
58140 St Martin du Puy
749 981 304 RCS Nevers

L'assemblée générale mixte du 18 Mars 2017 :

A pris acte que l'adresse du siège social est 1 Route de Chalaux – 58140 Saint Martin du Puy et non Le Bourg – 58140 Saint Martin du Puy suivant arrêté municipal

À modifié l'article 4 des statuts

À décidé, à compter de ce jour, d'adjoindre à la dénomination sociale, les trois enseignes et noms commerciaux suivants : MALVICHE DISTRIBUTION – Palettes de Manutention ; MALVICHE DISTRIBUTION – Bois de Calage ; MALVICHE DISTRIBUTION – Sciages

À modifié l'article 2 des statuts.

AL581819070

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de GIMOUILLE:

8 ha 86 a 82 ca - Bois des pins: B-288(*) [P2] - Champ des hirondelles: B-543[281]

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE:

1 ha 55 a 90 ca - La milette: ZC-37

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22/05/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581819222

EARL DE LA GUETTE

Société civile
au capital de 488 500 euros
Siège social : La Guette
58340 Cercy La Tour
511 987 869 RCS Nevers

Aux termes d'une décision collective en date du 15/04/2017 à Cercy La Tour, la société a été transformée en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun « DE LA GUETTE », société civile de personnes, régi notamment par les articles L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil. Le siège du GAEC est fixé à Cercy La Tour - 58340 - La Guette. Les associés ont également décidé de nommer M. Sylvain HOUZE demeurant 20 Avenue Louis Coudant- 58340 CERCY LA TOUR, aux fonctions de gérant du groupement. Le groupement est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Nevers. Le GAEC a été agréé le 11 avril 2017 sous le numéro 820.

La Gérance

AL581819176

BONGARD BAZOT ET FILS

SA au capital social de 519 550 Euros
Siège social : 58110 Saint Pereuse
R.C.S. Nevers 631 880 408

Décision du 24 février 2017 avec effet au 01 mars 2017

Anciennes mentions :

Président Directeur Général et Administrateur : Monsieur Jean-Luc BONGARD

Directeur Général Délégué et Administrateur : Monsieur Jean-Philippe BAZOT

Nouvelles mentions :

Président Directeur Général et Administrateur : Monsieur Jean-Philippe BAZOT demeurant à Saint Pereuse (Nièvre)

Directeur Général Délégué et Administrateur : Monsieur Jean-Luc BONGARD demeurant à Saint Pereuse (Nièvre).

Pour avis.

AL581819179

PLANCHEVIENNE

SNC au capital de 50.000 €
Siège : Lieu Dit Planchevienne
58470 Magny Cours
753940600 RCS de Nevers

Suite à la cession de parts consentie par M. Jan CLAREBOUT, à Mme Marian LEIN, l'article 7 des statuts a été modifié par décision des associés du 19 janvier 2017.

Ancienne mention :

Marian LEIN, 248 Dikkebusseweg 248, 8900 Ypres (Belgique)

Jeroen DEWULF, 248 Dikkebusseweg 248, Ypres (Belgique)

Jan CLAREBOUT, 26 Heirweg, 8950 Heuvelland (Belgique)

Nouvelle mention:

Marian LEIN, 248 Dikkebusseweg 248, 8900 Ypres (Belgique)

Jeroen DEWULF, 248 Dikkebusseweg 248, Ypres (Belgique)

AL581819211

AER HOLDING

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 20 000.00 €
Siège social : 4 rue du Bengy
Parc d'activité du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles
487 649 535 RCS Nevers

D'un procès-verbal de l'AGE du 28 avril 2017, il résulte que, à compter du 28/04/2017 : - L'objet social de la société a été modifié, aux activités et opérations suivantes: La société a pour objet, en France et dans tous pays, à titre principal toutes opérations se rapportant à l'expertise, et plus particulièrement l'expertise automobile, et à titre secondaire tous conseils et prestations en matière automobile, et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. - La dénomination sociale a été modifiée pour adopter, celle suivante : AER CADEXA. En conséquence, les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL581819212

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

VENTE

SCP « Jean-Paul JACOB
et Laure PAILLARD »
Notaires associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

CESSION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD , Notaire, le 07/04/2017, enregistré à Nevers le 14/04/2017 dossier 2017 08066, ref 2017 N 00208

Mr Julien Albert Léon **BERNARD** , artisan-commerçant, et Mme Marjolène Michèle Pascale RIGOLLOT, son épouse, dt ensemble à ARTHEL (58700) Le Bourg Rue de la Vallée.

Ont vendu à

La Société dénommée **SARL VARZY MOTOCULTURE**, Société à responsabilité limitée au capital de 1500,00 €, dont le siège est à Varzy (58210) , 6 avenue de La Charité , identifiée au SIREN sous le numéro 828556654 et immatriculée au RCS de Nevers

Un fonds de commerce de vente de motoculture neuf et d'occasion, réparation entretien de motoculture exploité à VARZY (58210), 6 Avenue de la Charité, lui appartenant, connu sous le nom commercial VARZY MOTOCULTURE, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 449 236 553 RCS Nevers.

Ensemble, tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Moyennant le prix principal de 38.385,71€

L'entrée en jouissance est fixée au 01/04/2017.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître PAILLARD, Notaire ci-dessus nommé par acte extra judiciaire, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales.

Pour unique insertion

Maître PAILLARD

AL581819216

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Saint Honoré Les Bains (58) du 04/04/2017, enregistré au SERVICE DE LA PUBLCITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de Nevers le 10/04/2017 (Dossier 2017 07629, référence 2017 A 00571),

Monsieur Franck LAROCHE, né le 05/03/1968 à Châteauroux, de nationalité française, exploitant à titre individuel d'une officine de Pharmacie située 49 Avenue du Général d'Espeuilles 58360 Saint Honoré Les Bains, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 828 154 930, et représentée par son gérant Monsieur Franck LAROCHE,

Un fonds de commerce d'officine de pharmacie, sise à Saint Honoré Les Bains (58360), 49 Avenue du Général d'Espeuilles, pour l'exploitation de laquelle le Cédant est immatriculé au RCS de Nevers sous le numéro 450 195 789, N° SIRET 450 195 789 00018, code APE n° 4773 Z, moyennant le prix de 470 000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 466 558 euros, et aux éléments corporels à hauteur de 3 442 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/04/2017.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour leur validité à l'adresse du fonds cédé, situé à Saint Honoré Les Bains (58360), 49 Avenue du Général d'Espeuilles et pour toutes correspondances au cabinet de Maître Vincent GUILLAUME, Avocat au Barreau de Montpellier, y domicilié 8 Place Saint Côme, 34000 Montpellier, séquestre amiable communément désigné par les Parties.

Pour avis

AL581819175

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL ARTI

L'AGE a décidé, le 5.4.2017, la dissolution anticipée de la société ARTI, SARL au capital de 10 000€, Le Champ Radis, 58800 Marigny sur Yonne, 533 565 024 RCS Nevers, au 5.4.2017, désigné liquidateur Mr Aarsen Pieter, 7 Rue des Crêts, 58800 Chitry les Mines et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Mention au RCS de Nevers

AL581819200

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date 6 mars 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI LECHOW

Objet social : Acquisition, administration et exploitation par bail, location d'immeubles bâtis

Siège social : Les Chaumes 58190 Tannay

Capital : 100 euros

Gérance : M Romain LEMAÎTRE demeurant Les Chaumes 58190 Tannay

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL581819149

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 15/04/17 à Sermages, il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, régi notamment par les articles L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « DE VILLACOT ».

Siège Social : Villacot - 58290 - Sermages.

Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles.

Durée : 99 ans RCS de Nevers.

Capital : 644 907 euros.

Gérance : Monsieur Gilbert BOULIN et Madame Mireille BOULIN demeurant à Villacot - 58290 - Sermages.

Cession de parts : Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Le GAEC a été agréé le 11 avril 2017 sous le numéro 819.

La gérance

AL581819177

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25.04.2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ENTREPRENDRE ET MIEUX ETRE NATURELLEMENT.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 7 Chemin du Moulin à Vent 58660 Coulanges les Nevers.

Objet social : création et développement d'un réseau d'affaires d'entrepreneurs indépendants.

Durée : 99 années

Président : Evelyne KIEFFER, demeurant 7 Chemin du Moulin à Vent 58660 Coulanges les Nevers.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont libres entre associés. Dans tous les autres cas elles sont soumises à l'agrément préalable de la Société donné par la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581819178

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 26 avril 2017 constitution de la SAS : ALLIANCE TRADITION

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : 98 chemin de la Ferme, Les Bertigneaux 58400 Raveau

Objet : la maçonnerie, la couverture, la charpente, la zinguerie, le terrassement, l'entreprise générale de bâtiment, tous travaux de génie civil, de bâtiment et de travaux publics, la menuiserie extérieure et les agencements intérieurs, la location de matériel.

Président : Monsieur Sébastien MACHUT demeurant 98 chemin de la Ferme, les Bertigneaux 58400 Raveau.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL581819196

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LA MAISON

Forme sociale : SAS

Capital social : 10 000 €

Siège social : 16, rue du 14 Juillet – 58200 Cosne Cours Sur Loire

Objet social : restaurant, traiteur, fabrication et vente de plats à emporter, vente de produits d'épicerie fine, de produits et équipements de la maison, de livres.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Présidente : Mme Julie LESCURE dt à Cosne Cours Sur Loire (58) – 121, rue de Donzy

Immatriculation : RCS de Nevers

AL581819197

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30.03.2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OAM - INVEST

Forme : SCI

Capital : 500 euros

Siège social : 46, Rue du Général Leclerc, 58220 Donzy

Objet : Acquisition de biens mobiliers et immobiliers en vue d'investissements immobiliers ;

Durée : 99 ans.

Gérant : M. OUAGHLANI Abdel, demeurant au 07, BD des Grands Fossés, 10130 Ervy-Le-Chatel.

Clause d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de tous les associés.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL581819198

LA GRANGE DE PASSY

Société civile immobilière
Capital 500 euros
Siège social :
C/o Mme JOUANNY et Mr ZWAENEPOEL
8 rue de Vergennes
58400 Varennes Les Narcy

Avis de constitution

Sous seing privé le 25 avril 2017, constitution :

Société civile immobilière « LA GRANGE DE PASSY»

Objet : En France métropolitaine et d'outre-mer et à l'étranger : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

- La vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège-social : C/o Mme JOUANNY et Mr ZWAENEPOEL - 8, rue de Vergennes 58400 Varennes Les Narcy

Durée : 99 ans

Capital social : 500 euros

Cogérants : Damien GAILLETON et Shirley GAILLETON, demeurant : C/o Edith GREAUX Colombier - 97133 Saint Barthélemy

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis

AL581819201

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 avril 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ASTRIM NEVERS

Forme : Société Civile immobilière

Siège Social : Rue de la Barbouillière 58000 Nevers

Objet : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, ou autrement la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'aménagement, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis..

Durée : 99 années

Capital social : 10.000 €

Gérant : M. Eric BEE, demeurant 21A Route de Bailleul 7520 Ramegnies-Chin

Transmission des parts : Les parts se transmettent librement, à titre gratuit ou onéreux, entre associés, ascendants, descendants. Elles ne peuvent être transmises à quelque titre que ce soit à toute autre personne qu'avec le consentement de la collectivité des associés, exprimé à la majorité des trois-quarts des parts sociales.

Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété ou l'usufruit des parts sociales..

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

La gérance.

AL581819203

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HOLDING KREMER.

Forme sociale : SARL;

Siège Social : avenue du Paquebot France – 58130 Guerigny;

Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations;

Durée de la Société : 99 ans;

Capital social : 420 000 €;

Gérance : Mme Laurence LAGOUTTE dt à Guerigny (58) – 11, impasse de la Tuilerie – Mr Sébastien KREMER dt à Pougues Les Eaux (58) – 5, rue de la Mignarderie ; Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL581819206

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 10 avril 2017, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun MONTCHARMONT ROLAND ET THOMAS, dont le siège social est fixé Domaine du Vieux Château - 58170 Millay. Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 13 février 2017. Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis

AL581819208

GROUPEMENT AGRICOLE d'EXPLOITATION en COMMUN du GRAND MOULIN

Avis de constitution

Par acte sous seing privé du 01/04/2017, a été constitué le « GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COUMMUN DU GRAND MOULIN », agréé par le Préfet de la Nièvre, le 27 février 2017 sous le n° 828.

Son siège social est à : 3 bis le grand moulin – 58390 Dornes

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés auprès du Tribunal de Commerce de Nevers.

Les associés co-gérants.

AL581819210

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/04/2017, il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE MOULIN DE GRANDRY

Objet social : l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, en pleine propriété, nue-propriété ou en jouissance, la gestion et l'administration des dits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets,

Siège social : Grandry, Le Moulin de Grandry, 58110 Dun-sur-Grandry.

Capital minimum : 44000 Euros

Capital initial : 440000 Euros

Durée : 99 ans

Gérance : Mme HERBIN Muriel, demeurant 3 rue des Chaume du Poids de Fer, 18320 Jouet-sur-l'Aubois

Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581819209

SCP « Jean-Paul JACOB et Laure PAILLARD »
Notaires Associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

AVIS DE CONSTITUION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire, le 06/04/2017, enregistré à Nevers.

Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: FG LE CLUB

Forme: SARL

Siège social : Cosne Cours sur Loire, 58200, 2bis rue Emile Combes.

Durée: 99ans

Objet social : exploitation de fonds de commerce de BAR, PUB, RESTAURANT

Apport en numéraire 100 EUROS.

Capital: 100€, divisé en 100 parts de 1€ chacune numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en fonction de leur apport.

Gérant: Mr Gilles GENTY, époux de Mme Sandrine MARTIN, dt à Cosne Cours sur Loire(58200) 10 rue Maréchal Leclerc et Mr Florian ACHIN, dt à Bannay (18300). Les Fouchards, co-gérants.

Pour avis

Maître PAILLARD

AL581819224

YONNE

➜ SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. BIANCHI Jérôme décédé le 16/08/2012 à Chevannes (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212006883 /VB.

AL891819186

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. HENRY Jean-Pierre décédé le 01/04/2014 à Sens (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212006929 /VB.

AL891819187

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme FEURER vve TAUPIN Marliese décédée le 19/07/2014 à Coulanges-sur-Yonne (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212006995 /VB.

AL891819188

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. BOUVENET Patrick décédé le 27/11/2014 à Theil-sur-Vanne (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218002105 /VB.

AL891819189

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme DUMAZEAU div HARDY Monique décédée le 04/11/2014 à Auxerre (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218008669 /VB.

AL891819190

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. MERAT Julien décédé le 13/07/2012 à Auxerre (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212005707 /VB.

AL891819191

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

MYRIAM TRANSPORT

SASU au capital de 1000 euros,
8 Rue Stéphane Mallarmé
89100 Sens.
RCS Sens 819025925

A compter A.G.E du 28-04-2017: Transfert du siège social à: 362 Avenue De La Division Leclerc- Porte b 303, 92290 Chatenay Malabry.

Formalités au RCS de Sens et Nanterre.

AL891819216

SUR LA COME AU ROI

SCI au capital de 10000,00 Euros
17 rue des Maraichers - Vaudonjon,
89660 Montillot
498880368 R.C.S. Auxerre

Par décision en date du 30/04/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 - 5 rue Ducastel, Résidence MONCHASTEL, 78100 St Germain en Laye à compter du 30/04/2017. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

AL891819225

➜ ADDITIF

MILWARD

Société Civile au capital de 50 Euros,
Siège : 10 Promenade de L'Ouest
89510 Veron
810 010 363 RCS Sens

Par AGO du 29 MARS 2017 et à compter du 29 mars 2017 : - Nola DUNSTAN , demeurant 7 Payne Court, Petrie, , Queensland, 4502 Australia, (Australie), et Michael PEART , demeurant 38395 Tasman Highway , Targa, Tasmania 4502 Australia, (Australie), ont été désignés en qualité de nouveaux cogérants, à compter du 29 mars 2017, suite à la démission de Messieurs Warren MILWARD et Graham MILWARD et Mesdames Elizabeth MILWARD et Kristy MILWARD. - La dénomination sociale a été modifiée par PEART DUNSTAN.

AL891819226

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF de l'annonce publiée dans Terre de Bourgogne du 28.04.17.

Le 27.04.2017 les associés de la SAS BIO SENS, capital de 100.000 €, ayant son siège social à Saint Clément (89) 2, rue de la Gaillarde, ont décidé de corriger l'adresse du siège social **Ancienne mention** : siège social - Saint Clément (89) 2, rue de la Gaillarde. **Nouvelle menton** : siège social - Saint Clément (89) rue de la Gaillarde.

AL891819215

➜ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

CONVOCATION en ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

Les adhérents de la Coopérative Agricole Interdépartementale des Éleveurs de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre - C.I.A.L.Y.N. sont convoqués :

en Assemblée Générale Plénière Ordinaire

aux date, heure et lieu suivants :

vendredi 19 mai 2017 à 9h30

Salle de conférence du Conseil Général de l'Yonne, 16-17 Bvrd de la Marne – 89000 Auxerre

Ordre du jour : Assemblée Générale Plénière Ordinaire

- Présentation du rapport d'activité 2016,
- Présentation des comptes sociaux de l'exercice,
- Présentation des comptes consolidés de l'exercice,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Renouvellement des Administrateurs,
- Vote des résolutions de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.

Les adhérents de la coopérative peuvent prendre connaissance, au siège de la coopérative de l'ensemble des documents relatifs à l'activité et aux comptes de l'exercice, quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.

Le Conseil d'Administration.

AL891819193

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DEGRYSE FRERES

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun agréé le 22 août 1979
Société civile au capital de 52 815,00 euros
89230 Venouse
950 003 590 Rcs Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2017 a décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Foncier Agricole à compter du 1er avril 2017.

À compter de cette date les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : Gfa Degryse.

Forme : Groupement Foncier Agricole, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les article L.322-1 à L.322-24 du code rural et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Propriété, gestion et administration de tous les immeubles et droits immobiliers à vocation agricole.

Capital social : 52 815,00 euros.

Siège social : 89230 Venouse.

Durée : Jusqu'au 22 avril 2049.

Gérant : M. Thomas Degryse demeurant à Venouse (Yonne), 6 rue des Nouvelles.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément unanime des associés dans tous les cas.

Pour avis, la gérance.

AL891819166

FORESTA 89

SARL au capital de 1000 €
Siège social :
7 Rue de l'ancien collège,
89700 Tonnerre
824 393 052 RCS d'Auxerre

L'AGE du 25/04/2017 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : entreprise de travaux forestiers, Abattage, Façonnage

Modification au RCS d'Auxerre

AL891819183

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS AB CONSTRUCTION** 32, route de Lormes 89200 Avallon (maçonnerie terrassement). RCS Auxerre 803554252. CIP 3931. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891819194

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl YAB-TRANSPORT** 21 rue Tour d'Auvergne 89000 Auxerre (transport). RCS Auxerre 807476692. CIP 3932. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891819195

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **PONT DE PIERRE** 10 rue du Pont de Pierre 89470 Moneteau (prestations matérielles de travaux publics). RCS Auxerre 812418457. CIP 3933. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891819196

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl TRADICAVE** 19 impasse Robineau la Croix Ramonet 89660 Merry sur Yonne (entreprise générale de bâtiment). RCS Auxerre 801560616. CIP 3934. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891819197

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE CREOLE** 4 rue de l Abreuvoir 89144 Méré (Bar - restaurant.). RCS Auxerre 479742942. CIP 3935. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891819198

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant, conformément aux dispositions de l'article L.631-16 du Code de Commerce, la clôture de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **SAS TRANSPORTS ODELOT FRANCK** La Ferme du Renard Z I la Saunière 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 338018047. CIP 3768.

AL891819199

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant, conformément aux dispositions de l'article L.631-16 du Code de Commerce, la clôture de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **SAS ODELOT ENVIRONNEMENT** La Ferme de Renard Z I la Saunière 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 427020409. CIP 3769.

AL891819200

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 arrêtant le plan de sauvegarde sur dix ans de **la Sàrl SYCLAD** 6 rue bis de l Eglise 89550 Héry (Holding et prestations de services). RCS Auxerre 504006438. CIP 3760. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d4egleny 89000 Auxerre .

AL891819201

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 arrêtant le plan de sauvegarde sur dix ans de **la Sàrl BE CHIK** 6 bis rue de l'Église 89550 Hery (vente vêtements hommes femmes enfants). RCS Auxerre 540036795. CIP 3761. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL891819202

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl BOURGOGNE CONSTRUCTION** 19 impasse Robineau 89660 Merry sur Yonne (entreprise générale de bâtiment). RCS Auxerre 443804166. CIP 3903. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL891819203

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la SAS SOCAREL** 3 rue des Murailles 89310 Etivey (câblages et équipements électroniques). RCS Auxerre 530219419. CIP 3928. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL891819204

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, avec autorisation de poursuivre l'activité jusqu'au 31/05/2017, de

Monsieur Freddy RAZAFIMANANTSOA 16 Rue des Images 89000 Auxerre (cloisons sèches, faux plafonds). RCS Auxerre 432438216. CIP 3774. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL891819205

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 2 ans à l'encontre de **Monsieur David THIBAULT** né le 19/08/1977 à Auxerre. SIREN : 519005094. CIP 3748

AL891819206

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/04/2017 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de **Monsieur Paul-Henri Bernard VIALAR** né le 25/01/1964 à Guéret (23), dirigeant de la Sa SA B.V.O. route de la Gare 89600 Vergigny RCS Auxerre 328331582. CIP 3891

AL891819207

Jugement du tribunal de commerce de Bobigny en date du 26 Avril 2017 prononçant la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire au profit de **la SAS MIM** 6 rue des Fournaux ZAC des Clairions-Lotissement7 89000 Auxerre ; activité : commerce de tous articles (hommes dames enfants) de textiles et d'habillement de vêtements en tous genres tissus bonneterie prêt à porter nouveautés exclusivités chaussant neufs et articles hors cours chaussures maroquinerie et accessoires. RCS Créteil : 722033115. Nomme en qualité de co-mandataires liquidateurs la SELARL JSA en la personne de Maître Jim SOHM, 42 ter Bd Rabelais, 94100 Saint-Maur-des-Fossés et Maître Marie DANGUY, 2 Bis rue de Lorraine, 93000 Bobigny. Maintient en qualité de co-administrateurs judiciaires la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ & ASSOCIES en la personne de Maître BAULAND, 7 Rue Caumartin, 75009 Paris et la SELARL BARONNIE-LANGET en la personne de Maître Gilles BARRONIE, 14 Rue du Viaduc, 94130 Nogent sur Marne jusqu'à la signature des actes de cession.

AL891819227

SCP LELIEVRE-GUENIN

EARL DU LARDOT

immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 501 524 508, dont le siège est à Quarré les Tombes (89) – LE MOULIN LARDOT.

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à Avallon (89), il a été procédé :

1) A la transformation de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «EARL DU LARDOT» en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun nouvellement dénommé «GAEC DU LARDOT»,

2) A une augmentation de capital social par apport en nature,

- Capital originairement fixé à 220.000€
- Augmentation d'une valeur de 282.854€
- Nouveau capital de 437.580€

3) A la nomination de deux gérants

Melle Laure BEKER. Née à Corbeil-Essonnes, le 24 avril 1977.

M. Nicolas BLIN. Né à Auxerre, le 24 mars 1981.

Dt ensemble à Quarré les Tombes, 80 route de la Forêt au Duc Villiers les Potots.

Mme Roselyne BLIN restant cogérante.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'Auxerre.

Pour avis. Le notaire.

AL891819218

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Laure BERTHELIN, Notaire Associée, à Saint Florentin (Yonne), 26 rue Dilo, le 12 avril 2017, enregistré à Auxerre le 19/04/2017 bord 2017/268 case 1 ext 761 reçu 1260€ a été cédé par :

Mme Maria WASZAK, veuve JUMEL demeurant à Neuvy Sautour (89570) 8 route de Troyes.

Mme Christine JUMEL, épouse JAEGER, demeurant à Chessy (77700)6 passage du four .

M Thierry Alain JUMEL, demeurant à Paris (750120) 306 rue de Belleville.

Mme Sophie Marie Michèle JUMEL, épouse GHOMMIDH, demeurant à Puget-Ville (83390) 104 rue des Amoureux .

A la Société dénommée LE CHIQUITO, Société en nom collectif, capital de MILLE EUROS (1.000,00€), siège à Neuvy-Sautour (89570) , 8 route de Troyes, identifiée au SIREN n° 827 692 971 et immatriculée au RCS d'Auxerre .

Un fonds de commerce de café, bar, brasserie, articles de fumeurs, vins à emporter, dépôt de journaux et publication licence 4 et gérance d'un débit de tabac exploité à Neuvy Sautour (Yonne), 8 route de Troyes, dont le nom commercial «LE CHIQUITO», immatriculé au RCS D'Auxerre n° 400 122 101.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (55.000,00 EUR),
- au matériel pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude du Notaire soussigné où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

AL891819176

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CABINET JACQUES BRET
Avocats
62, rue de Bonnel 69003 LYON

SOCIETE D'IMAGERIE MEDICALE DU SENONAIS

en abrégé SIMS - SELARL de Médecins
au capital de 240.000 euros
Siège social : 12 Rue Pierre- Castets
89100 Sens - 510 638 638 RCS Sens

Avis de modification

Par décisions unanimes du 31 Décembre 2016, les associés ont pris acte de la cessation définitive d'activité du Docteur Florence LAIR au sein de la société et de sa démission de ses fonctions de cogérante à compter du même jour.

Par décisions unanimes du 5 Avril 2017, les associés ont agréé en qualité de nouvel associé professionnel interne et désigné en qualité de cogérant à compter du 1er Avril 2017 Monsieur Taoufik HADDAD demeurant 68 Avenue Catherine Lacoste – 91250 Saint Germain les Corbeil.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis.

AL891819213

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

A.M.A. STRATEGIE CONSEIL

Avis est donnée de la liquidation de la société «A.M.A Stratégie Conseil», SASU au capital de 100 euros.

Siège social : 14, rue Davout à Joigny (89300) - RCS Sens 814 018 32

L'AGE du 12/04/2017 a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur

de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation

à compter du 12/04/2017.

La société sera radiée au RCS de Sens.

Pour avis.

AL891819119

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Me Laure BERTHELIN, Notaire Associé à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo, le 13 avril 2017 enregistré à Auxerre le 19/04/2017 bord 2017/268 case2 ext 763 reçu 25€, il a été procédé à la liquidation et au partage de la société « LE PAYSAN BOURGUIGNON » société à responsabilité limitée en liquidation dont le siège est à BEUGNON (Yonne), 6 Chemin du Pré des Murs lieudit « Les Drillons » au capital de 1.500€ immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°75003061100016.

Par délibération en date du 20 février 2017, il a été approuvé les comptes définitifs et quitus a été donné au liquidateur

Son actif net social a été partagé entre ses membres.

La liquidation a été clôturée par suite du partage de la totalité de l'actif net social.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés d'Auxerre par les soins du liquidateur.

Pour avis
Le notaire.

AL891819177

SCI RAMI

SCI au capital de 64 000,00 Euros
8 Les Beaux, Saint Martin sur Ouanne,
89120 Charny Orée de Puisaye
520761768 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGO en date du 12/04/2017 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur Rafaël BARRIENTOS-SOLIS 8 les Beaux, Saint Martin sur Ouanne, 89120 Charny Orée de Puisaye, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Sens.

AL891819179

HAUT DE COQUIN

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de1 500 euros
Siège social : 18 rue des Grahuches
ZI des Vauguillettes - 89100 Sens(Yonne)
451 508 121 RCS Sens

Clôture de liquidation.

L'assemblée générale des associés du 8 mars 2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société, Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens

Pour avis, le liquidateur.

AL891819182

LE MANOIR DE L'ONDE

SARL au capital de 38 112.25 Euros
Siège social : 33, rue du Barrage
89140 Villeperrot
311 010 805 RCS Sens

Aux termes d'une assemblée en date du 18/04/2017, la société a été dissoute sous le régime conventionnel, à compter du 30.04.2017. Mme LABLONDE Sylviane demeurant 33, rue du Barrage 89140 Villeperrot a été nommé Liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur. Mention sera faite au RCS de Sens.

AL891819185

SAFY

SARL en liquidation
Au capital de 15 000 euros
ZI numéro 202,
Lieudit «La Fosse à la Vernière»,
89100 Nailly
494 725 229 RCS Sens

Par décision du 31/03/2017, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrick MARBOEUF, demeurant 17 Rue Bois le Roi, 89100 Nailly, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé ZI numéro 202, Lieudit «La Fosse à la Vernière» 89100 Nailly. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS

AL891819210

NATURAL HYGIENE CONCEPT (NHC)

SARL au capital de 4000 €
Siège social : 20 rue Edouard Boutier
89500 Villeneuve-sur-Yonne
810 068 841 RCS de Sens

L'AGO du 31/12/2016 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2016. Radiation au RCS de Sens

AL891819219

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sens du 01/05/2017 a été constituée une SCI nommée :BELLINI

Objet : Location, logements

Capital : 1.000 € (apport en numéraire)

Siège social : 2, rue de mondereau, 89100 Sens

Durée : 99 ans

Gérance : M. Nicolas Belloncle, 2, rue de mondereau, 89100 Sens

Associés de SCP : M. Nicolas Albertini, 19, rue pasteur, 89100 Sens

Immatriculation: RCS de Sens.

AL891819184

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée GARAGE PARET PL au capital de 6.000€, ayant son siège social à St Maurice Thizouaille (89) 3ter, rue du Vieux Poux, ayant pour objet Le dépannage, grutage et remorquage de véhicule ; achat, vente, entretien, réparation, garage, location de véhicules, cycles, motos et engins, neufs ou occasion ; mécanique ; dont le gérant est M. M. PARET 3, rue de la Couturière 89110 St Maurice Thizouaille.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens

AL891819214

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte sous seing privé il a été constitué une SCI ayant pour

Dénomination : SCI DEMIRBILEK HALIM

Société civile immobilière au capital de 5000 €

Siège social : 6 rue Germaine Nigroux 89100 Sens

Au RCS de Sens

Gérant : Mr Demirbilek Halim

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de Sens

Objet : achat et gestion immobilière

AL891819220

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 avril 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU DOMAINE DE LA FERME DE JEANNE

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 9, chemin du Moulin La Guette 89570 SORMERY

Objet : L'administration et la gestion par voie de location ou autrement de biens immobiliers et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire; L'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement d'un domaine viticole.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérants :

- Mme Lynn HAWARI, demeurant 34, rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris
- M. Régis BERNARD, demeurant 7, chemin du Moulin, La Guette 89570 Sormery

Transmission des parts : Libres entre les associés; sur agrément dans tous les autres cas.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Pour avis.

AL891819221

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 avril 2017, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SASU PSYVIDEO PRESTIGE

Forme social : SASU (société par action simplifiée)

Capital social : 1000 euros

Siège social : 3 place de la Mairie 89150 Brannay

Objet social : Conception réalisation video, opérateur drone

Président : Monsieur Francois Jonathan, 3 place de la Mairie 89150 Brannay

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL891819224

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

VIE QUOTIDIENNE Le site « Tous piétons » est un nouvel outil ludique de sensibilisation à la vulnérabilité des personnes âgées lorsqu'elles se déplacent à pied. Un outil à découvrir par tous.

Mieux accompagner les seniors piétons

Si la mortalité routière reste globalement stable, il n'en va pas de même avec la mortalité piétonne qui est en augmentation depuis plusieurs années. À pied, les personnes de plus de 65 ans sont davantage touchées. Elles représentent 229 décès, soit 49 % de la mortalité piétonne, pour seulement 19 % de la population. Alors que 30 % de la population sera âgée de plus de 60 ans en 2035, la question des risques piétons pour les seniors devient cruciale. En outre, les déplacements piétonniers sont très représentés dans l'accidentalité des seniors de 75 ans et plus qui comptent 169 personnes tuées, soit 36 % de la mortalité piétonne, pour 9 % de la population. Il faut souligner que les piétons de plus de 75 ans et plus tués, le sont en ville à 87 %, contre 66 % pour l'ensemble des piétons. La plupart des accidents ont lieu en traversée (70 à 80 %). Le cas le plus fréquent étant un piéton senior renversé sur un passage piéton en fin de traversée, notamment si la chaussée est à double sens et sans refuge.

Les déplacements à pied sont un enjeu de société puisqu'on estime que dans trente ans, la part des plus de 75 ans dans la population aura doublé et que dans 50 ans, la France pourrait compter 200 000 centenaires. La santé et l'autonomie des seniors dépendent en partie de leur mortalité piétonne : en effet la marche est souvent le seul exercice physique pratiqué et devient le principal mode de déplacement, la voiture et le vélo étant progressivement abandonnés avec l'âge avançant. La marche représente 40 % des trajets pour les seniors de plus de 75 ans, contre 22 % pour le reste de la population. Et le temps moyen quotidien de marche diminue avec l'âge : il passe de 50 minutes pour les 60-74 ans à 28 minutes pour les personnes de plus de 80 ans.



DR

Quiz et actions en France

« Une personne âgée sur quatre est isolée socialement. Il existe une corrélation entre un environnement sécurisant autour du domicile et la prévention de l'isolement », remarque Pierre-Marie Chapon, référent au centre de recherche Innovation territoires Amis des Aînés. C'est pourquoi, parallèlement aux réflexions et actions menées par les acteurs publics et parapublics pour transformer la ville et l'adapter au vieillissement de la population, les associations Prévention routière et attitude prévention ont mis en place le site « Tous piétons » (touspietons.fr). Accessible à tous, il propose une rubrique « jouer » qui prend la forme d'un quiz. Au travers d'une centaine de questions relatives aux déplacements piétons (aménagement, circulation, traversées…), il permet de tester ses connaissances et de les compléter. Pour jouer, l'internaute doit créer son compte et peut personnaliser son avatar de jeu. Il peut jouer en solo ou inviter des joueurs à le rejoindre et l'affronter : joueurs aléatoires, personnages fictifs, des amis ou de la famille. Pour chaque question, une explication et des conseils sont donnés au joueur afin qu'il considère mieux les risques abordés.

Le site propose aussi une partie dédiée à l'information sous forme de conseils pratiques sur les déplacements à pied, les pièges à éviter en tant que piéton, mais donne aussi des conseils santé sous forme de vidéos. Enfin, un quiz mobilité permet à chacun de tester son niveau d'activité physique. Par ailleurs, des ateliers « Tous piétons » vont être organisés en France tout au long de l'année.

VULNÉRABILITÉ

Les usagers dits vulnérables sont ceux qui sont mal protégés, c'est-à-dire démunis de protection extérieure et souvent difficilement perçus par les autres usagers de la route. Les piétons, les cyclistes, les motocyclistes et les cyclomotoristes entrent dans cette catégorie.
Une définition plus large intègre aussi les usagers dont les capacités physiques et cognitives peuvent être diminuées : personnes âgées, personnes à mobilité réduite…
Aujourd'hui, en France, les usagers vulnérables représentent 42 % des personnes tuées et 70 % des blessés graves alors que leur proportion dans la circulation est très faible.

Le maillage associatif local se fait à l'aide des 95 comités de l'association Prévention routière répartis sur tout le territoire et grâce à la connaissance des acteurs sur le terrain, un grand nombre d'actions peuvent être organisées. Ainsi, chaque année, 30 000 seniors sont sensibilisés partout en France dans le cadre des actions menées par les associations Prévention routière et Attitude prévention.

VALÉRIE GODEMENT

coin cuisine

Grillades d'agneau sauce barbecue

(pour 4 personnes)

Préparation 10 minutes
Cuisson 20 à 25 minutes
Repos 1 heure

Ingrédients

- 8 côtes d'agneau secondes,
- 1 poitrine d'agneau légèrement dégraissée,
- 2 gousses d'ail,
- 5 branches de thym frais,

Sauce barbecue :

- 5 c. à soupe de ketchup,
- 4 c. à soupe de sauce soja,
- 3 c. à soupe de miel liquide,
- 2 c. à soupe d'huile de tournesol,
- sel et poivre du moulin.

Réalisation

Peler l'ail et le hacher, effeuiller le thym et couper la poitrine en morceaux. Disposer les côtes et les morceaux de poitrine d'agneau dans un plat, ajouter l'ail et le thym, verser l'huile et laisser mariner 1 heure minimum. Préparer la sauce barbecue : mélanger le ketchup, le miel et la sauce soja dans un saladier et réserver à température ambiante.


INTERBEV/JF MALLET

Quinze minutes avant de passer à table, préchauffer le four à 180° C (Th. 6).
Saler et poivrer la viande d'agneau et la colorer des deux côtés et à feu vif dans une grande poêle anti-adhésive fortement chauffée.
Mélanger la marinade et la sauce barbecue, disposer la viande d'agneau dans un grand plat, la recouvrir de sauce, la cuire 8 à 10 minutes au four, la retourner lorsqu'elle commence à caraméliser et poursuivre la cuisson 10 minutes en arrosant régulièrement avec la sauce. Servir les côtes et morceaux de poitrine d'agneau arrosés de sauce barbecue et accompagnés de frites.
Astuce : on peut remplacer les grillades par des brochettes.

vient de paraître

Les parapluies d'Érik Satie

« Les parapluies d'Érik Satie » est un roman de Stéphanie Kalfon paru aux éditions Joëlle Losfeld (www.joellelosfeld.fr).



18 euros

De Satie (compositeur né à Honfleur en 1866 et décédé à Paris en 1925), chacun connaît bien sûr ses Gymnopédies et ses Gnossiennes. Dans son livre, l'auteure a largement dépassé la seule dimension du génie musical de l'homme. Elle peint un artiste, elle décrit un être perdu dans son époque. Les beautés perçues, vues, ressenties dans sa création musicale percutent de plein fouet la vie quotidienne de cet homme, une époque qui envoie Louise Michel en prison, une époque qui guillotine encore en place publique… De cette confrontation émane un homme triste et Stéphanie Kalfon écrit fort bien sur ce sujet, parfois sous forme de poème en prose. Érik Satie était triste, trop en décalage avec son temps, trop en colère, y compris dès ses années de Conservatoire, dont il sera exclu (avant d'être réadmis deux ans plus tard) pour avoir remis en cause l'enseignement de ses professeurs. Ce roman est aussi le reflet des courants musicaux de l'époque (jazz naissant, Debussy…).

THIERRY MICHEL



SARTHE (72)

Paroles de jeune

ELEVAGE



Installée sur l'exploitation de son conjoint depuis un an, Mélanie Poussin a amélioré les résultats techniques de l'élevage laitier.

Mélanie Poussin bichonne ses petits veaux

Passionnée d'équitation, elle aurait bien aimé élever des chevaux. *« Mais j'ai rapidement réalisé que ce n'était pas un milieu professionnel pour moi »,* confie Mélanie Poussin. Cela restera son hobby auquel elle peut s'adonner tous les dimanches. L'élevage, en revanche, a continué à attirer cette jeune femme de l'Essonne venue faire ses études au lycée agricole de Rouillon. Au cours de ses stages, en Bac Pro CGEA, puis en BTS Acse, elle découvre les productions avicole et laitière. *« Et cela me donne envie de m'installer »,* raconte-t-elle. Un voeu qu'elle peut concrétiser, un an après l'obtention de son diplôme, en septembre 2015, sur l'exploitation de son conjoint, Julien Lepeltier, à Domfront-en-Champagne, suite à la cessation d'activité de sa belle-mère.



La transmission s'est déroulée en douceur entre Mélanie Poussin et sa belle-mère au Gaec de la Pichonnière, à Domfront-en-Champagne. La jeune agricultrice de 23 ans déclenche le sevrage des veaux en fonction de leur poids qu'elle mesure régulièrement.

Améliorer les performances techniques

Si la stabulation du troupeau laitier avait déjà été refaite à neuf lors de l'installation de Julien en 2010 et la salle de traite remplacée par un robot en 2012, pour des raisons de santé et de contraintes horaires, il restait à améliorer l'élevage des jeunes animaux. *« Nous avons remis à plat tout le système,* reconnaît Mélanie Poussin, *l'ancien canardier a été reconverti en nurserie où j'élève aujourd'hui tous mes veaux, de 0 à 1 an ».* La jeune agricultrice surveille de près leur alimentation et leur poids qu'elle mesure régulièrement. *« En un an, nous avons déjà des résultats : moins de perte de veaux et de meilleurs gains de croissance »,* observe-t-elle satisfaite. De même, le suivi mensuel du coût alimentaire permet d'ajuster rapidement la ration des lots d'animaux du troupeau. Et au final, d'obtenir de meilleures marges sur leur atelier laitier, même si le prix du lait n'était pas en 2016 à la hauteur de celui de l'étude prévisionnelle de la jeune agricultrice.

> *« En engraissant nos veaux mâles, nous rentabilisons le temps et les soins que nous leur consacrons. »*

Mieux valoriser les mâles

Le jeune couple investit également dans la génétique en faisant génotyper toutes les génisses du troupeau, facilitant ensuite le tri des animaux, et l'insémination. *« Nous mettons des doses sexées sur nos meilleures femelles et croisons les autres avec des reproducteurs Blanc Bleu,* explique l'éleveuse. *Cette stratégie nous permet une meilleure valorisation de nos mâles que, maintenant, nous engraissons ».*

Heureuse dans son métier et plutôt confiante dans l'avenir, la jeune femme, future maman, espère que l'exploitation pourra un jour embaucher un salarié à temps plein, *« pour partager le travail et pouvoir souffler ».*

Delphine Grosbois

J'aime

- avoir des petits veaux en bonne santé
- habiter sur mon lieu de travail
- être ma propre patronne

Je n'aime pas

- ne pas pouvoir se couper de l'exploitation plus de 24h

Son exploitation

- UTH : 2,3 (2 associés, un salarié à temps partiel et un stagiaire)
- SAU : 165 ha (dont 120 ha de cultures)
- Troupeau : 70 VL, 660 000 L à produire
- 380 places de porcs à l'engraissement

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale & marketing

Le musée du château de Mayenne (53) accueille l'exposition « Curiosités d'ici et d'ailleurs, une histoire de collections ». À découvrir jusqu'au 19 novembre prochain.

Curiosités de Mayenne

Bien avant le musée du château qui a ouvert en 2008, un premier musée a existé à Mayenne entre 1865 et 1977. Fruit de la recherche archéologique menée localement, ce musée initié par Charles-Marie de Sarcus, un caricaturiste parisien venu se retirer en Mayenne, présentait des collections issues de fouilles, mais aussi de dons. « *Il s'agissait d'un musée classique de petite ville, d'un musée universaliste qui exposait tous types de collections, en passant de l'archéologie et des beaux-arts à l'histoire naturelle, l'ethnologie et l'histoire locale, dans une présentation proche de celle d'un cabinet de curiosités* » explique Mathieu Grandet, directeur du musée. C'est pour retracer cette folle aventure d'un lieu de culture qui a connu des hauts et des bas, qui a reçu de nombreux et importants dons, qui a été bombardé, fermé, puis qui est parvenu à renaître de ses cendres qu'a été montée cette exposition. Cette dernière met en lumière l'incroyable richesse et diversité de ses collections grâce à plus de 350 objets insolites sur les 30 883 qui appartiennent au musée, dont certains exposés pour la première fois. Conservées dans les réserves, ces pièces à la fois précieuses et singulières sont issues de domaines très variés, de l'archéologie à l'ethnologie mais aussi des beaux-arts et l'histoire locale. En mettant l'accent sur ces collections qui ne sont pas habituellement montrées au public, cette exposition a permis de débloquer des fonds pour restaurer 40 objets très fragilisés. En exposant ses trésors cachés, le musée du château de Mayenne propose de comprendre comment ses collections se sont constituées au fil du temps. Il rend ainsi hommage au baron Charles-Marie de Sarcus qui a mené des fouilles archéologiques, a créé, avec d'autres Mayennais, la Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de Mayenne et a fondé le musée. Il a même entamé un inventaire des collections, mais est mort en 1867 avant de l'achever. Son buste sert d'ouverture à l'exposition qui met aussi en avant le rôle de Jacques Gauchard qui a collecté durant sa vie professionnelle plus de 350 objets ethnologiques de différents pays d'Afrique et d'Asie que sa mère et sa tante vont léguer au musée après sa mort. Mais la plupart d'entre eux, arrivés après la fermeture du musée, n'avaient jamais été exposés. Cette injustice est désormais réparée.

L'exposition débute avec un véritable capharnaüm d'objets n'ayant aucun rapport les uns avec les autres. L'ambiance est inspirée des anciens cabinets de curiosités où chaque recoin est occupé, y compris le plafond. Il faut ouvrir des tiroirs, regarder en l'air, scruter des niches pour découvrir de multiples merveilles cachées. Le parcours se poursuit avec une classification par section.


MUSÉE DU CHÂTEAU DE MAYENNE

Peinture chinoise faisant partie d'un lot de douze peintures sur papier de moelle. Elles ont été données à la bibliothèque de Mayenne en 1865, année d'ouverture du musée.



Une des sept cartes à jouer du XVIIIe siècle. Elles ont toutes été utilisées pour prendre des notes au dos.


MUSÉE DU CHÂTEAU DE MAYENNE

Harpe du Gabon, longtemps prise pour un violon de Haute-Volta, en raison d'une erreur d'étiquetage.

UN MUSÉE DANS LE MUSÉE

La présentation des objets et des œuvres alterne entre moderne et ancien, endroit et envers, accumulation et dispersion, mais toujours en laissant la liberté à chacun de suivre sa propre voie, en optant même pour un parcours ludique, interactif et immersif. Parmi les objets insolites à découvrir, on peut citer une peau de python de Seba, le plus grand serpent d'Afrique, ramenée du Gabon par Jacques Gauchard. Elle fait plus de 3,50 mètres et est exposée au plafond. Elle côtoie sept cartes à jouer peintes à la main, datées du XVIIIe siècle. Elles ont la particularité d'avoir toutes été utilisées pour prendre des notes au dos ; certaines sont des reconnaissances de dettes. Et puis il y a ce magnifique coffre de Neptune en chêne sculpté datant de la fin du XVIe siècle et présentant un décor mythologique et ce moule de hache à douille datant de l'âge du bronze final. Il est constitué de deux parties creuses s'emboîtant afin de créer un moule dans lequel pouvaient être coulées des haches à douille. Autre merveille : ce livre d'heures de prières du XVe, enluminé et calligraphié. Il s'agit d'un don de Sarcus. Il est présenté pour la première fois et est le seul objet du Moyen Age figurant dans cette exposition. Les amateurs de préhistoire apprécieront cette dent fossilisée de mégalodon, une espèce de requins vieille d'environ 28 à 1,5 millions d'années. Il était considéré comme le plus grand prédateur et pouvait atteindre 28 m de long. Un cadran solaire du XVIIIe siècle, des œufs d'autruche, des tessons de céramique antiques, une statue d'un moine en robe de bure datant probablement du XVIe siècle, un bougeoir gallo-romain figurent également dans cet inventaire à la Prévert qui s'achève avec quatre pièces de monnaie mérovingiennes en or, les dernières acquisitions du musée qui sait bien sûr aussi regarder vers l'avenir.

VALÉRIE GODEMENT

PATRIMOINE

Château de Mayenne : plus de 1 000 ans d'histoire

Sur les hauteurs de la ville de Mayenne se dresse son château qui est le palais carolingien le mieux conservé d'Europe. Mais son origine est encore plus ancienne puisque neuf trous de poteaux datés entre le Ve et le VIIe siècle attestent de la présence d'un tout premier bâtiment en bois sur le site. C'est vers 900 qu'a été édifié le palais carolingien, lieu d'apparat mais aussi bâtiment militaire.

À la croisée de voies de circulation importantes

À l'origine de la famille de Mayenne, quelqu'un a certainement été désigné par le comte du Maine au nom du roi de France pour gouverner la ville qui est alors une sorte de base arrière contre les Bretons, principal danger pour le royaume franc. Mayenne a l'atout majeur d'être au bord de l'eau et à la croisée de voies de circulation importantes. La grande salle d'apparat et la tour carrée composent un ensemble exceptionnel, l'un des rares exemples en Europe d'architecture civile et militaire encore debout. Entre le XIe et le XIIe siècles, le château subit des modifications. Le bâtiment carolingien est surélevé d'un étage, puis le château est de nouveau agrandi et se transforme en château fort comprenant un donjon circulaire, une grande basse cour et un mur d'enceinte défensif.


MUSÉE DU CHÂTEAU DE MAYENNE

Le château de Mayenne a longtemps fait office de prison.

Une prison tour à tour seigneuriale, municipale et départementale

À partir du XVe siècle, le château devient un lieu de garnison important durant la guerre de Cent ans et les guerres de religion. Une tour d'artillerie est édifiée côté ville. La famille de Mayenne s'est éteinte. La bâtisse passe de mains en mains, propriété de seigneurs qui ne l'habitent pas. Au XVIIe siècle le château est acheté par Mazarin devenu duc de Mayenne. À partir de 1695, les tours sont arasées et le bâtiment est transformé en prison. Tour à tour seigneuriale, municipale et départementale, la prison est agrandie en 1826, doublant la superficie du château. Elle est en activité jusqu'en 1936. Après cette date, le château accueille occasionnellement des expositions temporaires, jusqu'aux découvertes archéologiques majeures de 1933 qui ouvrent un nouveau chapitre de son histoire. Depuis 2008, le château restauré accueille le musée archéologique qui conserve des collections municipales et départementales comprenant des pièces de jeu, des objets funéraires, un ensemble de céramiques à oeil de perdrix et un important mobilier métallique. **V. G.**